

Rapport de gestion 2013

Le 6 mars 2014

Le rapport de gestion a pour but de permettre au lecteur de mieux comprendre les activités de la Société, sa stratégie d'affaires et son rendement, ainsi que sa façon de gérer les risques et les ressources financières. Il vise également à améliorer la compréhension des états financiers consolidés annuels audités et de leurs notes afférentes et devrait, à cette fin, **être lu conjointement avec ces documents ainsi qu'à la lumière des informations se trouvant ci-dessous sur les énoncés prospectifs**. Dans le présent rapport de gestion, le terme « Société » ou le terme « SNC-Lavalin » désigne, selon le contexte, le Groupe SNC-Lavalin inc. et toutes ou certaines de ses filiales ou de ses partenariats, ou le Groupe SNC-Lavalin inc. ou l'une ou plusieurs de ses filiales ou partenariats.

Il est possible de consulter l'information financière trimestrielle et annuelle de la Société, sa notice annuelle, la circulaire de sollicitation de procurations de la direction ainsi que d'autres documents financiers sur son site Internet (www.snclavalin.com) et sur SEDAR (www.sedar.com), le système électronique de dépôt pour la plupart des documents publics déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

À moins d'indication contraire, toute l'information financière du présent rapport de gestion, y compris les montants dans les tableaux, est présentée en dollars canadiens et est préparée conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Certains totaux, sous-totaux et pourcentages peuvent ne pas concorder en raison de l'arrondissement des chiffres. L'abréviation de sans objet (« s.o. ») indique que le pourcentage de la variation entre les chiffres de l'exercice considéré et de l'exercice précédent n'est pas significatif ou que le pourcentage de la variation est supérieur à 1 000 %.

CHIFFRES COMPARATIFS

Comme il est indiqué dans la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de 2013, la Société a appliqué rétrospectivement les modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel* (« IAS 19 »). Ce changement se rapporte principalement à l'élimination du taux de rendement attendu des actifs des régimes, qui est remplacé par un taux d'actualisation appliqué au passif net au titre des prestations constituées en vertu des modifications à l'IAS 19 comme il est indiqué à la section 12.1. La Société a aussi modifié rétrospectivement la présentation de son état de la situation financière afin de présenter une partie de ses provisions au titre de passif courant. Cette modification découle principalement de l'augmentation des pertes prévues sur certains projets, celles-ci étant non significatives au 31 décembre 2012 et au 1^{er} janvier 2012. Les chiffres comparatifs du présent rapport de gestion ont été ajustés pour refléter les modifications susmentionnées.

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion faisant état des budgets, des estimations, des attentes, des prévisions, des objectifs, des prédictions, des projections pour l'avenir ou des stratégies de la Société ou de la direction peuvent être des « énoncés prospectifs » et peuvent être signalés par l'utilisation de verbes tels que « anticiper », « s'attendre à », « cibler », « croire », « devoir », « espérer », « estimer », « évaluer », « planifier », « pouvoir », « présumer », « prévoir » ou « projeter », ainsi que par l'emploi du conditionnel ou du futur, que la tournure soit négative ou positive et quelle que soit la variante utilisée. Les énoncés prospectifs incluent également toutes les autres affirmations qui ne s'appuient pas sur des faits historiques. Tous ces énoncés prospectifs sont formulés conformément aux règles refuge des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. La Société met en garde le lecteur que ces énoncés prospectifs, par leur nature même, comportent des risques et des incertitudes, et que les actions et/ou les résultats réels de la Société pourraient différer substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs, ou pourraient avoir une incidence sur le degré avec lequel une projection particulière se réalisera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but d'assister les investisseurs et autres personnes dans la compréhension de certains éléments clés des objectifs, priorités stratégiques, attentes et plans actuels de la Société, ainsi que pour leur permettre d'avoir une meilleure compréhension des activités de la Société ainsi que de l'environnement dans lequel elle prévoit exercer ses activités. Les lecteurs sont mis en garde que de telles informations peuvent ne pas être appropriées pour d'autres usages.

Les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport de gestion sont basés sur certaines hypothèses qui sont jugées raisonnables par la Société en date du 6 mars 2014. Les hypothèses sont posées tout au long de ce rapport de gestion

(particulièrement dans les sections intitulées « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » et « Comment nous analysons et présentons nos résultats » du présent rapport de gestion). Si ces hypothèses s'avèrent inexactes, les résultats réels de la Société pourraient différer substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. De plus, des facteurs de risque importants pourraient faire en sorte que les hypothèses et estimations de la Société s'avèrent inexactes, et que les actions ou les résultats réels de la Société diffèrent substantiellement de ceux contenus explicitement ou implicitement dans de tels énoncés prospectifs. Ces risques incluent, sans s'y limiter : a) l'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société; b) la Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle, à des poursuites civiles, ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes, ce qui pourrait alors nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités; c) toute nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société, et l'inconduite ou le non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire pourrait nuire à la réputation de la Société, réduire ses produits et son résultat net, et l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles; d) si la Société est incapable de mener à bien son nouveau plan stratégique, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation; e) une dévaluation de l'image publique de la Société pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir; f) les contrats à prix forfaitaire ou l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel ou les exigences de rendement peuvent accroître la volatilité et l'imprévisibilité de ses produits et de sa rentabilité; g) les produits et la rentabilité de la Société dépendent en grande partie de l'obtention de nouveaux contrats, facteur sur lequel la Société n'a aucune influence directe, et l'incertitude quant au moment auquel les contrats sont octroyés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à faire correspondre la taille de son effectif à ses besoins contractuels; h) le carnet de commandes de la Société est assujéti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société; i) SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques; j) les activités mondiales de la Société sont exposées à divers risques et diverses incertitudes, y compris des environnements politiques défavorables, des économies étrangères faibles et le risque de change; k) les investissements de la Société dans les ICI comportent des risques pouvant avoir des répercussions défavorables; l) la Société dépend de tierces parties pour réaliser bon nombre de ses contrats; m) les coentreprises et les partenariats dans lesquels s'engage la Société l'exposent à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté; n) la concurrence dans les marchés où la Société est présente pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; o) les activités exercées par la Société dans le cadre de l'exécution d'un projet peuvent engager sa responsabilité professionnelle ou sa responsabilité pour des services déficients; p) la Société pourrait être assujettie à des indemnités et à des pénalités pécuniaires relativement aux rapports et aux opinions techniques et professionnelles qu'elle fournit; q) la Société pourrait ne pas disposer d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins; r) le personnel de la Société travaille sur des projets qui peuvent être dangereux par nature et le défaut de maintenir la sécurité sur le lieu de travail pourrait entraîner des pertes importantes et/ou une incapacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir; s) l'incapacité de la Société à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités; t) les arrêts de travail, les négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions défavorables sur la Société; u) la Société s'appuie sur des systèmes et des données informatiques dans le cadre de ses activités; une défaillance relative à la disponibilité ou la sécurité des systèmes informatiques ou à la sécurité des données de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités et ses résultats d'exploitation; v) toute acquisition ou tout autre investissement peut être assorti de risques et incertitudes; w) une dégradation ou un affaiblissement de la situation financière de la Société, y compris de sa trésorerie nette de la dette avec recours, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation; x) la Société pourrait avoir des besoins en fonds de roulement importants qui, s'ils ne sont pas financés, pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses flux de trésorerie; y) l'incapacité des clients de SNC-Lavalin de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun pourrait avoir des répercussions défavorables sur la Société; z) la Société pourrait être tenue de déprécier une partie de son goodwill, et elle pourrait aussi être tenue de diminuer ou de radier la valeur de certains de ses actifs ou de ses investissements, ce qui, selon l'une ou l'autre éventualité, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société; aa) la conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions sur les clients, les partenaires, les sous-traitants et les fournisseurs de la Société et avoir une incidence significative sur son carnet de commandes, ses produits, son résultat net et sa capacité d'obtenir et de maintenir du financement; bb) les fluctuations dans les prix des marchandises peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement des clients et, par conséquent, exposer la Société à des risques d'annulation, de retard dans les

travaux en cours, ou de changement dans l'échéancier et le financement des nouveaux contrats, et avoir des répercussions sur les coûts des projets de la Société; cc) les limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société pourraient donner lieu à des anomalies significatives à l'égard de l'information financière; et dd) les lois et règlements en matière d'environnement exposent la Société à certains risques, peuvent accroître ses coûts et ses obligations et influencer sur la demande pour ses services. La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs qui précède n'est pas exhaustive. Pour plus d'information sur les risques et incertitudes, et sur les hypothèses qui feraient en sorte que les résultats réels de la Société diffèrent des attentes actuelles, se reporter respectivement aux sections « Risques et incertitudes », « Comment nous analysons et présentons nos résultats » et « Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations » du présent rapport.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document reflètent les attentes de la Société au 6 mars 2014, date d'approbation par le conseil d'administration de la Société, et sont sujets à changement après cette date. La Société ne s'engage nullement à actualiser publiquement ou à réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autres, sauf si les lois ou les règlements applicables l'exigent.

RAPPORT DE GESTION – TABLE DES MATIÈRES

SECTION	PAGE
1. Sommaire de 2013 Sommaire des principaux résultats et chiffres de la Société, et des faits marquants de 2013	8
2. Aperçu général de notre entreprise et de notre stratégie Analyse des activités et de la stratégie de SNC-Lavalin	11
3. Comment nous analysons et présentons nos résultats Description des activités de la Société ainsi que de son processus d'établissement du budget	14
4. Nos principaux indicateurs financiers de rendement Analyse des principaux indicateurs financiers de la Société	19
5. Détail du compte de résultat Analyse détaillée du compte consolidé de résultat de la Société	20
6. Carnet de commandes Description de la méthode de constatation du carnet de commandes de la Société et analyse de l'état du carnet de commandes	26
7. Répartition géographique des produits par catégorie d'activité Analyse des produits de la Société par secteur géographique	29
8. Résultat d'exploitation par secteur Analyse détaillée des résultats d'exploitation de chacun des secteurs d'activité de la Société	30
9. Résultats du quatrième trimestre Analyse du résultat net et des résultats d'exploitation de la Société pour le quatrième trimestre, ainsi que du carnet de commandes et de la situation financière au 31 décembre 2013	47
10. Liquidités et ressources financières Analyse de la situation financière, des liquidités et des flux de trésorerie de la Société, ainsi que d'autres informations financières	48
11. Jugements comptables critiques et sources principales d'incertitudes relatives aux estimations Description des jugements comptables clés de la Société et des méthodes comptables s'y rapportant	58
12. Méthodes comptables et modifications Rapport sur les méthodes comptables adoptées en 2013 et celles qui seront adoptées au cours des prochaines périodes	58
13. Risques et incertitudes Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société fait face	61
14. Contrôles et procédures Rapport sur les contrôles et procédures de communication de l'information, et sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société	76
15. Informations trimestrielles Sommaire des principales données financières de la Société pour chacun des trimestres de 2013 et de 2012	77

1. SOMMAIRE DE 2013

1.1 SOMMAIRE – INDICATEURS FINANCIERS

RÉSULTAT NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION)

	2013	2012 ⁽¹⁾	VARIATION (%)
Résultat net excluant les ICI (provenant d'Ingénierie et construction et d'Opérations et maintenance) :	(245,8) \$	149,0 \$	s.o.
Résultat net de SNC-Lavalin provenant des ICI	281,6	156,9	79,5 %
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	35,8 \$	305,9 \$	(88,3 %)
Résultat par action – après dilution (en \$)	0,24 \$	2,02 \$	(88,1 %)

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

- > Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est établi à 35,8 millions \$ (0,24 \$ par action après dilution), comparativement à 305,9 millions \$ (2,02 \$ par action après dilution) pour la période correspondante de 2012. Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin a diminué en 2013 par rapport à 2012, principalement en raison d'une perte nette liée aux activités d'ingénierie et de construction.
- > Une perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI a été enregistrée en 2013 comparativement à un résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI en 2012. Cette perte nette pour 2013 reflétait principalement des pertes d'exploitation dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Pétrole et gaz, une charge de 123,5 millions \$ (112,1 millions \$ après impôt) découlant des coûts de restructuration et d'une dépréciation du goodwill principalement liés à l'Europe, ainsi qu'un apport moins élevé du secteur Mines et métallurgie, en partie contrebalancés par un apport plus élevé du secteur Énergie. La perte d'exploitation dans le secteur Infrastructures et environnement en 2013 était surtout attribuable à des révisions défavorables des prévisions des coûts et à des coûts additionnels pour certains contrats du passé à prix forfaitaire non rentables, particulièrement dans le milieu hospitalier et le secteur routier, ainsi qu'à une provision pour risque comptabilisée au titre d'un projet en Libye. La perte d'exploitation dans le secteur Pétrole et gaz pour 2013 était principalement attribuable à une perte enregistrée au deuxième trimestre de 2013 et à une révision défavorable des prévisions des coûts au troisième trimestre de 2013, toutes deux en lien avec un contrat à prix forfaitaire en Algérie.
- > Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI a augmenté en 2013 par rapport à 2012, principalement en raison d'une hausse du résultat net provenant d'AltaLink et de Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A. (« SKH »), d'un gain net de 36,2 millions \$ découlant de la cession partielle d'Astoria Project Partners II LLC (« Astoria II »), ainsi que d'une hausse des dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407.

PRODUITS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA)

	2013	2012	Variation (%)
Produits	7 913,2 \$	8 091,0 \$	(2,2 %)

- > Les produits de l'exercice terminé le 31 décembre 2013 sont comparables à ceux de 2012, car la baisse enregistrée dans la catégorie Services a été contrebalancée par l'augmentation des produits des catégories ICI et Ensembles.

FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA)

	2013	2012 ⁽¹⁾	Variation (%)
Frais de vente	216,2 \$	225,5 \$	(4,1 %)
Frais généraux et administratifs	620,4	630,0	(1,5 %)
Frais de vente, généraux et administratifs	836,6 \$	855,5 \$	(2,2 %)

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

- > Les frais de vente, généraux et administratifs ont diminué en 2013 par rapport à 2012, pour s'établir à 836,6 millions \$, ce qui a permis de respecter l'objectif qui consistait à ne pas dépasser le niveau de 2012. La diminution est principalement attribuable aux nouvelles initiatives et aux nouveaux programmes actuellement mis en œuvre par la Société.

TRÉSORERIE NETTE DE LA DETTE AVEC RECOURS

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012	Variation (%)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 108,7 \$	1 174,9 \$	(5,6 %)
Moins :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	17,8	17,6	1,1 %
Dette avec recours	348,7	348,5	0,1 %
Trésorerie nette de la dette avec recours	742,2 \$	808,7 \$	(8,2 %)

- > La trésorerie nette de la dette avec recours (trésorerie et équivalents de trésorerie moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des ICI et la dette avec recours) a diminué au 31 décembre 2013 par rapport au 31 décembre 2012, principalement en raison de la diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

CARNET DE COMMANDES

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012
Services	1 629,6 \$	2 151,3 \$
Ensembles	4 429,7	5 747,7
Opérations et maintenance (« O&M »)	2 228,5	2 234,4
Total	8 287,8 \$	10 133,4 \$

- > Le carnet de commandes de la Société a diminué au 31 décembre 2013 par rapport à 2012, en raison d'une diminution dans les catégories Ensembles et Services.

AUGMENTATION DU DIVIDENDE

- > Le 6 mars 2014, le conseil d'administration de la Société a approuvé un dividende trimestriel de 0,24 \$ par action, soit une augmentation de 4,3 % par rapport au dividende déclaré au trimestre précédent.

1.2 SOMMAIRE – AUTRES ÉLÉMENTS

STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Le 2 mai 2013, la Société a annoncé son plan stratégique sur cinq ans visant à accroître sa rentabilité et sa stabilité à long terme et à maximiser la valeur pour les actionnaires. La nouvelle stratégie de SNC-Lavalin présente les secteurs d'activité et les régions clés que ciblera la Société. Elle présente également les solutions intégrées pour son secteur Investissements – concessions d'infrastructure (« ICI ») ainsi que son approche rigoureuse en matière d'investissements.

La stratégie de SNC-Lavalin s'appuie sur les trois piliers suivants décrits à la section 2.2, qui, ensemble, permettront à la Société d'améliorer le rendement de l'ensemble de l'organisation sur plusieurs plans :

- > Plateformes de croissance;
- > Approche améliorée de gestion des ICI; et
- > Facteurs de croissance.

CHANGEMENTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'élection des membres du conseil d'administration de la Société, qui s'est tenue le 2 mai 2013, a donné lieu aux changements suivants :

Membres élus qui n'étaient pas auparavant administrateurs de la Société

- > Jacques Bougie;
- > Lise Lachapelle; et
- > Alain Rhéaume.

Membres qui ne se sont pas présentés à des fins de réélection

- > David Goldman;
- > Pierre H. Lessard;
- > Edythe (Dee) A. Marcoux; et
- > Gwyn Morgan.

CHANGEMENTS AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION

- > En 2013 et au début de 2014, la Société a nommé certains dirigeants clés incluant :
 - Neil Bruce, vice-président directeur principal (président du groupe Ressources, environnement et eau), à compter du 21 janvier 2013;
 - Andreas Pohlmann, chef de la conformité, à compter du 1^{er} mars 2013;
 - Alain-Pierre Raynaud, vice-président directeur et chef des affaires financières, à compter du 1^{er} juin 2013;
 - Gerry Grigoropoulos, vice-président directeur intérimaire, Investissements dans des concessions d'infrastructures, à compter du 9 août 2013;
 - Terrance N. Ivers, vice-président directeur, Pétrole et gaz, à compter du 16 septembre 2013;
 - Hisham Mahmoud, vice-président directeur principal (président du groupe Infrastructures), à compter du 21 octobre 2013;
 - Erik J. Ryan, vice-président directeur, Marketing, stratégie et relations extérieures, à compter du 1^{er} novembre 2013;
 - Preston D. Swafford, chef des opérations nucléaires, président et chef de la direction de Candu Énergie, à compter du 1^{er} mars 2014;
 - Alexander (Sandy) Taylor, vice-président directeur principal (président du groupe Énergie), à compter du 1^{er} mars 2014. À la suite de cette nomination, Scott Thon, qui assumait par intérim le rôle de vice-président directeur, Énergie depuis janvier 2013, a réintégré son poste de président et chef de la direction d'AltaLink à compter du 1^{er} mars 2014; et
 - David G. Wilkins, chef de la conformité, à compter du 1^{er} mars 2014. M. Wilkins succédera au chef de la conformité en place, Andreas Pohlmann, à compter du 1^{er} juin 2014, à la suite d'une période de transition exhaustive.

PORTEFEUILLE D'ICI

- > En février 2013, la Société a annoncé que le Rideau Transit Group Partnership, un consortium dont SNC-Lavalin est un partenaire à 40 %, a finalisé avec la Ville d'Ottawa une entente portant sur la conception, la construction, le financement et l'entretien de la Ligne de la Confédération, le tout premier réseau de transport léger sur rail de la ville.
- > Le 30 septembre 2013, la Société a annoncé qu'elle a obtenu l'autorisation de son conseil d'administration pour amorcer le processus visant la vente d'une participation en capitaux propres dans AltaLink.
- > En décembre 2013, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière de la vente de 66 % de sa participation dans Astoria II, propriétaire de l'entité juridique qui détient et exploite la centrale Astoria II à New York, pour un prix convenu de 82,4 millions \$ US (87,6 millions \$ CA), qui a donné lieu à un produit net en espèces de 86,3 millions \$ après certains ajustements. Avant la clôture financière, SNC-Lavalin détenait une participation de 18,5 % dans Astoria II.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

- > Le 5 février 2014, la Société a annoncé que l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») l'autorisait à conclure des contrats avec des organismes publics dans la province de Québec. SNC-Lavalin a déployé des efforts substantiels et soutenus en 2012 et en 2013 afin d'établir un cadre d'éthique et de conformité efficace dans toute l'organisation et à tous les niveaux de l'exploitation et de la direction. L'application rigoureuse de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* par l'AMF a été un élément qui a encouragé la Société à continuer de faire des changements en 2013.

2. APERÇU GÉNÉRAL DE NOTRE ENTREPRISE ET DE NOTRE STRATÉGIE

2.1 NOTRE ENTREPRISE

SNC-Lavalin est l'un des plus importants groupes d'ingénierie et de construction (« I&C ») au monde, et un acteur majeur en matière de propriété d'infrastructures et de services d'exploitation et d'entretien (« O&M »).



Dans certaines parties du présent rapport de gestion, les activités des catégories Services, Ensembles et O&M sont désignées collectivement comme « provenant d'I&C et d'O&M » ou « excluant les ICI », afin d'être distinguées des activités de la catégorie ICI.

SNC-Lavalin a des projets en cours dans plusieurs secteurs géographiques et secteurs d'activité, ce qui témoigne de la diversité des activités de la Société. La diversification des activités de la Société sur les plans géographique et sectoriel est un des facteurs clés qui permettent à SNC-Lavalin de se démarquer de ses concurrents.

Les graphiques ci-après illustrent la **diversité des produits de la Société** et sa capacité à travailler dans diverses catégories d'activité, divers secteurs d'activité et divers secteurs géographiques, selon les produits de 2013.

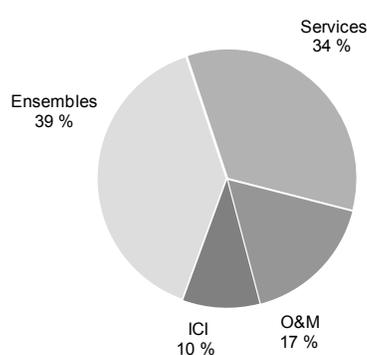
DIVERSITÉ DES PRODUITS DE LA SOCIÉTÉ

Produits en 2013
(7,9 milliards \$)

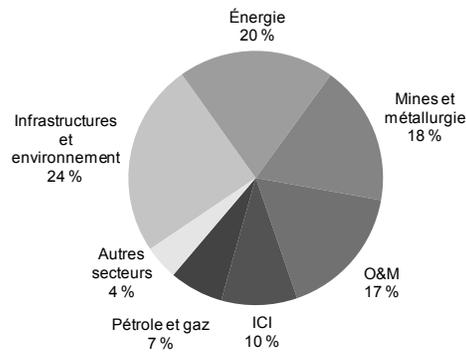
CATÉGORIES D'ACTIVITÉ

SECTEURS D'ACTIVITÉ

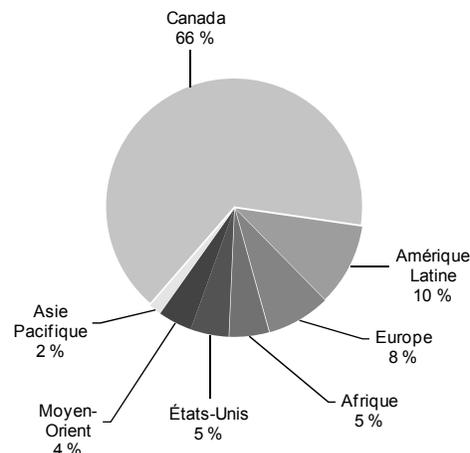
SECTEURS GÉOGRAPHIQUES



Quatre catégories d'activités complémentaires...



...qui servent plusieurs secteurs d'activité...



...avec une couverture géographique mondiale dont la plus grande partie est au Canada.

2.2 NOTRE STRATÉGIE D'AFFAIRES

Le 2 mai 2013, la Société a annoncé son plan stratégique sur cinq ans visant à accroître sa rentabilité et sa stabilité à long terme et à maximiser la valeur pour les actionnaires. La nouvelle stratégie de SNC-Lavalin présente les secteurs d'activité et les régions clés que ciblera la Société. Elle présente également les solutions intégrées pour son secteur Investissements – concessions d'infrastructure (« ICI ») ainsi que son approche rigoureuse en matière d'investissements.

La stratégie de SNC-Lavalin s'appuie sur trois piliers qui, ensemble, permettront à la Société d'améliorer le rendement de l'ensemble de l'organisation sur plusieurs plans. Ces trois piliers sont décrits ci-dessous :

PLATEFORMES DE CROISSANCE

SNC-Lavalin se recentre sur le renforcement de sa position dans certains secteurs d'activité et dans certaines régions clés.

La Société a établi une stratégie de croissance accélérée pour les activités de son groupe Ressources, environnement et eau. Pour ce qui est du secteur Pétrole et gaz, SNC-Lavalin vise une croissance transformationnelle qui lui procurera l'envergure et les capacités nécessaires pour réaliser des projets de grande valeur. Dans le secteur Mines et métallurgie, SNC-Lavalin souhaite renforcer sa position de chef de file et accroître sa rentabilité à long terme. Dans les secteurs Environnement et Eau, la Société envisage diverses occasions de croissance, y compris des possibilités de synergie avec les secteurs Pétrole et gaz, et Mines et métallurgie. La Société est vouée à une plateforme mondiale, mais le premier marché visé sera celui des Amériques.

Les marchés de l'Énergie verte et des Infrastructures représentent une plateforme de croissance continue pour la Société. Dans le secteur Énergie verte, SNC-Lavalin entend mettre l'accent sur des sous-secteurs offrant un fort potentiel de croissance et des marges élevées, tels que le transport et la distribution, l'énergie nucléaire et l'hydroélectricité. La Société bénéficie d'une position solide et bien établie dans ces secteurs clés. Pour ce qui est du secteur Infrastructures, la Société visera une croissance de ses

activités sur le marché des transports en mettant à profit son expérience dans les domaines des partenariats public-privé (« PPP ») et du transport en commun. Le Groupe misera sur des projets complexes et de grande envergure, en tirant parti de ses solides compétences dans les secteurs des aéroports, des ports, des grands ponts et des autoroutes. La Société s'efforcera surtout d'accroître sa forte présence au Canada et dans le reste des Amériques.

SNC-Lavalin compte procéder à des acquisitions stratégiques afin de soutenir sa stratégie de croissance décrite précédemment.

En ce qui a trait à la composition de sa gamme de services, la Société a l'intention de mettre à profit l'ensemble de ses compétences, notamment dans les catégories Services, Ensembles, O&M et Services de soutien. La catégorie Services fait partie des principales forces de la Société et sera un élément clé de sa stratégie de croissance; en effet, l'entreprise entend accroître les produits de cette catégorie en pourcentage des produits totaux. SNC-Lavalin repositionnera sa gamme de services pour répondre à la complexité accrue des projets et des services techniques de manière à générer des marges plus élevées. Le savoir-faire dans la catégorie Ensembles sera essentiel pour accéder à des secteurs de croissance clés, comme ceux des sables bitumineux in situ et des infrastructures. La Société gèrera de manière proactive les risques liés à son portefeuille au moyen de pratiques de gouvernance rigoureuses. La catégorie O&M et les Services de soutien représenteront un facteur de croissance clé. Ils permettront à la Société d'offrir des services techniques complexes dans les secteurs du pétrole et du gaz, des mines, de l'énergie nucléaire et du transport. Ils généreront également des occasions pour les activités de gestion des immobilisations, d'exploitation, d'entretien, de mise en service et de formation.

APPROCHE AMÉLIORÉE DE GESTION DES ICI

SNC-Lavalin continue de renforcer son secteur des ICI, qui a toujours été une source de projets pour ses groupes d'ingénierie et de construction, en plus d'être un facteur ayant largement contribué à sa solidité financière. Le secteur des ICI joue un rôle important dans la réussite d'une société d'ingénierie et de construction. Désormais, la Société misera sur une approche de gestion encore plus rigoureuse et équilibrée de son portefeuille d'actifs, laquelle prévoit la disposition des investissements à maturité, à moins que des enjeux stratégiques ne justifient d'autres options. La Société envisage la possibilité de se départir d'ICI non essentiels et de réduire sa participation en capital dans ses deux principaux investissements d'importance. La Société a entamé un processus visant la vente d'une participation en capitaux propres dans AltaLink, et prévoit réduire sa participation dans l'Autoroute 407 à moyen terme. Elle tentera de trouver des solutions de financement et des occasions de partenariat qui lui permettront de générer de la valeur tout en gérant ce portefeuille de façon proactive.

Tout en recherchant de nouvelles possibilités, SNC-Lavalin continuera de privilégier les investissements dans des nouvelles concessions d'infrastructure susceptibles d'offrir des occasions d'affaires significatives aux groupes d'ingénierie, de construction et d'exploitation et entretien. Les investissements dans des concessions d'infrastructure existantes seront surtout considérés comme un moyen d'étendre l'expérience en investissements de SNC-Lavalin à de nouveaux marchés et de fournir une nouvelle plateforme pour les occasions d'ingénierie et de construction.

Le principal marché cible de SNC-Lavalin pour les projets d'ICI d'envergure réalisés en partenariat public-privé demeurera les Amériques.

FACTEURS DE CROISSANCE

SNC-Lavalin améliore sa stratégie de partage des ressources, favorise une plus grande interaction entre ses unités d'exploitation et met au point des méthodes mieux coordonnées de gestion des relations avec les clients et de développement des affaires dans ses bureaux à l'échelle mondiale, le tout grâce à son modèle de mondialisation des activités.

Ce modèle de mondialisation mise également sur une utilisation plus efficace et efficiente des systèmes et des processus dans l'ensemble de l'entreprise. SNC-Lavalin prévoit investir dans plusieurs de ces systèmes, notamment son système de gestion d'entreprise, son système de gestion des ressources humaines et son système exclusif de gestion de projets (PM+), puisqu'elle est d'avis que ces outils lui procurent un avantage stratégique lorsqu'elle présente des offres de services et qu'elle réalise des projets de moyenne ou de grande envergure.

La pierre d'assise de tous ces facteurs demeurera notre engagement indéfectible envers une éthique, une gouvernance et un rendement en santé et sécurité de classe mondiale ainsi qu'envers le perfectionnement et la fidélisation des meilleurs talents de l'industrie.

3. COMMENT NOUS ANALYSONS ET PRÉSENTONS NOS RÉSULTATS

3.1 RÉSULTATS PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉ

La Société présente ses résultats selon **quatre catégories d'activité** : **Services** et **Ensembles** (qui regroupent les activités des domaines de **l'ingénierie et de la construction**), **O&M** et **ICI**. La direction de la Société analyse régulièrement les résultats de chacune de ces catégories de manière indépendante, étant donné qu'elles génèrent des marges brutes différentes et présentent des profils de risque différents.

3.1.1 ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE SERVICES

Les **produits de la catégorie Services** proviennent principalement de contrats à prix coûtant majoré et comprennent les contrats en vertu desquels SNC-Lavalin fournit des **services d'ingénierie, d'études de faisabilité, de planification, de conception détaillée, d'évaluation et de sélection d'entrepreneurs, de gestion de projet et de la construction, et de mise en service**. Les produits provenant de contrats individuels de la catégorie Services sont généralement inférieurs à ceux générés par les activités de la catégorie Ensembles, présentées ci-dessous, puisqu'ils reflètent principalement les services professionnels fournis, et non le coût des matériaux, des équipements et/ou de la construction. Les activités de la catégorie Services de la Société visent à générer un ratio de marge brute se situant entre 25 % et 29 %. Les contrats de services pour l'ingénierie, l'approvisionnement et la gestion de la construction sont désignés comme des contrats d'« IAGC ».

3.1.2 ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

Les activités de la catégorie Ensembles diffèrent des activités de la catégorie Services, puisque la Société est **responsable non seulement d'exécuter une ou plusieurs des activités de la catégorie Services, mais assume également la responsabilité de fournir les matériaux et l'équipement, en plus d'être habituellement responsable des activités de construction**. En particulier, les contrats de la catégorie Ensembles pour fournir des services d'ingénierie, des matériaux et de l'équipement, et des activités de construction sont désignés comme des contrats d'« IAC ». Les **produits de la catégorie Ensembles** proviennent principalement de contrats à prix forfaitaire. À ce titre, les produits de la catégorie Ensembles incluent le coût des matériaux, des équipements et, dans la plupart des cas, des activités de construction. La Société vise à générer un ratio de marge brute se situant entre 7 % et 10 % pour ses projets de la catégorie Ensembles.

3.1.3 ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE O&M

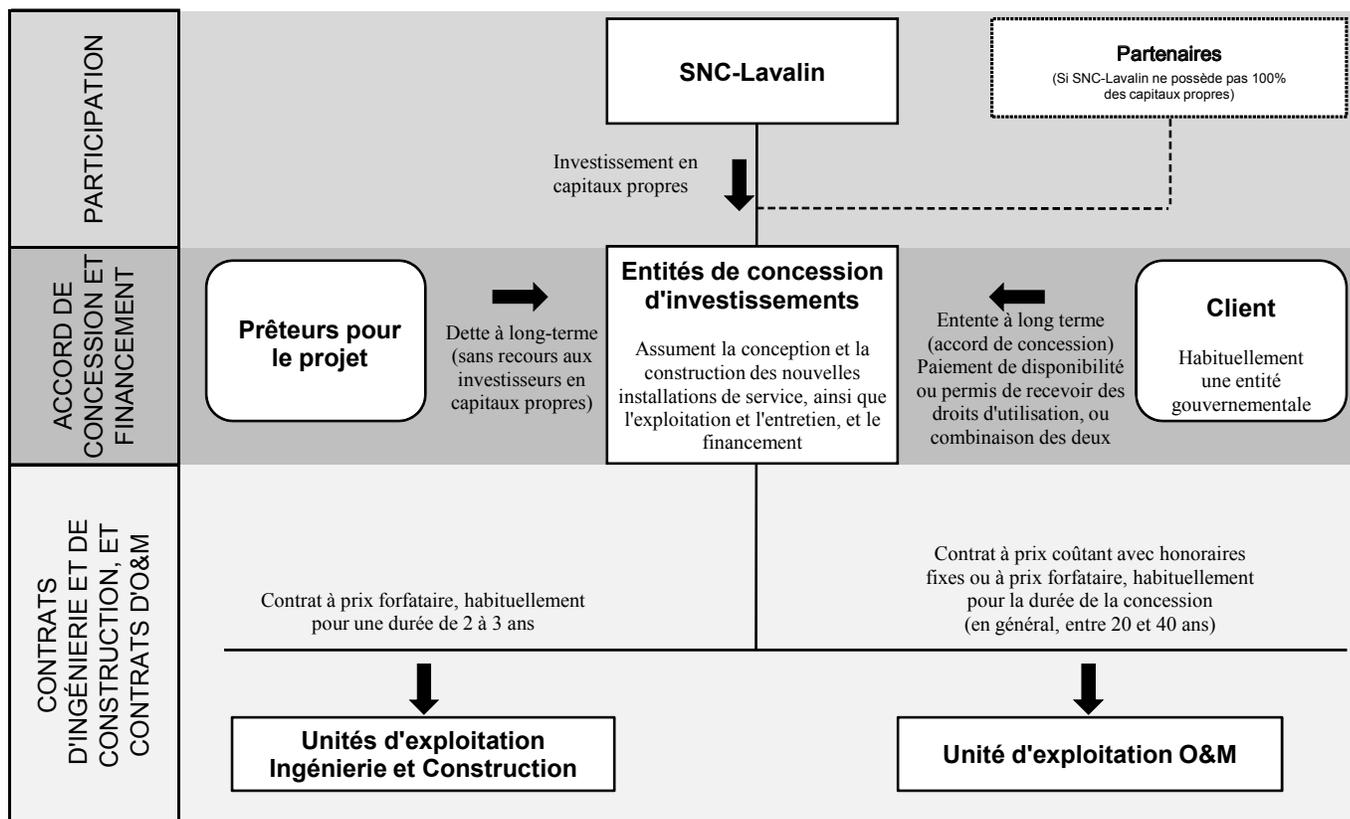
La Société fournit des **solutions d'exploitation, d'entretien et de logistique** pour des immeubles, des centrales électriques, des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, des usines de dessalement, des services postaux, des installations de radiodiffusion, des infrastructures de télécommunications, des autoroutes, des ponts, des réseaux de transport léger sur rail, des aéroports, des navires, des installations pétrolières et gazières, des camps militaires et des baraquements de chantier. Les **produits de la catégorie O&M** proviennent principalement de contrats à prix coûtant avec honoraires fixes et de contrats à prix forfaitaire. Les activités de la catégorie O&M comportent habituellement un volume élevé de transactions, qui sont principalement des coûts remboursables par le client, ce dont résulte un ratio de marge brute inférieur à celui des activités des catégories Services et Ensembles. Historiquement, les activités de la catégorie O&M ont généré un ratio de marge brute se situant entre 3 % et 5 %.

3.1.4 ACTIVITÉS DE LA CATÉGORIE ICI

Les ICI de la Société touchent généralement des infrastructures pour les services publics, tels que **les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie et les installations de traitement de l'eau**. Ces types d'infrastructures sont habituellement fournis par des entités gouvernementales; toutefois, de nombreux pays s'adressent à présent au secteur privé pour qu'il assume la propriété, le financement, l'exploitation et l'entretien des actifs, habituellement pour une période déterminée. De telles ententes de partenariat public-privé permettent le transfert au secteur privé d'une grande partie des risques liés à la conception, à la construction, à l'exploitation et à l'entretien, ainsi qu'au financement de tels actifs. En retour, le gouvernement i) soit s'engage à faire des paiements réguliers, généralement sous forme de paiements de disponibilité, dès la mise en exploitation de l'infrastructure, pendant une période déterminée (de 20 à 40 ans, en général); ii) soit permet à l'entité de concession d'infrastructure de percevoir des droits d'utilisation auprès des usagers de l'infrastructure pendant une période déterminée; ou iii) combine ces deux aspects.

Les **produits de la catégorie ICI** proviennent principalement des dividendes ou distributions reçus par SNC-Lavalin des entités de concession d'investissement, ou de la totalité ou d'une portion des résultats ou des produits nets de cette entité, selon la méthode comptable exigée par les IFRS.

Pour SNC-Lavalin, un investissement dans une concession d'infrastructure « entièrement nouvelle » (c'est-à-dire que l'infrastructure doit être construite, puisqu'il n'y en a aucune sur le site) adopte habituellement la structure type illustrée ci-dessous :



3.1.5 INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES ICI POUR UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE NOS ÉTATS FINANCIERS

L'état consolidé de la situation financière de la Société reflète l'incidence ligne par ligne des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale. Contrairement aux activités dans les catégories Services, Ensembles et O&M, les ICI sont souvent à prédominance de capital. Cela s'explique par la propriété d'actifs d'infrastructure financés principalement au moyen d'emprunts de projet habituellement sans recours au crédit général de la Société.

L'information suivante sur les ICI de la Société est incluse dans les états financiers consolidés annuels audités :

État consolidé de la situation financière	<ul style="list-style-type: none"> • Immobilisations corporelles provenant des ICI contrôlés par la Société • Valeur comptable nette des ICI comptabilisés séparément selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût • Dette sans recours provenant des ICI contrôlés par la Société
Tableau consolidé des flux de trésorerie	<p>Pour les ICI contrôlés par la Société :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amortissement et acquisition d'immobilisations corporelles provenant des ICI • Remboursement et augmentation de la dette sans recours provenant des ICI
Notes afférentes aux états financiers consolidés annuels	<ul style="list-style-type: none"> • Les principaux comptes de l'état de la situation financière touchés par les ICI contrôlés par la Société sont présentés séparément à la note 5 • Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI • Certaines autres notes présentent des informations sur les ICI séparément de celles des activités d'I&C et d'O&M

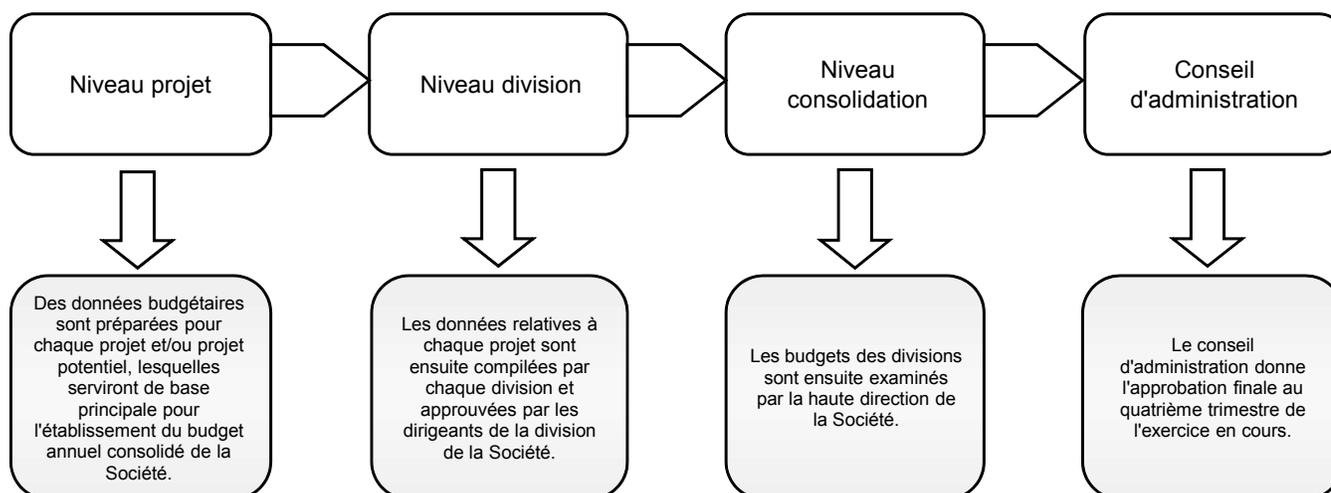
La section 8.3 du présent rapport de gestion présente également de l'information spécifique aux ICI de la Société, incluant un portrait de l'Autoroute 407 et d'AltaLink, qui sont considérés représenter la portion la plus significative de la juste valeur totale du portefeuille d'ICI de la Société.

3.2 RÉSULTATS PAR SECTEUR

En plus d'analyser ses résultats par catégories d'activité, la Société présente l'information de la façon dont est évalué le rendement de la direction, en regroupant ses projets d'ingénierie et de construction en fonction du type d'industrie respective, comme suit : i) Infrastructure et environnement; ii) Énergie; iii) Mines et métallurgie; iv) Pétrole et gaz; et v) Autres secteurs. Les secteurs d'activité O&M et ICI correspondent aux catégories d'activité du même nom.

3.3 COMMENT NOUS ÉTABLISSONS LE BUDGET ET NOS PRÉVISIONS À L'ÉGARD DES RÉSULTATS

Au cours du quatrième trimestre de chaque exercice, la Société prépare un budget annuel en bonne et due forme (« le budget annuel »).



Le budget annuel est un outil clé utilisé par la direction pour évaluer le rendement de la Société et les progrès réalisés par rapport aux principaux objectifs financiers, selon le plan stratégique de la Société. Le budget annuel est mis à jour au cours de l'exercice pour refléter l'information au moment où la Société prépare les prévisions de ses résultats annuels pour les premier, deuxième et troisième trimestres (« prévisions trimestrielles »), lesquelles sont présentées au conseil d'administration. De plus, le rendement des projets (c'est-à-dire les produits et les coûts d'achèvement estimatifs) est passé en revue par le directeur du projet et, selon l'envergure et le profil de risque du projet, par des cadres clés, y compris le responsable de la division, le vice-président directeur de l'unité d'exploitation, le président de groupe, le chef des affaires financières et le chef de la direction.

Les principaux éléments pris en compte dans l'estimation des produits et de la marge brute aux fins de l'établissement du budget et des prévisions pour les activités des catégories Services, Ensembles et O&M sont les suivants :

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS	INCIDENCE SUR LE BUDGET ANNUEL
Carnet de commandes	Contrats fermes utilisés pour estimer une partie des produits futurs en fonction de l'exécution et du rendement prévu de chaque projet.
Liste de projets potentiels	Contrats non signés pour lesquels la Société prépare actuellement une offre de services et/ou des projets futurs sur lesquels elle a l'intention de présenter une offre de services. Pour les projets potentiels, la Société applique à la valeur d'un contrat un quotient appelé « pourcentage d'octroi-obtention », qui correspond au rapport entre la probabilité que le client octroie le contrat (« octroi ») et la probabilité que la Société obtienne ce contrat (« obtention »).
Exécution et rendement prévu	Les produits et coûts (ou l'exécution) sont déterminés pour chaque projet et tiennent compte des hypothèses sur les risques et incertitudes susceptibles d'avoir une incidence sur l'évolution et/ou la rentabilité de ce projet, y compris, notamment, le rendement du personnel de la Société et de ses sous-traitants ou de ses fournisseurs d'équipement, ainsi que le prix et la disponibilité de la main-d'œuvre, de l'équipement et des matériaux.

En ce qui concerne le budget et les prévisions des ICI, les résultats prévus fondés sur des hypothèses portant sur l'investissement en question sont utilisés.

L'un des outils de gestion clés permettant d'évaluer le rendement de la Société est l'évaluation et l'analyse mensuelles des résultats réels par rapport à ceux du budget annuel ou des prévisions trimestrielles, afin d'analyser la variation des produits, de la marge brute et de la rentabilité. Cela permet à la direction d'évaluer son rendement et, si nécessaire, de mettre en œuvre les mesures correctives. Cette variation par rapport au plan peut survenir principalement pour les raisons suivantes :

SOURCE DE VARIATION	EXPLICATION
Volume d'activité pour les catégories Services, Ensembles et O&M	Variation selon le nombre de projets récemment obtenus, en cours, achevés ou quasi achevés, et selon l'avancement réalisé sur chacun de ces projets pendant cette période. Par ailleurs, la répartition des produits entre les catégories d'activité influera, entre autres, sur la marge brute de la Société.
Changements apportés aux coûts estimés de chaque projet (« révision des prévisions des coûts »)	La variation des coûts estimés pour l'achèvement des projets en vertu des contrats à prix forfaitaire peut avoir une incidence favorable ou défavorable sur les résultats d'un projet. Les hausses ou les baisses de rentabilité pour tout projet à prix forfaitaire dépendent en grande partie de l'exécution du projet.
Changements apportés aux produits estimés et au recouvrement de tels produits	La variation des produits estimés des projets, incluant l'incidence découlant d'ordres de modifications et de réclamations, ainsi qu'un changement dans les estimations de recouvrement de créances clients, contrats en cours et autres actifs financiers, pourraient influencer sur les résultats financiers de la Société.
Changements apportés aux résultats des ICI	La variation des résultats financiers générés par chaque ICI comptabilisé selon la méthode de la consolidation intégrale ou la méthode de la mise en équivalence influera sur les résultats financiers de la Société. Les ajouts au portefeuille des ICI de la Société, ou les retranchements de ce portefeuille, peuvent aussi influencer sur les résultats de la Société.
Niveau des frais de vente, généraux et administratifs	La variation des frais de vente, généraux et administratifs a une incidence directe sur la rentabilité de la Société. Le niveau des frais de vente, généraux et administratifs varie en fonction du volume d'activité et peut dépendre de plusieurs autres facteurs récurrents ou non qui ne sont pas liés à l'exécution ou au rendement du projet.
Coûts de restructuration	Des changements apportés à la façon dont la Société exerce ses activités, la fermeture de certains emplacements où elle exerce des activités et des modifications apportées à sa gamme de services peuvent donner lieu à des coûts de restructuration qui ont une incidence sur les résultats réels et futurs.
Impôt sur le résultat	La variation de l'impôt sur le résultat influe sur la rentabilité de la Société, et dépend de divers facteurs, notamment les secteurs géographiques où la Société exerce ses activités, les taux d'imposition prévus par la loi qui sont en vigueur, la nature des produits gagnés par la Société, ainsi que les avis de cotisation des autorités fiscales.

3.4 MESURES FINANCIÈRES NON DÉFINIES PAR LES IFRS ET MESURES ADDITIONNELLES DÉFINIES PAR LES IFRS

Certains des indicateurs utilisés par la direction de la Société pour analyser et mesurer ses résultats constituent des mesures financières non définies par les IFRS et des mesures additionnelles définies par les IFRS. Par conséquent, ils n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS et pourraient donc ne pas être comparables aux mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. La direction estime que ces indicateurs fournissent une information utile, car ils permettent d'évaluer le rendement de la Société et de ses composantes à divers égards, comme la rentabilité et la situation financière passées, présentes et prévues.

Les mesures financières non définies par les IFRS comprennent les indicateurs suivants :

RENDEMENT		LIQUIDITÉS	
MESURE FINANCIÈRE NON DÉFINIE PAR LES IFRS ET MESURE ADDITIONNELLE DÉFINIE PAR LES IFRS	RÉFÉRENCE	MESURE FINANCIÈRE NON DÉFINIE PAR LES IFRS ET MESURE ADDITIONNELLE DÉFINIE PAR LES IFRS	RÉFÉRENCE
Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)	Sections 4 & 5.2	Trésorerie nette de la dette avec recours	Section 10.2
Marge brute par catégorie d'activité	Section 5.3	Fonds de roulement	Section 10.4
Carnet de commandes	Section 6	Ratio d'endettement avec recours sur le capital	Section 10.5
Ratio des octrois sur les produits	Section 6		
Résultat d'exploitation par secteur	Section 8		
Résultat avant intérêts, impôts et amortissement (« RAI »)	Section 8.3.1		
Rendement du capital investi (« RCI »)	Section 10.8		
Rendement des capitaux propres moyens attribuables aux actionnaires (« RCPMA »)	Section 10.9		

Une définition de toutes les mesures non définies par les IFRS et les mesures additionnelles définies par les IFRS est fournie aux sections susmentionnées afin de permettre au lecteur de mieux comprendre les indicateurs utilisés par la direction et, selon le cas, la Société présente un rapprochement quantitatif clair des mesures financières non définies par les IFRS et de la mesure la plus directement comparable calculée conformément aux IFRS.

4. NOS PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE RENDEMENT

La Société s'efforce constamment de créer de la valeur pour ses actionnaires en évaluant régulièrement son rendement global à l'aide des indicateurs financiers clés suivants :

- > le **résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin**, qui est utilisé par la Société pour évaluer sa rentabilité;
- > le **résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)**, qui est un indicateur clé du rendement opérationnel de la Société;
- > les **flux de trésorerie opérationnels**, qui correspondent aux flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles tels qu'ils sont présentés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie de la Société, et qui sont un indicateur clé de la capacité de la Société de générer des flux de trésorerie à même ses activités opérationnelles, y compris la façon dont elle gère son fonds de roulement; et
- > la **trésorerie nette de la dette avec recours**, qui est un indicateur clé de la capacité financière de la Société.

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux indicateurs financiers de rendement et des résultats obtenus aux 31 décembre 2013, 2012 et 2011, et pour les exercices terminés à ces dates.

PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS DE RENDEMENT

INDICATEUR FINANCIER RÉSULTATS RÉELS	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	35,8 M \$	305,9 M \$	377,4 M \$
Diminution du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	(88,3%)	(18,9 %)	(20,6 %)
Résultat avant intérêts et impôts (« RAI »)	228,8 M \$	499,5 M \$	595,6 M \$
Flux de trésorerie opérationnels	333,2 M \$	504,3 M \$	919,7 M \$
Trésorerie nette de la dette avec recours (trésorerie et équivalents de trésorerie moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des ICI et la dette avec recours)	742,2 M \$	808,7 M \$	851,7 M \$

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin a diminué de 88,3 % en 2013 pour s'établir à 35,8 millions \$ (0,24 \$ par action après dilution), comparativement à 305,9 millions \$ (2,02 \$ par action après dilution) en 2012. Une analyse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour les trois derniers exercices est présentée à la section 5.1.

Le RAI a diminué pour s'établir à 228,8 millions \$ en 2013, comparativement à 499,5 millions \$ en 2012. Une analyse du RAI de la Société est présentée à la section 5.2.

Des flux de trésorerie opérationnels de 333,2 millions \$ ont été générés en 2013, comparativement à 504,3 millions \$ en 2012. Une analyse des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles est présentée à la section 10.3.

La trésorerie nette de la dette avec recours de 742,2 millions \$ de la Société au 31 décembre 2013 contribue à la capacité de la Société de respecter ses besoins d'exploitation, d'investissement et de financement. Une analyse des liquidités et ressources financières de la Société est présentée à la section 10.2.

5. DÉTAIL DU COMPTE DE RÉSULTAT

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RÉSULTAT PAR ACTION)

	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾			
Produits par activité :						
Services	2 697,6 \$	3 174,9 \$	2 437,8 \$			
Ensembles	3 113,4	3 020,4	2 871,5			
O&M	1 338,3	1 330,5	1 399,2			
ICI	763,8	565,1	501,4			
	7 913,2 \$	8 091,0 \$	7 209,9 \$			
Marge brute par activité :						
Services	554,0 \$	20,5 %	747,3 \$	23,5 %	592,5 \$	24,3 %
Ensembles	19,8	0,6 %	227,1	7,5 %	301,9	10,5 %
O&M	77,1	5,8 %	64,1	4,8 %	78,4	5,6 %
ICI	464,9	60,9 %	316,6	56,0 %	279,3	55,7 %
	1 115,8 \$	14,1 %	1 355,0 \$	16,7 %	1 252,1 \$	17,4 %
Frais de vente, généraux et administratifs :						
Provenant des ICI	53,1	28,6	28,3			
Provenant d'I&C et d'O&M	783,4	826,8	628,3			
	836,6	855,5	656,6			
Coûts de restructuration et dépréciation du goodwill						
	123,5	—	—			
Gain sur cession partielle d'Astoria II						
	(73,0)	—	—			
Résultat avant intérêts et impôts	228,8 \$	2,9 %	499,5 \$	6,2 %	595,6 \$	8,3 %
Charges financières nettes :						
Provenant des ICI	131,2	112,5	99,7			
Provenant d'I&C et d'O&M	19,5	13,7	15,5			
	150,7	126,2	115,2			
Résultat avant impôts sur le résultat	78,1	373,4	480,3			
Impôts sur le résultat	41,7	67,0	94,4			
Résultat net	36,4 \$	306,3 \$	385,9 \$			
Résultat net attribuable aux éléments suivants :						
Actionnaires de SNC-Lavalin	35,8 \$	305,9 \$	377,4 \$			
Participations ne donnant pas le contrôle	0,6	0,4	8,5			
Résultat net	36,4 \$	306,3 \$	385,9 \$			
Résultat par action (\$)						
De base	0,24 \$	2,03 \$	2,50 \$			
Dilué	0,24 \$	2,02 \$	2,48 \$			
Informations supplémentaires						
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin :						
Provenant des ICI	281,6 \$	156,9 \$	131,2 \$			
Excluant les ICI	(245,8)	149,0	246,2			
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	35,8 \$	305,9 \$	377,4 \$			

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

5.1 ANALYSE DU RÉSULTAT NET

L'analyse qui suit porte sur les exercices 2013, 2012 et 2011.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin a diminué en 2013 par rapport à 2012, reflétant une perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI, contre un résultat net en 2012, partiellement contrebalancé par une hausse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI. La diminution du résultat net en 2012 par rapport à 2011 reflétait une baisse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI, partiellement contrebalancé par une hausse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI.

Une perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI a été enregistrée en 2013 comparativement à un résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI en 2012. Cette perte nette pour 2013 reflétait principalement des pertes d'exploitation dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Pétrole et gaz, une charge de 123,5 millions \$ (112,1 millions \$ après impôt) découlant des coûts de restructuration et d'une dépréciation du goodwill principalement liés à l'Europe, ainsi qu'un apport moins élevé du secteur Mines et métallurgie, en partie contrebalancés par un apport plus élevé du secteur Énergie. La perte d'exploitation dans le secteur Infrastructures et environnement en 2013 était surtout attribuable à des révisions défavorables des prévisions des coûts et à des coûts additionnels pour certains contrats du passé à prix forfaitaire non rentables, particulièrement dans le milieu hospitalier et le secteur routier, ainsi qu'à une provision pour risque comptabilisée au titre d'un projet en Libye. La perte d'exploitation dans le secteur Pétrole et gaz pour 2013 était principalement attribuable à une perte enregistrée au deuxième trimestre de 2013 et à une révision défavorable des prévisions des coûts au troisième trimestre de 2013, toutes deux en lien avec un contrat à prix forfaitaire en Algérie.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI a diminué en 2012 par rapport à 2011, reflétant principalement une hausse des frais de vente, généraux et administratifs, partiellement contrebalancé par une marge brute plus élevée. L'augmentation de la marge brute reflétait un niveau d'activité plus élevé, partiellement contrebalancé par un ratio de marge brute moins élevé, particulièrement dans la catégorie Ensembles qui a été touchée en particulier par des révisions défavorables des prévisions des coûts liées à un projet d'envergure du secteur Énergie, avec une incidence défavorable de 110,9 millions \$ sur la marge brute en 2012.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI a augmenté en 2013 par rapport à 2012, principalement en raison d'une hausse du résultat net provenant d'AltaLink et de SKH, d'un gain net découlant de la cession partielle d'Astoria II, ainsi que d'une hausse des dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407. Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI a augmenté en 2012 par rapport à 2011, principalement en raison de la hausse des dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407 et du résultat net plus élevé d'AltaLink, partiellement contrebalancés par un résultat net moins élevé provenant de SKH.

5.2 ANALYSE DU RÉSULTAT AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS

Le RAI est une mesure financière non définie par les IFRS qui est un indicateur de la capacité de l'entité à générer un résultat à même ses activités opérationnelles avant la prise en compte de l'incidence des décisions de financement de la direction. Par conséquent, le RAI est défini aux présentes comme le résultat avant les charges financières nettes et l'impôt sur le résultat.

RAPPROCHEMENT DU RAI ET DU RÉSULTAT NET

(EN MILLIONS \$ CA)	2013			2012 ⁽¹⁾		
	PROVENANT DES ICI	PROVENANT D'I&C ET D'O&M	TOTAL	PROVENANT DES ICI	PROVENANT D'I&C ET D'O&M	TOTAL
Résultat net	281,6 \$	(245,2) \$	36,4 \$	156,9 \$	149,4 \$	306,3 \$
Charges financières nettes	131,2	19,5	150,7	112,5	13,7	126,2
Impôts sur le résultat	72,0	(30,3)	41,7	18,6	48,5	67,0
RAI	484,7 \$	(255,9) \$	228,8 \$	288,0 \$	211,6 \$	499,5 \$

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

En 2013, le RAI provenant d'I&C et d'O&M était négatif pour un montant de 255,9 millions \$, comparativement à un RAI positif de 211,6 millions \$ en 2012. Le RAI négatif pour 2013 reflétait principalement le RAI négatif enregistré dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Pétrole et gaz, ainsi qu'un apport moins élevé du secteur Mines et métallurgie, en partie contrebalancés par un apport plus élevé du secteur Énergie.

Le RAI provenant des ICI a augmenté en 2013 par rapport à 2012, essentiellement en raison d'un RAI plus élevé provenant d'AltaLink et de SKH, d'un gain sur cession partielle d'Astoria II, et d'une augmentation des dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407.

5.3 ANALYSE DES PRODUITS ET DE LA MARGE BRUTE

Les produits de 2013 ont été comparables à ceux enregistrés en 2012, étant donné que la diminution dans la catégorie Services a été contrebalancée par l'augmentation des produits des catégories ICI et Ensembles. L'augmentation des produits en 2012 par rapport à 2011 reflétait principalement une hausse de 30,2 % dans la catégorie Services.

La marge brute a diminué en 2013 par rapport à l'exercice précédent, reflétant un ratio de marge brute moins élevé provenant des activités de la catégorie Ensembles et de la catégorie Services, partiellement contrebalancé par une augmentation de la marge brute provenant des ICI. La baisse de la marge brute provenant de la catégorie Ensembles était essentiellement attribuable à un ratio de marge brute moins élevé, principalement dans le secteur Infrastructures et environnement, alors que la diminution de la marge brute de la catégorie Services était principalement attribuable aux secteurs Mines et métallurgie, et Infrastructures et environnement. L'augmentation de la marge brute en 2012 par rapport à 2011 reflétait essentiellement une augmentation du volume d'activité, principalement dans la catégorie Services, partiellement contrebalancée par un ratio de marge brute moins élevé, particulièrement dans la catégorie Ensembles.

5.3.1 PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE SERVICES

Les produits de la catégorie Services ont diminué en 2013 par rapport à 2012, reflétant une diminution dans les secteurs Mines et métallurgie, Infrastructures et environnement, Pétrole et gaz, et Énergie.

La marge brute de la catégorie Services a diminué en 2013 par rapport à 2012, principalement en raison d'un niveau d'activité moins élevé, surtout dans les secteurs Mines et métallurgie, et Infrastructures et environnement, ainsi que d'une baisse du ratio de marge brute, principalement dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Mines et métallurgie. La marge brute de la catégorie Services a été touchée par l'incidence négative des pertes enregistrées sur certains projets de la catégorie Services au Venezuela dans le secteur Pétrole et gaz en raison d'une augmentation du risque de crédit des contreparties, et d'une provision pour des coûts d'environ 17 millions \$ comptabilisée au premier trimestre de 2013 dans le secteur Mines et métallurgie, par suite d'un avis de suspension reçu par la Société en mars 2013 concernant un contrat minier d'envergure.

De 2011 à 2013, le ratio de marge brute a été inférieur à la fourchette cible de la Société, qui se situe entre 25 % et 29 %, en raison principalement d'une baisse de la marge brute sur certains projets d'envergure.

5.3.2 PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

Les produits de la catégorie Ensembles ont augmenté en 2013 par rapport à 2012, reflétant principalement une hausse dans les secteurs Énergie, et Mines et métallurgie, partiellement contrebalancée par une baisse des produits du secteur Pétrole et gaz.

La marge brute de la catégorie Ensembles a diminué en 2013 par rapport à 2012, découlant principalement de la baisse du ratio de marge brute expliquée ci-après.

Les activités de la catégorie Ensembles ont augmenté en 2012 et en 2013, par suite d'un volume d'activité plus élevé. La Société vise un ratio de marge brute se situant entre 7 % et 10 % pour ses projets de la catégorie Ensembles. Le ratio de marge brute a diminué en 2013 par rapport à 2012, en raison essentiellement des révisions défavorables des prévisions des coûts pour certains contrats du passé à prix forfaitaire non rentables en Afrique du Nord et dans le secteur Infrastructures et environnement, particulièrement dans le milieu hospitalier et le secteur routier, notamment des coûts supplémentaires au titre d'un projet hospitalier d'envergure comptabilisés au premier trimestre de 2013, ainsi que d'une provision pour risque comptabilisée au titre d'un projet en Libye et d'une perte relative à la confirmation d'une réclamation pour un projet en Algérie au deuxième trimestre de 2013. Le ratio de marge brute a diminué en 2012 par rapport à 2011, principalement en raison de révisions défavorables des prévisions des coûts liées à un projet d'envergure du secteur Énergie.

5.3.3 PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE O&M

Les produits de la catégorie O&M en 2013 ont été comparables à ceux de 2012.

La marge brute de la catégorie O&M a augmenté en 2013 par rapport à l'exercice précédent, reflétant un ratio de marge brute plus élevé.

Le ratio de marge brute a dépassé la fourchette historique de 3 % à 5 % en 2013 et en 2011, alors que celui de 2012 s'est établi dans la fourchette historique.

5.3.4 PRODUITS ET MARGE BRUTE DE LA CATÉGORIE ICI

La relation entre les produits et la marge brute pour les activités de la catégorie ICI n'est pas pertinente, puisqu'une partie importante des investissements est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût, méthodes qui ne reflètent pas les postes individuels des résultats financiers de ces ICI. La direction utilise comme indicateur clé le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI pour évaluer le rendement de ses ICI. L'analyse présentée dans cette section vise à donner au lecteur une meilleure compréhension de la marge brute générée par les ICI.

Les produits de la catégorie ICI de la Société ont augmenté en 2013 par rapport à 2012, principalement en raison de l'accroissement des produits provenant d'AltaLink et de SKH, ainsi que de l'augmentation des dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407. **La marge brute a augmenté en 2013** par rapport à 2012, essentiellement pour les mêmes raisons que celles mentionnées ci-dessus relativement à l'accroissement des produits.

5.4 ANALYSE DES FRAIS DE VENTE, GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

(EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012 ⁽¹⁾	Variation (%)
Frais de vente	216,2 \$	225,5 \$	(4,1 %)
Frais généraux et administratifs	620,4	630,0	(1,5 %)
Frais de vente, généraux et administratifs	836,6 \$	855,5 \$	(2,2 %)

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Les frais de vente, généraux et administratifs ont diminué en 2013 par rapport à 2012, pour s'établir à 836,6 millions \$, ce qui a permis de respecter l'objectif qui consistait à ne pas dépasser le niveau de 2012. La diminution est principalement attribuable aux nouvelles initiatives et aux nouveaux programmes actuellement mis en œuvre par la Société.

La Société examine également d'autres mesures à plus long terme en vue de gérer le niveau de ses frais de vente, généraux et administratifs de manière plus efficace pour les exercices subséquents, dans le cadre de ses initiatives d'accroissement du profit décrites à la section 5.5.

Pour 2013 et 2012, les frais de vente, généraux et administratifs **corporatifs** de la Société comprenaient, entre autres, les charges suivantes :

(EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012
Enquêtes et autres questions connexes, ainsi que d'autres mesures, principalement liées à la rétention	14,8 \$	35,9 \$
Charges liées aux nouveaux systèmes informatiques	22,9	11,9
Mise en œuvre d'un nouveau programme de conformité	12,8	–
Total	50,5 \$	47,8 \$

Conformément à la méthodologie décrite à la note 4 des états financiers consolidés annuels audités de 2013 de la Société, les frais de vente, généraux et administratifs **corporatifs** sont répartis dans chacun des secteurs d'activité de la Société.

5.5 INITIATIVES D'ACCROISSEMENT DU PROFIT

En 2013, la Société a lancé un nouveau programme d'accroissement du profit à l'échelle de l'entreprise. Ce programme vise à accroître l'efficacité et l'efficacités de la Société, ainsi qu'à améliorer sa compétitivité et sa capacité à se doter d'un carnet de commandes plus étoffé. Le programme comprend notamment des initiatives à court et à long terme qui seront mises en œuvre à l'échelle de l'entreprise et qui couvriront plusieurs aspects des activités de la Société, allant de la rationalisation de sa structure organisationnelle à la simplification des tâches quotidiennes, dans le but d'améliorer l'exécution des projets et d'éliminer la bureaucratie inutile. L'équipe responsable du programme veillera à ce que SNC-Lavalin devienne un chef de file du secteur en matière d'exécution de projet, et s'établisse en tant que société d'ingénierie et de construction de premier ordre.

5.6 COÛTS DE RESTRUCTURATION ET DÉPRÉCIATION DU GOODWILL

Dans le cadre de la réorganisation de ses activités visant à mettre en œuvre son plan stratégique et à améliorer l'efficacité et la compétitivité, la Société a engagé des coûts de restructuration totalisant 67,0 millions \$ (55,6 millions \$ après impôt) en 2013, (2012 : néant). Ces coûts représentent des montants versés en 2013 pour un total de 50,2 millions \$ (2012 : néant), ainsi que des provisions pour coûts d'un total de 16,8 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : néant). Ces coûts de restructuration à payer devraient être décaissés dans les 12 prochains mois.

Les coûts de restructuration constatés sont principalement liés à des indemnités de départ, la cession de certaines activités et la fermeture de certains bureaux, principalement en Europe. Une telle réorganisation, le manque de rentabilité de certaines activités et une diminution du niveau global des activités dans certaines unités génératrices de trésorerie des catégories Services et Ensembles ont entraîné une dépréciation du goodwill totalisant 56,5 millions \$ en 2013 (2012 : néant).

5.7 CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Les charges financières nettes ont augmenté en 2013 par rapport à 2012, reflétant une hausse provenant des ICI ainsi qu'une hausse provenant d'I&C et d'O&M.

Les charges financières nettes provenant des ICI ont augmenté en 2013 par rapport à 2012, principalement en raison d'une charge d'intérêts plus élevée sur la dette sans recours supplémentaire provenant d'AltaLink.

Les charges financières nettes provenant d'I&C et d'O&M ont augmenté en 2013 par rapport à 2012, reflétant principalement une hausse des autres charges financières.

(EN MILLIONS \$ CA)	2013			2012		
	PROVENANT DES ICI	PROVENANT D'I&C ET D'O&M	TOTAL	PROVENANT DES ICI	PROVENANT D'I&C ET D'O&M	TOTAL
Produits d'intérêts	(6,3) \$	(6,6) \$	(12,9) \$	(5,0) \$	(8,4) \$	(13,4) \$
Intérêts sur la dette :						
Avec recours	–	21,9	21,9	–	21,9	21,9
Sans recours						
AltaLink	124,9	–	124,9	104,6	–	104,6
Autres	7,6	–	7,6	7,7	–	7,7
Autres	5,0	4,2	9,2	5,2	0,2	5,4
Charges financières nettes	131,2 \$	19,5 \$	150,7 \$	112,5 \$	13,7 \$	126,2 \$

5.8 ANALYSE DE L'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le taux d'imposition effectif provenant d'I&C et d'O&M a diminué en 2013 par rapport à 2012, reflétant principalement des pertes constatées en 2013 ne générant pas d'économie d'impôts sur le résultat, des coûts de restructuration et une dépréciation du goodwill non déductibles, ainsi que la répartition géographique du résultat avant impôts sur le résultat.

Le taux d'imposition effectif provenant des ICI a augmenté en 2013 par rapport à 2012, reflétant principalement une hausse de l'impôt sur le résultat découlant du gain sur cession partielle d'Astoria II et d'une augmentation du résultat avant impôt sur le résultat provenant d'AltaLink, partiellement contrebalancés par un résultat non imposable plus élevé provenant de SKH et d'une hausse des dividendes non imposables reçus provenant de l'Autoroute 407.

Le tableau suivant présente un sommaire du taux d'imposition effectif de la Société en distinguant les ICI des activités d'I&C et d'O&M.

(EN MILLIONS \$ CA)	2013			2012 ⁽¹⁾		
	PROVENANT DES ICI	PROVENANT D'I&C ET D'O&M	TOTAL	PROVENANT DES ICI	PROVENANT D'I&C ET D'O&M	TOTAL
Résultat avant impôts sur le résultat	353,6 \$	(275,5) \$	78,1 \$	175,5 \$	197,9 \$	373,4 \$
Impôts sur le résultat	72,0 \$	(30,3) \$	41,7 \$	18,6 \$	48,5 \$	67,0 \$
Taux d'imposition effectif (%)	20,4 %	11,0 %	53,4 %	10,6 %	24,5 %	18,0 %

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

6. CARNET DE COMMANDES

La Société divulgue son carnet de commandes, qui est une mesure financière non définie par les IFRS, pour les **catégories d'activité** suivantes, soit : i) **Services**; ii) **Ensembles**; et iii) **O&M**. Le carnet de commandes est un **indicateur prévisionnel des produits anticipés** qui seront comptabilisés par la Société. Il est établi en fonction des **contrats octroyés** considérés comme des **commandes fermes**.

Les activités de la catégorie **O&M** sont exercées en vertu de contrats qui s'étalent sur une période pouvant aller jusqu'à 40 ans. Afin de fournir une information comparable au carnet de commandes des autres catégories d'activité, la Société limite le carnet de commandes de la catégorie O&M à la période dont l'échéance est la plus rapprochée, soit : i) **la durée du contrat**; ou ii) **les 5 prochaines années**. Une indication du total du carnet de commandes de la catégorie O&M pour la période postérieure à la période de 5 ans, laquelle n'est pas prise en compte dans le carnet de commandes de la Société, est présentée à la section 6.3.

La Société veille à ce que l'information présentée dans le carnet de commandes soit à la fois utile et à jour. Par conséquent, la Société revoit régulièrement son carnet de commandes afin de s'assurer que toutes les modifications y sont reflétées, notamment les nouveaux contrats octroyés, les modifications aux contrats en cours et les annulations de projets, le cas échéant.

Dans la prochaine section, la Société présente son « ratio des octrois sur les produits » par catégorie d'activité, lequel est une mesure non définie par les IFRS. Le ratio s'obtient en divisant le montant des contrats octroyés par le montant des produits, pour une période donnée. Cette mesure fournit une base pour l'évaluation du renouvellement des affaires. Cependant, la mesure du carnet de commandes ne comprend pas les projets potentiels, qui sont un des éléments clés pris en compte dans l'estimation des produits et de la marge brute aux fins de l'établissement du budget et des prévisions, comme il est décrit à la section 3.3, et qui peuvent représenter une partie importante des produits budgétés et/ou prévus.

CARNET DE COMMANDES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ, SECTEUR GÉOGRAPHIQUE ET CATÉGORIE D'ACTIVITÉ

Le tableau suivant présente le détail du carnet de commandes par secteur d'activité, secteur géographique et catégorie d'activité.

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)		2013			
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	TOTAL	
Services et Ensembles					
Infrastructures et environnement	606,7 \$	2 720,4 \$	– \$	3 327,1 \$	
Énergie	383,6	1 403,4	–	1 787,0	
Mines et métallurgie	293,9	124,6	–	418,6	
Pétrole et gaz	219,4	50,8	–	270,2	
Autres secteurs	126,0	130,4	–	256,4	
O&M	–	–	2 228,5	2 228,5	
Total	1 629,6 \$	4 429,7 \$	2 228,5 \$	8 287,8 \$	
AU CANADA ET À L'EXTÉRIEUR DU CANADA					
Au Canada	801,3 \$	3 559,1 \$	1 458,5 \$	5 819,0 \$	
À l'extérieur du Canada	828,2	870,6	770,1	2 468,8	
Total	1 629,6 \$	4 429,7 \$	2 228,5 \$	8 287,8 \$	

AU 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA)

2012

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	TOTAL
Services et Ensembles				
Infrastructures et environnement	721,3 \$	2 916,6 \$	– \$	3 637,9 \$
Énergie	434,7	2 151,1	–	2 585,8
Mines et métallurgie	685,6	320,6	–	1 006,2
Pétrole et gaz	215,5	132,7	–	348,2
Autres secteurs	94,2	226,7	–	320,9
O&M	–	–	2 234,4	2 234,4
Total	2 151,3 \$	5 747,7 \$	2 234,4 \$	10 133,4 \$
AU CANADA ET À L'EXTÉRIEUR DU CANADA				
Au Canada	959,7 \$	4 228,6 \$	1 574,5 \$	6 762,8 \$
À l'extérieur du Canada	1 191,6	1 519,1	659,9	3 370,6
Total	2 151,3 \$	5 747,7 \$	2 234,4 \$	10 133,4 \$

Le carnet de commandes de la Société a diminué au 31 décembre 2013 par rapport à 2012, en raison d'une diminution dans les catégories Ensembles et Services.

Le carnet de commandes au Canada a diminué, en raison d'une baisse dans les secteurs Énergie, Mines et métallurgie, Infrastructures et environnement, et O&M, partiellement contrebalancée par une hausse dans le secteur Pétrole et gaz.

Le carnet de commandes à l'extérieur du Canada a diminué, en raison principalement d'une baisse dans les secteurs Énergie, Mines et métallurgie, Pétrole et gaz, et Infrastructures et environnement, en partie contrebalancée par une hausse dans le secteur O&M.

6.1 CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE SERVICES

Le carnet de commandes de la catégorie Services a diminué à la fin de 2013 par rapport à la fin de l'exercice précédent, reflétant une diminution touchant principalement le secteur Mines et métallurgie, incluant le retrait au premier trimestre de 2013 d'un contrat minier d'envergure dont la valeur des travaux suspendus et annulés inclus dans le carnet de commandes s'élevait alors à 120,9 millions \$ en produits anticipés dans la catégorie Services. De plus, en 2013, ce secteur a été touché par le fléchissement des marchés des produits de base.

RAPPROCHEMENT DU CARNET DE COMMANDES – SERVICES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RATIO DES OCTROIS SUR LES PRODUITS)

	2013	2012
Carnet de commandes – au début	2 151,3 \$	2 226,1 \$
Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice	2 296,8	3 096,7
Carnet de commandes provenant des acquisitions d'entreprises	–	3,4
Déduire : Produits comptabilisés pendant l'exercice	2 697,7	3 174,9
Retrait d'un contrat minier d'envergure du carnet de commandes	120,9	–
Carnet de commandes – à la fin	1 629,6 \$	2 151,3 \$
Ratio des octrois sur les produits	0,8	1,0

6.2 CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE ENSEMBLES

Le carnet de commandes de la catégorie Ensembles a diminué à la fin de 2013 par rapport à 2012, en raison d'une diminution dans tous les secteurs découlant principalement des produits comptabilisés au cours de l'exercice, partiellement contrebalancée par des ajouts, notamment un projet de réseau de transport léger sur rail au Canada au cours du premier trimestre de 2013.

RAPPROCHEMENT DU CARNET DE COMMANDES – ENSEMBLES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RATIO DES OCTROIS SUR LES PRODUITS)	2013	2012
Carnet de commandes – au début	5 747,7 \$	5 482,8 \$
Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice	1 795,4	3 883,4
Déduire : Produits comptabilisés pendant l'exercice	3 113,4	3 020,4
Retrait d'un projet du carnet de commandes du secteur Pétrole et gaz	–	598,1
Carnet de commandes – à la fin	4 429,7 \$	5 747,7 \$
Ratio des octrois sur les produits	0,6	1,1

6.3 CARNET DE COMMANDES DE LA CATÉGORIE O&M

Le carnet de commandes de la catégorie O&M à la fin de 2013 est demeuré comparable à celui de la fin de 2012.

RAPPROCHEMENT DU CARNET DE COMMANDES – O&M

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RATIO DES OCTROIS SUR LES PRODUITS)	2013	2012
Carnet de commandes – au début	2 234,4 \$	2 379,1 \$
Ajouter : Contrats octroyés pendant l'exercice	1 332,4	1 185,8
Déduire : Produits comptabilisés pendant l'exercice	1 338,3	1 330,5
Carnet de commandes – à la fin	2 228,5 \$	2 234,4 \$
Ratio des octrois sur les produits	1,0	0,9

Un grand nombre de contrats dans la catégorie O&M ont été conclus pour une durée beaucoup plus longue que la période de 5 ans pour laquelle les produits sont inclus dans le carnet de commandes de la catégorie O&M de la Société. Le tableau suivant présente le carnet de commandes de la catégorie O&M pour chacun des exercices compris dans la période de 5 ans du carnet de commandes, conformément à la politique de la Société en matière de commandes, ainsi que les produits prévus découlant de ses contrats fermes, qui ne figurent pas au carnet de commandes.

(EN MILLIONS \$ CA)	INCLUS DANS LE CARNET DE COMMANDES						NON INCLUS DANS LE CARNET DE COMMANDES
	2014	2015	2016	2017	2018	TOTAL	PAR LA SUITE
Carnet de commandes de la catégorie O&M	913,2 \$	446,5 \$	298,5 \$	294,5 \$	275,9 \$	2 228,5 \$	3 325,3 \$

7. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PRODUITS PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉ

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA)

2013

	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	ICI	TOTAL	
Canada	1 191,6 \$	2 173,7 \$	1 128,7 \$	708,1 \$	5 202,2 \$	66 %
Amérique latine	553,8	215,1	48,7	–	817,5	10 %
Europe	318,0	263,8	49,9	2,5	634,1	8 %
Afrique	161,4	98,9	93,5	42,1	396,0	5 %
États-Unis	132,6	234,8	1,4	11,1	379,9	5 %
Moyen-Orient	210,2	112,9	16,0	–	339,1	4 %
Asie-Pacifique	112,4	13,1	–	–	125,5	2 %
Autres régions	17,7	1,2	–	–	18,8	0 %
Total	2 697,6 \$	3 113,4 \$	1 338,3 \$	763,8 \$	7 913,2 \$	100 %

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA)

2012

	SERVICES	ENSEMBLES	O&M	ICI	TOTAL	
Canada	1 373,0 \$	1 941,8 \$	1 133,5 \$	560,9 \$	5 009,2 \$	62 %
Amérique latine	676,2	110,1	27,3	–	813,6	10 %
Europe	338,8	306,5	51,0	2,1	698,4	9 %
Afrique	253,8	286,1	109,8	–	649,7	8 %
États-Unis	167,5	134,0	0,7	2,1	304,3	4 %
Moyen-Orient	183,5	171,4	7,7	–	362,6	4 %
Asie-Pacifique	145,3	67,2	0,6	–	213,1	2 %
Autres régions	36,8	3,3	–	–	40,1	1 %
Total	3 174,9 \$	3 020,4 \$	1 330,5 \$	565,1 \$	8 091,0 \$	100 %

Les produits au Canada ont augmenté en 2013 par rapport à 2012, essentiellement en raison d'un volume d'activité plus élevé dans la catégorie Ensembles, principalement dans les secteurs Énergie, et Mines et métallurgie, ainsi que des produits plus élevés dans la catégorie ICI, principalement attribuable à l'accroissement des produits provenant d'AltaLink et à l'augmentation des dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407, partiellement contrebalancés par un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Services, principalement dans les secteurs Mines et métallurgie, et Infrastructures et environnement.

Les produits en Amérique latine en 2013 sont demeurés comparables à ceux de l'exercice précédent, étant donné que le volume d'activité moins élevé dans la catégorie Services, principalement dans les secteurs Mines et métallurgie, et Pétrole et gaz, a été contrebalancé par un volume d'activité plus élevé dans la catégorie Ensembles, principalement dans le secteur Énergie.

Les produits provenant de l'Europe ont diminué en 2013 par rapport à 2012, essentiellement en raison d'un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Ensembles, principalement dans les Autres secteurs.

Les produits provenant de l'Afrique ont diminué en 2013 par rapport à 2012, essentiellement en raison d'un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Ensembles, principalement dans le secteur Pétrole et gaz, ainsi que dans la catégorie Services, principalement dans le secteur Mines et métallurgie. Ces volumes d'activité moins élevés ont été partiellement contrebalancés par un accroissement des produits provenant de SKH dans la catégorie ICI.

Les produits provenant des États-Unis ont augmenté en 2013 par rapport à 2012, reflétant essentiellement un volume d'activité plus élevé dans la catégorie Ensembles, particulièrement dans le secteur Énergie, partiellement contrebalancé par une baisse du volume d'activité dans la catégorie Services.

Les produits provenant du Moyen-Orient ont diminué en 2013 par rapport à 2012, en raison d'un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Ensembles, partiellement contrebalancé par une hausse du volume d'activité dans la catégorie Services, principalement dans le secteur Mines et métallurgie.

En Asie-Pacifique, les produits ont diminué en 2013 par rapport à l'exercice précédent, reflétant essentiellement un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Ensembles, dans le secteur Énergie, et une baisse des activités dans la catégorie Services.

Dans les Autres régions, les produits ont diminué en 2013 par rapport à 2012, reflétant essentiellement un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Services, principalement dans le secteur Pétrole et gaz.

8. RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

Comme il a été mentionné précédemment, la Société analyse ses résultats par secteur d'activité. Ces secteurs regroupent les activités connexes au sein de SNC-Lavalin, de la façon dont est évalué le rendement de la direction. La Société présente l'information de la façon dont est évalué le rendement de la direction en regroupant ses projets réalisés en fonction du type d'industrie.

Au cours de 2014, considérant les progrès réalisés pour la mise en œuvre de sa stratégie d'affaires annoncée en 2013, la Société entend apporter certains changements à sa façon de regrouper ses activités et de présenter et d'analyser ses secteurs.

Par ailleurs, lors de l'établissement du budget de 2014, il a été décidé que l'intérêt imputé, qui était attribué aux secteurs à un taux annuel de 10 % donnant lieu à un coût ou à un produit selon que les actifs courants excèdent les passifs courants du secteur ou vice-versa, ne sera plus utilisé à l'interne à compter de janvier 2014. Par conséquent, le résultat d'exploitation de la Société par secteur ne tiendra plus compte de l'intérêt imputé et correspondra donc au résultat avant intérêts et impôts (« RAI »). La Société est d'avis que l'utilisation du RAI améliorera la qualité des informations à fournir sur ses secteurs, ses pairs utilisant plus fréquemment cette mesure financière que l'ancienne mesure.

Les commentaires ci-dessous passent en revue les produits et le résultat d'exploitation de la Société par secteur. Se reporter à la note 4 des états financiers consolidés annuels audités de 2013 pour plus d'information sur la manière dont la Société établit son résultat d'exploitation.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2013			2012 ⁽¹⁾		
	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	RATIO DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION SUR LES PRODUITS	PRODUITS	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	RATIO DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION SUR LES PRODUITS
Services et Ensembles						
Infrastructures et environnement	1 947,1 \$	(286,5)\$	(14,7 %)	2 070,9 \$	21,2 \$	1,0 %
Énergie	1 570,3	135,8	8,7 %	1 388,5	79,3	5,7 %
Mines et métallurgie	1 408,5	38,8	2,8 %	1 519,1	97,4	6,4 %
Pétrole et gaz	541,0	(68,1)	(12,6 %)	840,4	(11,5)	(1,4 %)
Autres secteurs	344,2	26,6	7,7 %	376,4	34,2	9,1 %
O&M	1 338,3	57,3	4,3 %	1 330,5	43,3	3,3 %
ICI	763,8	281,6	36,9 %	565,1	156,9	27,8 %
Total	7 913,2 \$	185,6 \$	2,4 %	8 091,0 \$	420,9 \$	5,2 %

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

8.1.1 ACTIVITÉS DES CATÉGORIES SERVICES ET ENSEMBLES

Le savoir-faire en matière d'ingénierie et de construction provient du personnel de la Société pour les activités des catégories Services et Ensembles. Le tableau ci-dessous résume la répartition des produits entre les catégories Services et Ensembles (soit les contrats de la catégorie Services typiquement à prix coûtant majoré et ceux de la catégorie Ensembles typiquement à prix forfaitaire), ainsi que le ratio du résultat d'exploitation sur les produits.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2013		2012 ⁽¹⁾		2011 ⁽¹⁾	
		PROPORTION		PROPORTION		PROPORTION
Produits de la catégorie Services	2 697,6 \$	46,4 %	3 174,9 \$	51,2 %	2 437,8 \$	45,9 %
Produits de la catégorie Ensembles	3 113,4	53,6 %	3 020,4	48,8 %	2 871,5	54,1 %
Produits des catégories Services et Ensembles	5 811,0 \$	100,0 %	6 195,3 \$	100,0 %	5 309,3 \$	100,0 %
Résultat d'exploitation	(153,3)\$		220,7 \$		322,1 \$	
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits	(2,6 %)		3,6 %		6,1 %	

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

La perte d'exploitation pour 2013 découle principalement des pertes d'exploitation enregistrées dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Pétrole et gaz, ainsi que d'un apport moins élevé du secteur Mines et métallurgie, partiellement contrebalancés par un apport plus élevé du secteur Énergie, comme il est décrit aux sections 8.1.2 à 8.1.5. La proportion d'activités de la catégorie Services par rapport à l'ensemble des activités comprises dans les catégories Services et Ensembles a diminué, passant de 51,2 % en 2012 à 46,4 % en 2013, ce qui a eu une incidence défavorable sur le ratio du résultat d'exploitation sur les produits. La diminution du résultat d'exploitation pour 2011 et 2012 était principalement attribuable à une hausse des frais de vente, généraux et administratifs, ainsi qu'à un ratio de marge brute moins élevé.

8.1.2 INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT

Infrastructures et environnement comprend une gamme de projets d'infrastructure pour les secteurs public et privé dont des aéroports, des bâtiments, des établissements de soins de santé, d'enseignement et récréatifs, des ports de mer, des gares maritimes et des terminaux de traversier, des systèmes de régularisation des crues, des réseaux de transport en commun, des chemins de fer, des routes, des ponts, ainsi que des installations de traitement des eaux usées et de production et distribution de l'eau potable. La Société fournit également des services liés à l'environnement à l'échelle mondiale, offrant un savoir-faire spécialisé dans les secteurs de l'énergie, de l'infrastructure, du pétrole et du gaz, des mines, de l'industrie, de l'aménagement rural et des changements climatiques.

(EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012 ⁽¹⁾	Variation (%)
Produits provenant du secteur Infrastructures et environnement			
Services	753,0 \$	868,8 \$	(13,3 %)
Ensembles	1 194,1	1 202,1	(0,7 %)
Total	1 947,1 \$	2 070,9 \$	(6,0 %)
Résultat d'exploitation provenant du secteur Infrastructures et environnement	(286,5) \$	21,2 \$	s.o.
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Infrastructures et environnement (%)	(14,7 %)	1,0 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	3 327,1 \$	3 637,9 \$	(8,5 %)

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Les produits provenant du secteur Infrastructures et environnement ont diminué en 2013 par rapport à 2012, reflétant principalement un niveau d'activité moins élevé dans la catégorie Services.

Les **principaux projets ayant contribué aux produits en 2013** comprennent des travaux liés à des hôpitaux dans l'est du Canada, ainsi que des autoroutes et des réseaux de transport en commun dans l'ouest et le centre du Canada.

Le secteur Infrastructures et environnement a enregistré une perte d'exploitation de 286,5 millions \$ en 2013, comparativement à un résultat d'exploitation de 21,2 millions \$ en 2012, principalement en raison des révisions défavorables des prévisions des coûts comptabilisées par la Société au troisième trimestre de 2013 avec une incidence défavorable de 142,3 millions \$ sur la marge brute pour certains contrats du passé à prix forfaitaire non rentables, particulièrement dans le milieu hospitalier et le secteur routier. En ce qui concerne les projets susmentionnés dans le secteur routier, bien que l'ouverture à la circulation ait eu lieu au quatrième trimestre de 2013, une perte additionnelle ayant eu une incidence défavorable de 18,0 millions \$ sur la marge brute a été constatée par suite d'une révision des prévisions des coûts liés à ces projets, reflétant les travaux additionnels requis pour achever les projets.

De plus, la Société a enregistré une provision pour risque de 47,0 millions \$ au deuxième trimestre de 2013 à la suite d'une tentative inattendue de retrait de ce montant en vertu de lettres de crédit couvrant un acompte reçu et la bonne exécution, lesquelles ont été émises précédemment au profit du client d'un projet en Libye. Le projet est interrompu depuis le début de l'agitation civile en Libye en 2010. Il n'y a eu aucun développement significatif relativement à la situation à la suite de cette tentative. Par ailleurs, ces pertes d'exploitation comprennent un montant d'environ 32 millions \$ constaté au premier trimestre de 2013 pour des coûts supplémentaires au titre d'un projet hospitalier d'envergure qui, selon la Société, n'étaient pas prévus à l'entente du projet en cause. La Société entend entreprendre des démarches pour recouvrer la valeur de ces coûts supplémentaires. Si l'on faisait abstraction de l'incidence des révisions des prévisions des coûts, de la provision pour risque et des autres pertes décrites ci-dessus, le secteur Infrastructures et environnement enregistrerait tout de même une perte d'exploitation pour 2013, malgré la diminution des frais de vente, généraux et administratifs, puisque des projets générant des marges brutes insuffisantes ont continué d'avoir une incidence négative sur la marge brute.

8.1.3 ÉNERGIE

Énergie comprend des projets liés à l'énergie hydroélectrique, thermique et nucléaire, à la valorisation énergétique des déchets, aux solutions d'énergie verte, et aux réseaux de transport et de distribution d'électricité.

(EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012 ⁽¹⁾	Variation (%)
Produits provenant du secteur Énergie			
Services	435,5 \$	487,5 \$	(10,7 %)
Ensembles	1 134,8	901,0	25,9 %
Total	1 570,3 \$	1 388,5 \$	13,1 %
Résultat d'exploitation provenant du secteur Énergie	135,8 \$	79,3 \$	71,3 %
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Énergie (%)	8,7 %	5,7 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	1 787,0 \$	2 585,8 \$	(30,9 %)

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Les produits du secteur Énergie ont augmenté en 2013 par rapport à 2012, reflétant un volume d'activité plus élevé dans la catégorie Ensembles, partiellement contrebalancé par un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Services.

Les **principaux projets ayant contribué aux produits en 2013** comprennent des travaux liés à des centrales hydroélectriques dans l'ouest et dans l'est du Canada, une centrale nucléaire en Amérique latine, un compresseur de CO₂ et des systèmes de déshydratation sur le site d'une centrale au charbon dans l'ouest du Canada, une centrale au gaz naturel à cycle combiné aux États-Unis, un projet de réfection d'un barrage en Afrique australe, ainsi qu'une centrale thermique en Afrique du Nord.

Le **résultat d'exploitation de la Société provenant du secteur Énergie a augmenté en 2013** par rapport à 2012, reflétant principalement une hausse du ratio de marge brute conjuguée à un volume d'activité plus élevé. Le ratio de marge brute plus élevé en 2013 reflétait en partie un niveau plus élevé de révisions défavorables des prévisions des coûts en 2012 par rapport à 2013 relativement à certains projets d'envergure. Ainsi, des révisions défavorables des prévisions des coûts ont été enregistrées en 2013 et en 2012 pour certains contrats d'envergure, lesquelles ont eu une incidence défavorable de 67,2 millions \$ sur la marge brute en 2013, notamment en raison d'un contrat du passé à prix forfaitaire non rentable en Afrique du Nord, pour lequel l'incidence négative en 2012 avait totalisé 110,9 millions \$. Le projet en Afrique du Nord a été touché, au quatrième trimestre de 2013, par une révision des prévisions des coûts, en raison principalement d'une productivité plus faible que prévu qui a eu des répercussions sur l'avancement du projet.

8.1.4 MINES ET MÉTALLURGIE

Mines et métallurgie comprend une gamme complète de services pour tous les procédés de récupération des minerais et des métaux, y compris l'aménagement d'infrastructures minières, le traitement des minerais, la fusion et l'affinage de métaux, la fermeture de mines, la restauration de sites miniers, la gestion des mines et des résidus, ainsi que la fabrication d'engrais.

(EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012 ⁽¹⁾	Variation (%)
Produits provenant du secteur Mines et métallurgie			
Services	828,8 \$	1 096,4 \$	(24,4 %)
Ensembles	579,7	422,8	37,1 %
Total	1 408,5 \$	1 519,1 \$	(7,3 %)
Résultat d'exploitation provenant du secteur Mines et métallurgie	38,8 \$	97,4 \$	(60,1 %)
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Mines et métallurgie (%)	2,8 %	6,4 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	418,6 \$	1 006,2 \$	(58,4 %)

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Les produits du secteur Mines et métallurgie en 2013 ont diminué comparativement à ceux de 2012, reflétant un niveau d'activité moins élevé dans la catégorie Services, cette baisse ayant été partiellement contrebalancée par un niveau d'activité plus élevé dans la catégorie Ensembles.

Les **principaux projets ayant contribué aux produits en 2013** comprennent des projets de potasse dans l'Ouest canadien, un projet d'aluminium au Moyen-Orient, la mise en valeur de mines de cuivre et un système d'élimination de résidus miniers épaissis sur le site d'un projet de minerai de fer en Amérique latine, un projet de réduction des émissions atmosphériques pour une fonderie de nickel en Ontario, ainsi que la mise en valeur d'une mine d'or et l'agrandissement d'une mine de minerai de fer au Québec.

Le **résultat d'exploitation de la Société provenant du secteur Mines et métallurgie a diminué en 2013** par rapport à 2012, principalement en raison d'un ratio de marge brute moins élevé, partiellement contrebalancé par une baisse des frais de vente, généraux et administratifs. Le ratio de marge brute moins élevé incluait un changement dans la répartition des produits des catégories Services et Ensembles ainsi qu'une provision pour des coûts d'environ 17 millions \$ enregistrée au premier trimestre de 2013, par suite d'un avis de suspension reçu par la Société en mars 2013 concernant un contrat minier d'envergure.

8.1.5 PÉTROLE ET GAZ

Pétrole et gaz (auparavant Hydrocarbures et produits chimiques) comprend des projets liés à la production de bitume, à la production de pétrole lourd, aux installations pétrolières et gazières à terre et en mer, au raffinage et à l'enrichissement, aux produits pétrochimiques, aux spécialités chimiques, aux biocarburants, au traitement du gaz naturel, aux terminaux de regazéification du gaz naturel liquéfié, à la gazéification de charbon en gaz liquéfié, au captage, au transport et au stockage de CO₂, aux oléoducs et gazoducs, ainsi qu'aux terminaux et aux stations de pompage.

(EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012 ⁽¹⁾	Variation (%)
Produits provenant du secteur Pétrole et gaz			
Services	506,4 \$	562,0 \$	(9,9 %)
Ensembles	34,5	278,3	(87,6 %)
Total	541,0 \$	840,4 \$	(35,6 %)
Résultat d'exploitation provenant du secteur Pétrole et gaz	(68,1)\$	(11,5)\$	492,8 %
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Pétrole et gaz (%)	(12,6 %)	(1,4 %)	s.o.
Carnet de commandes à la fin	270,2 \$	348,2 \$	(22,4 %)

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Les produits du secteur Pétrole et gaz ont diminué en 2013 par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution des produits de la catégorie Ensembles, découlant notamment de la constatation d'une perte de 70,1 millions \$, comme il est expliqué ci-après, et du fait que certains projets d'envergure étaient en voie d'être achevés ou ont été achevés en 2013.

Les **principaux projets ayant contribué aux produits en 2013** comprennent des contrats de services-conseils et de gestion de projet pour diverses installations et infrastructures en Amérique latine, des travaux liés à un complexe de raffinerie et d'usine de produits chimiques aux États-Unis, et des travaux liés à des installations centrales de traitement par drainage par gravité au moyen de vapeur dans l'Ouest canadien.

Le secteur Pétrole et gaz a enregistré une perte d'exploitation de 68,1 millions \$ en 2013, comparativement à une perte d'exploitation de 11,5 millions \$ en 2012. La perte d'exploitation pour 2013 était surtout attribuable à une révision défavorable des prévisions des coûts au troisième trimestre de 2013, ainsi qu'à une perte de 70,1 millions \$ constatée par la Société au deuxième trimestre de 2013 en lien avec une confirmation de réclamation reçue en juillet 2013 et alléguant des pénalités de retard, toutes deux relatives à un contrat du passé à prix forfaitaire en Afrique du Nord, plus précisément en Algérie. La Société continue de prendre toutes les mesures nécessaires pour contester ces pénalités, y compris des mesures pour récupérer les coûts supplémentaires qu'elle a engagés. L'augmentation de la perte d'exploitation en 2013 par rapport à 2012 s'explique également par les pertes enregistrées sur certains projets de la catégorie Services au Venezuela en raison d'une augmentation du risque de crédit des contreparties, ainsi que par un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Ensembles, en partie contrebalancés par l'issue favorable de certains contrats d'IAC à prix forfaitaire. La perte d'exploitation enregistrée en 2012 était principalement attribuable à des révisions défavorables des prévisions des coûts pour certains contrats d'envergure dans les catégories Ensembles et Services.

8.1.6 AUTRES SECTEURS

Autres secteurs regroupe les activités de plusieurs domaines, à savoir l'agroalimentaire, les produits pharmaceutiques et la biotechnologie, l'acide sulfurique, ainsi que d'autres installations industrielles qui ne sont pas incluses dans les autres secteurs d'activité présentés précédemment.

(EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012 ⁽¹⁾	Variation (%)
Produits provenant du secteur Autres secteurs			
Services	173,9 \$	160,3 \$	8,5 %
Ensembles	170,3	216,2	(21,2 %)
Total	344,2 \$	376,4 \$	(8,6 %)
Résultat d'exploitation provenant du secteur Autres secteurs	26,6 \$	34,2 \$	(22,3 %)
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur Autres secteurs (%)	7,7 %	9,1 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	256,4 \$	320,9 \$	(20,1 %)

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Les produits des Autres secteurs ont diminué en 2013 par rapport à 2012, en raison d'un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Ensembles.

Le résultat d'exploitation provenant des Autres secteurs a diminué en 2013 par rapport à 2012, en raison principalement d'un volume d'activité moins élevé dans la catégorie Ensembles conjugué à une baisse du ratio de marge brute.

8.2 O&M

Les activités de la catégorie **O&M** sont fournies par le personnel de la Société dans les domaines d'affaires suivants :

- > **Solutions immobilières intégrées** : comprend tous les aspects de l'exploitation et de l'entretien d'immeubles, de la gestion immobilière, des services-conseils, de la réalisation et de la mise en service de projets, de la gestion de l'énergie et des initiatives de développement durable, et de la gestion de programmes;
- > **Installations industrielles** : comprend un savoir-faire spécialisé en surveillance de l'exploitation et de l'entretien d'actifs tels que : turbines, générateurs de vapeur, chaudières, systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, installations pétrolières et gazières, systèmes électriques et mécaniques, et installations de fabrication;
- > **Transport** : comprend l'exploitation, l'entretien et la remise en état d'importantes infrastructures, telles que les aéroports, les réseaux de transport public, les autoroutes, les ponts et les tunnels; et
- > **Défense et logistique** : comprend un soutien à la marine canadienne pour l'entretien de divers types de navires, allant des navires de recherche et de défense aux remorqueurs et à de nombreux autres bâtiments de diverses classes, de même qu'un soutien aux Forces armées du Canada, des installations de transport aérien stratégique et d'importantes exploitations dans les secteurs des mines, de la métallurgie, de la pétrochimie, du pétrole et du gaz, ainsi que la construction et l'entretien de camps temporaires et de baraquements partout dans le monde.

La Société gère actuellement plus de 9 000 installations, dont des immeubles, des pavillons d'hébergement pour la main-d'œuvre, des réseaux de transport léger sur rail, des ponts, des centrales, des installations pétrolières et gazières, des navires, des autoroutes et des aéroports, totalisant environ 15 millions de mètres carrés de biens immobiliers et 250 000 sites d'infrastructure, ce qui fait de SNC-Lavalin l'un des plus importants fournisseurs de services d'exploitation et de gestion d'installations au Canada, et un fournisseur de services au Brésil, aux États-Unis, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Le savoir-faire de SNC-Lavalin dans le secteur O&M permet à la Société non seulement de conclure des contrats d'exploitation et d'entretien indépendants, mais également d'élargir ses activités dans les catégories Services, Ensembles et ICI en offrant du tout-en-un adapté aux besoins des clients, et s'inscrit en complément de ses ICI.

(EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012 ⁽¹⁾	Variation (%)
Produits provenant du secteur O&M			
Solutions immobilières intégrées	854,1 \$	865,8 \$	(1,4 %)
Installations industrielles	201,4	187,2	7,6 %
Transport	118,2	118,5	(0,3 %)
Défense et logistique	164,6	159,0	3,6 %
Total	1 338,3 \$	1 330,5 \$	0,6 %
Résultat d'exploitation provenant du secteur O&M	57,3 \$	43,3 \$	32,4 %
Ratio du résultat d'exploitation sur les produits provenant du secteur O&M (%)	4,3 %	3,3 %	s.o.
Carnet de commandes à la fin	2 228,5 \$	2 234,4 \$	(0,3 %)

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Les produits du secteur O&M en 2013 sont demeurés comparables à ceux de 2012.

Le résultat d'exploitation a augmenté en 2013 par rapport à 2012, reflétant essentiellement une hausse du ratio de marge brute.

8.3 INVESTISSEMENTS – CONCESSIONS D'INFRASTRUCTURE (« ICI »)

Tel qu'il est décrit précédemment, SNC-Lavalin effectue des investissements dans des concessions d'infrastructure pour certaines infrastructures du secteur public, telles que les aéroports, les ponts, les bâtiments culturels et publics, les autoroutes, les réseaux de transport en commun, l'énergie et les installations de traitement de l'eau.

La Société est d'avis que la juste valeur totale de ses ICI est bien plus élevée que leur valeur comptable nette de 2,0 milliards \$. L'Autoroute 407 et AltaLink sont considérés représenter la portion la plus significative de la juste valeur totale du portefeuille d'ICI de la Société.

Voici une brève description de ces deux investissements :

- > SNC-Lavalin détient une participation de 16,77 % dans 407 International inc. (« Autoroute 407 »). 407 ETR, qui est une filiale en propriété exclusive d'Autoroute 407, exploite, entretient et gère l'autoroute 407, une autoroute à péage de 108 km entièrement électronique dans la région du Grand Toronto (« RGT »), en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans venant à échéance en 2098.
- > SNC-Lavalin détient également une participation indirecte de 100 % dans AltaLink, L.P., une entité à tarifs réglementés qui détient et exploite environ 12 000 km de lignes de transport d'électricité et plus de 280 postes électriques en Alberta. AltaLink, L.P. entreprend la construction de lignes de transport d'électricité additionnelles, ce qui augmentera la diversité de ses produits.

La valeur comptable nette des ICI, aux 31 décembre 2013 et 2012, est représentée de la façon suivante :

AU 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA)

	VALEUR COMPTABLE NETTE	
	2013	2012
Autoroute 407 ⁽¹⁾	– \$	– \$
AltaLink	1 019,5	820,4
Autres	988,3	844,4
Total	2 007,8 \$	1 664,8 \$

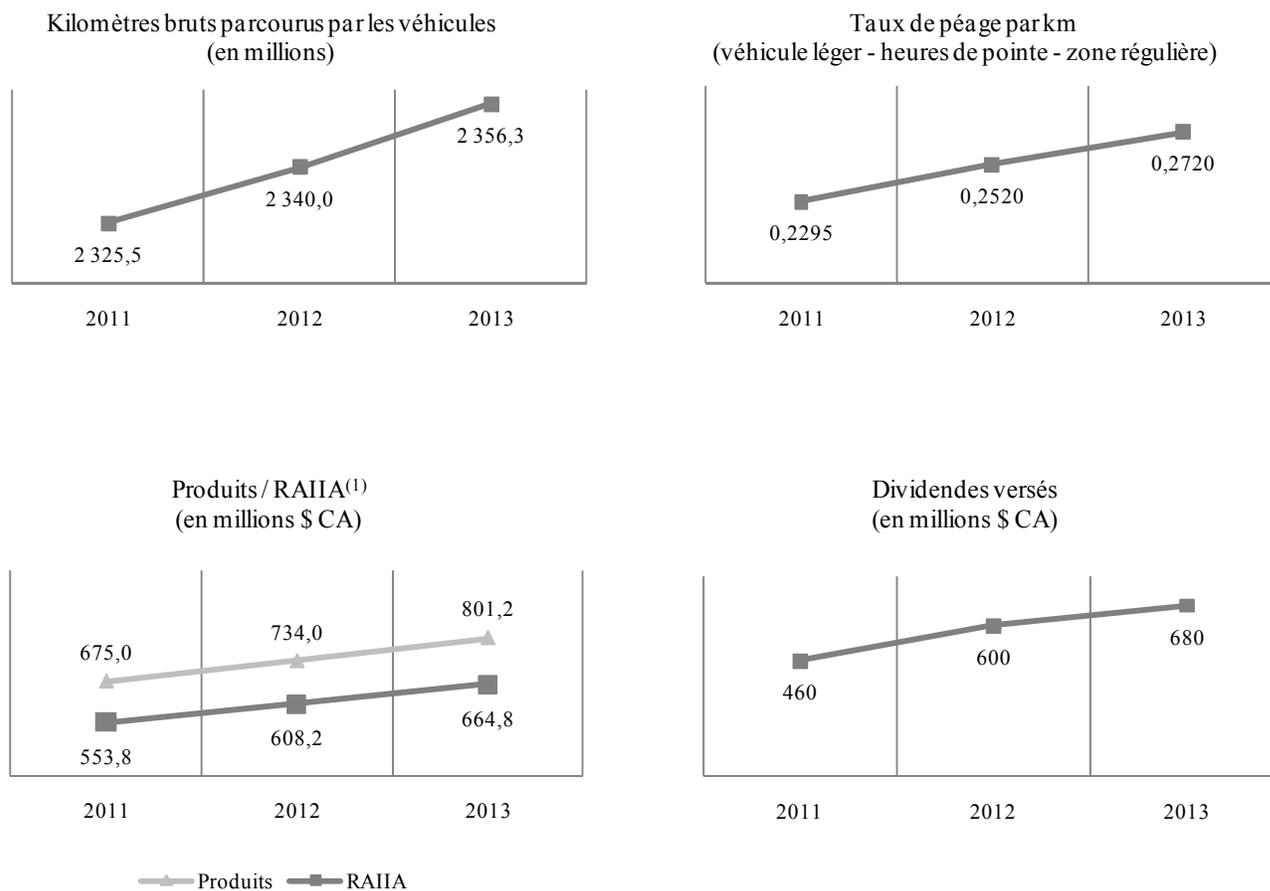
(1) La valeur comptable nette est de néant, car la Société a arrêté précédemment de constater sa quote-part des pertes de l'Autoroute 407 lorsque la constatation de telles pertes aurait résulté en un solde négatif à l'égard de l'investissement de la Société dans l'Autoroute 407.

La Société fournit, dans cette section, de l'information supplémentaire sur l'Autoroute 407 et AltaLink compte tenu de l'importance qu'ont ces ICI sur le cours de l'action de la Société ainsi que sur son résultat net. Cette information a pour but de permettre au lecteur d'obtenir une compréhension générale des activités ainsi que des indicateurs de performance de ces ICI. Compte tenu du fait que 407 International inc. et AltaLink, L.P. émettent des titres d'emprunt dans le public, les états financiers, le rapport de gestion ainsi que d'autres informations financières pertinentes de 407 International inc. et d'AltaLink, L.P. sont accessibles sur www.sedar.com, qui est un site Internet maintenu par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces portraits ont seulement pour but de permettre au lecteur d'obtenir une compréhension générale des activités ainsi que des indicateurs de performance de ces deux ICI; pour une information financière intégrale, le lecteur doit se référer aux documents officiels de 407 International inc. et d'AltaLink, L.P.

8.3.1 PORTRAITS — ICI

AUTOROUTE 407 — PORTRAIT

L'investissement de la Société dans l'Autoroute 407 est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Toutefois, la Société a comptabilisé dans ses comptes de résultat de 2013, 2012 et 2011 les dividendes provenant de l'Autoroute 407 plutôt que sa quote-part du résultat net de l'Autoroute 407, compte tenu du fait que la valeur comptable de son investissement était de néant à la fin de chacun de ces exercices. Les dividendes reçus par SNC-Lavalin ne sont pas imposables.

407 INTERNATIONAL INC. — INDICATEURS HISTORIQUES CLÉS

(1) RAIIA : Résultat avant intérêts et autres charges, charge d'impôt différé et amortissements

407 INTERNATIONAL INC. — FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA)

	2013	2012
Produits	801,2 \$	734,0 \$
Charges d'exploitation	136,4	125,8
RAIIA	664,8	608,2
Amortissements	62,6	60,6
Intérêts et autres charges	264,7	304,0
Charge d'impôt différé	88,8	69,2
Résultat net	248,7 \$	174,4 \$

407 INTERNATIONAL INC. – RÉSULTATS LIÉS À LA CIRCULATION

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (SAUF LES TRANSPONDEURS EN CIRCULATION)	2013	2012
Déplacements (en millions)	114,9	114,8
Nombre moyen de déplacements effectués pendant les jours ouvrables (en milliers)	381,3	380,8
Nombre de kilomètres parcourus par les véhicules (« NKPV », en millions)	2 356,3	2 340,0
Longueur moyenne des déplacements (« LMD », en kilomètres)	20,5	20,4
Circulation non facturable (pourcentage)	2,3	2,4
Taux de pénétration des transpondeurs (pourcentage)	81,5	80,7
Transpondeurs en circulation au 31 décembre	1 157 830	1 103 455

407 International inc. est détenue par Cintra Infraestructuras S.A., une filiale en propriété exclusive de Ferrovial S.A. (43,23 %), par des filiales détenues indirectement par l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (40 % au total) et par SNC-Lavalin (16,77 %). 407 International inc., par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive, 407 ETR, détient les droits de perception du péage à accès ouvert à une autoroute à péage entièrement électronique, juste au nord de Toronto, et en assure l'exploitation et l'entretien.

Selon des rapports du gouvernement ontarien, la population de la RGT et Hamilton-Wentworth dépasse actuellement six millions et il est estimé qu'elle dépassera huit millions d'ici l'année 2031. La croissance future dans la RGT et Hamilton-Wentworth s'étalera encore plus au nord, au nord-ouest ainsi qu'au nord-est, au-delà du corridor de l'autoroute 407, compte tenu du fait que le lac Ontario empêche la croissance au sud. Ce qui rend particulièrement intéressante l'autoroute 407, c'est le fait que contrairement à d'autres autoroutes à péage, l'autoroute 407 est une « autoroute urbaine », c'est-à-dire que la majorité des usagers font d'elle une partie intégrante de leur routine quotidienne, ce qui permet de tirer des produits stables et récurrents. Un autre facteur intéressant provient du fait que le réseau routier de la RGT est déjà congestionné et que cette situation continuera de se détériorer avec le temps. L'autoroute 401, QEW ainsi que de nombreuses autres artères sont déjà à pleine capacité. La province a peu de solutions de rechange afin d'accroître la capacité du réseau routier déjà existant et est limitée quant au lancement de projets mineurs qui offrent peu de désengorgement. L'autoroute 407 est donc une solution de rechange pratique dans la région, avec des congestions mineures durant les heures de pointes quotidiennes, et elle offre une capacité de croissance favorisant davantage le désengorgement. Ce qui différencie également l'autoroute 407 de la plupart des autres autoroutes à péage privées dans le monde provient du fait que l'entente de concession permet à l'exploitant de l'autoroute de fixer avec flexibilité les taux de péage. Aucune approbation n'est requise de la part de la province ontarienne avant d'augmenter les taux. Toutefois, la concession doit s'assurer que le volume de circulation se maintient au-delà de certains seuils, à défaut de quoi la concession devra payer une pénalité financière à la province ontarienne. La concession continue d'améliorer l'autoroute au moyen de projets de construction conçus pour améliorer la circulation ainsi que la commodité pour la clientèle. La concession investit dans l'élargissement de la structure des ponts et l'ajout de nouvelles voies à l'autoroute afin d'augmenter sa capacité et d'améliorer la fluidité de la circulation.

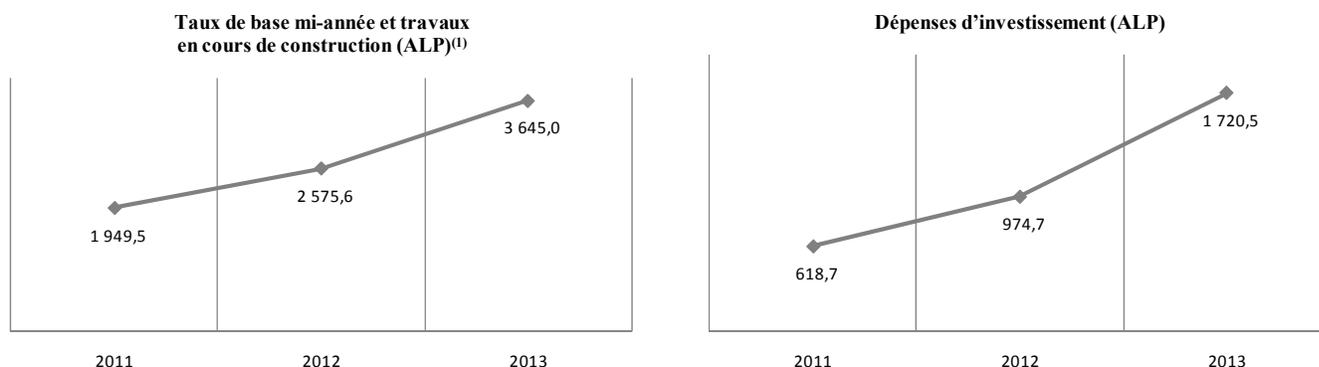
L'acquisition de 407 ETR par 407 International inc. en mai 1999, ainsi que le développement de l'autoroute 407, ont été financés en partie par des emprunts. De concert avec ses conseillers financiers, 407 International inc. a mis au point un plan de financement appelé la « plate-forme d'accès aux marchés financiers ». Ce plan de financement comprend un programme permanent applicable à divers titres d'emprunt et emprunts de sociétés, y compris une dette bancaire à terme, des marges de crédit bancaires renouvelables, des titres d'emprunt faisant l'objet d'appels publics à l'épargne et de placements privés, du papier commercial, des billets à moyen terme, des swaps de taux d'intérêt et de devises et d'autres instruments de couverture. Standard & Poor's Ratings Services (« S&P ») a attribué les notes « A », « A- » et « BBB », respectivement, à la dette de premier rang, à la dette de rang inférieur et à la dette subordonnée de 407 International inc. DBRS Limited (« DBRS ») a attribué les notes « A », « A (bas) » et « BBB », respectivement, à la dette de premier rang, à la dette de rang inférieur et à la dette subordonnée de 407 International inc.

ALTALINK — PORTRAIT

L'investissement de SNC-Lavalin dans AltaLink est comptabilisé selon la méthode de la consolidation intégrale. Conséquemment, l'état de la situation financière, les comptes de résultat et les tableaux des flux de trésorerie de SNC-Lavalin incluent les éléments correspondants d'AltaLink pour chaque poste individuel.

AltaLink, L.P. (« ALP ») a été créée en tant que société en commandite en vertu des lois de l'Alberta le 3 juillet 2001 aux termes des dispositions d'une convention de société en commandite. AltaLink Investments, L.P. (« AILP »), est le commanditaire unique d'ALP aux termes de la convention de société en commandite. Le seul commanditaire d'AILP est AltaLink Holdings, L.P., (« AHLP »). Les commanditaires d'AHLP sont des filiales de SNC-Lavalin. « AltaLink » désigne AILP, AHLP, ALP et toute autre entité de portefeuille liée détenue par la Société. En février 2011, SNC-Lavalin a annoncé qu'elle avait accepté une offre de Macquarie Essential Assets Partnership (« MEAP »), auparavant propriétaire indirect d'ALP, visant la vente de l'ensemble de la participation indirecte de MEAP dans ALP, sous réserve de l'approbation réglementaire de l'Alberta Utilities Commission (« AUC »). L'AUC a approuvé l'opération proposée d'achat et de vente le 14 septembre 2011. La transaction a été conclue le 20 septembre 2011 et a fait en sorte que SNC-Lavalin est maintenant propriétaire à 100 % d'AHLP, et détient ultimement l'ensemble de ses filiales, incluant ALP, le propriétaire et l'exploitant de lignes de transport d'électricité et de postes électriques assujettis à des tarifs réglementés.

ALP – INDICATEURS HISTORIQUES CLÉS



(1) Le taux de base et les travaux en cours de construction font partie des immobilisations réglementées d'AltaLink.

ALP — FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA)

	2013	2012
Produits	534,1 \$	406,6 \$
Charges d'exploitation	142,3	124,1
Amortissements	133,1	99,2
Charges financières	91,3	73,0
Autres	5,8	2,1
Résultat net	161,6 \$	108,2 \$

ALP — STRUCTURE DE CAPITAL RÉPUTÉE ET RENDEMENTS STANDARD

STRUCTURE DE CAPITAL RÉPUTÉE ET RENDEMENTS STANDARD	Provisoire	Approuvé	
	2013	2012	2011
Structure de capital réputée			
Ratio des capitaux propres ordinaires	37,00 %	37,00 %	37,00 %
Ratio d'endettement	63,00 %	63,00 %	63,00 %
Rendements standard			
Rendement des capitaux propres	8,75 %	8,75 %	8,75 %

En vertu de l'Electric Utilities Act, ALP doit préparer et déposer auprès de l'Alberta Utilities Commission (« AUC ») des demandes pour l'approbation des tarifs que l'Alberta Electric System Operator (« AESO ») devra payer en retour de l'utilisation des installations de transport d'ALP, et des modalités d'utilisation de ces installations. L'AUC examine et approuve ces demandes tarifaires en partant d'un modèle réglementaire tenant compte du coût du service pour une année de référence future. Selon ce modèle, l'AUC doit raisonnablement permettre à ALP de : i) tirer un juste rendement des capitaux propres, et ii) recouvrer tous leurs coûts prévisionnels, à savoir les charges d'exploitation, l'amortissement, les coûts d'emprunt et les impôts (y compris l'impôt sur le résultat présumé du partenaire) associés à leur entreprise de transport réglementée. L'AUC doit s'assurer que la tarification est juste et raisonnable et n'est pas indûment préférentielle, arbitraire ou discriminatoire. Les tarifs de transport d'ALP sont déterminés de façon indépendante du prix et du volume d'électricité transporté sur son réseau. L'AESO verse à ALP chaque année les tarifs de transport en mensualités égales, en fonction des besoins en produits approuvés par l'AUC pour l'exercice considéré.

Les risques croissants de perte de fiabilité du réseau électrique vieillissant de l'Alberta, conjugués à la capacité limitée du réseau de soutenir la croissance économique de la province, commandent la mise en place de nouvelles infrastructures de transport de l'électricité. Pendant plus de 30 ans, il n'y a eu qu'une expansion limitée du réseau électrique principal en Alberta (à savoir des lignes de transport de 240 kV et plus). Ce peu d'évolution, combiné à une demande croissante d'électricité et à la construction de nouvelles installations de production, a accentué les contraintes s'exerçant sur le réseau de transport. Pour répondre à cette demande accrue, ALP espère que l'AESO lui enjoindra, ainsi qu'à d'autres propriétaires d'installations de transport, d'améliorer et d'étendre le réseau, dans le cadre plus spécifique :

- > de la *Stratégie énergétique provinciale* du gouvernement albertain, qui comporte l'engagement de consolider le réseau de transport d'électricité de la province;
- > du *Règlement sur le transport* qui, notamment, prescrit l'expansion et la valorisation de l'Alberta Integrated Electric System de manière à décongestionner le réseau de transport et, par le fait même, à permettre la transmission de l'électricité de tarification rationnelle prévue dans des conditions normales;
- > de l'Electric Statutes Amendment Act de 2009 modifié; et
- > des plans à long terme de l'AESO à l'égard du réseau de transport d'électricité.

Le plan 2011 du réseau de transport à long terme de l'AESO a identifié des projets d'expansion du réseau de transport d'électricité proposés et existants correspondant à 13,5 milliards \$ au cours des 10 prochaines années afin d'assurer la fiabilité de l'approvisionnement en électricité en Alberta. En plus des projets de transport d'électricité pour lesquels une demande de délimitation des besoins a été déposée par l'AESO, le plan du réseau de transport d'électricité sur 10 ans de l'AESO indique également que des installations de transport d'électricité additionnelles pourraient être requises, selon la façon dont les scénarios liés à la production d'électricité et à la demande se dérouleront, et comprend un certain nombre de projets de modernisation à l'échelle régionale. ALP prévoit mettre en œuvre certains de ces importants projets de transport d'électricité, puisque les demandes de délimitation des besoins de l'AESO et/ou les demandes d'ALP visant les installations ont été déposées auprès de l'AUC. Dès que l'AUC approuve les demandes d'ALP visant les installations, ALP a la responsabilité de construire et d'exploiter les installations de transport d'électricité connexes.

ALP a pour engagement de maintenir sa formule existante de financement de dépenses d'investissement futures, qui consistent en des flux de trésorerie générés par les apports basés sur le taux de base courant provenant des consommateurs, des billets à moyen terme émis par ALP (63 % du ratio de la dette), et des capitaux propres provenant d'AILP. Les capitaux propres d'AILP proviennent d'émissions des débetures d'AILP (72,5 % du ratio de dette consolidée), du réinvestissement des résultats nets, ainsi que d'apports de capital indirects de SNC-Lavalin, provenant en partie de l'émission d'instruments d'emprunt au niveau des entités de portefeuille.

Le tableau ci-dessous résume les apports de capital de SNC-Lavalin au cours des 3 dernières années :

(EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012	2011
Apports de capital de SNC-Lavalin	261,5 \$	148,0 \$	65,4 \$

ALTALINK — NOTATIONS DE CRÉDIT 2013

Au 31 décembre 2013, la dette à long terme d'ALP était notée « A- » par S&P et « A » par DBRS. À la même date, la dette à long terme d'AILP était notée « BBB- » par S&P et « BBB » par DBRS. Les autres instruments d'emprunt émis par d'autres entités de portefeuille liées n'étaient pas notés par des agences de notation.

8.3.2 MÉTHODES DE COMPTABILISATION — ICI

Les investissements de la Société sont comptabilisés selon la méthode du coût, la méthode de la mise en équivalence ou la méthode de la consolidation intégrale, suivant que SNC-Lavalin exerce ou non une influence notable, un contrôle conjoint ou le contrôle. Les produits inclus dans le compte consolidé de résultat de la Société sont présentés selon la méthode de la consolidation appliquée à un ICI, comme il est présenté ci-dessous :

MÉTHODES COMPTABLES POUR LES INVESTISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DANS SES ICI	PRODUITS INCLUS DANS LE COMPTE CONSOLIDÉ DE RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
Consolidation intégrale	Produits constatés et présentés par les ICI
Méthode de la mise en équivalence	Quote-part de SNC-Lavalin du résultat net des ICI ou des dividendes provenant de ses ICI dont la valeur comptable est de néant
Méthode du coût	Dividendes et distributions provenant des ICI

La relation entre les produits et le résultat net (qui correspond au résultat d'exploitation pour les ICI) n'est pas pertinente pour l'évaluation du rendement du secteur, puisqu'une partie importante des investissements est comptabilisée selon la méthode du coût ou de la mise en équivalence, méthodes qui ne reflètent pas les postes individuels des résultats financiers de chaque ICI.

8.3.3 PRODUITS, RÉSULTAT NET ET DIVIDENDES PROVENANT DU SECTEUR ICI

Le résultat net des ICI a continué d'augmenter pour s'établir à 281,6 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, comparativement à 156,9 millions \$ en 2012 et à 131,2 millions \$ en 2011. Le résultat net provenant de l'Autoroute 407, qui correspond aux dividendes payés à SNC-Lavalin (voir explication ci-dessous), a augmenté à 114,1 millions \$ en 2013 par rapport à 100,6 millions \$ en 2012, alors que le résultat net provenant d'AltaLink a augmenté à 91,8 millions \$ en 2013 par rapport à 54,4 millions \$ en 2012.

(EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Produits provenant des ICI	763,8 \$	565,1 \$	501,4 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :			
Provenant de l'Autoroute 407	114,1 \$	100,6 \$	77,2 \$
Provenant d'AltaLink ⁽²⁾	91,8	54,4	33,8
Provenant des autres ICI ⁽³⁾	39,5	1,8	20,2
Provenant d'un gain net à la cession partielle d'Astoria II	36,2	–	–
Total	281,6 \$	156,9 \$	131,2 \$
Dividendes et distributions reçus par SNC-Lavalin :			
Provenant de l'Autoroute 407	114,1 \$	100,6 \$	77,2 \$
Provenant des autres ICI	44,8	11,8	12,2
Total	158,9 \$	112,4 \$	89,4 \$

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.

(2) Avant l'acquisition de la participation de 23,08 % de MEAP dans AltaLink, conclue en septembre 2011, la Société détenait une participation de 76,92 % dans AltaLink.

(3) Le résultat net provenant des autres ICI est présenté déduction faite des frais de vente, généraux et administratifs de la division, des frais de vente, généraux et administratifs corporatifs alloués, ainsi que des frais de vente, généraux et administratifs de tous les autres ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale.

Notez que, historiquement, AltaLink n'a pas fait de distributions puisque ses activités hautement capitalistiques sont en croissance, et que ses dépenses d'investissement exigent des montants considérables.

En vertu de la méthode de la mise en équivalence, les distributions provenant d'une coentreprise sont portées en réduction de la valeur comptable de cet investissement. La méthode de la mise en équivalence prévoit que la Société doit cesser de comptabiliser sa quote-part des pertes d'une coentreprise lorsque la comptabilisation de ces pertes se traduit par un solde négatif pour son investissement, ou lorsque les dividendes à payer par la coentreprise excèdent la valeur comptable de l'investissement. Dans de tels cas, la valeur comptable de l'investissement est réduite à néant, mais ne devient pas négative, à moins que la Société n'ait contracté des obligations juridiques ou implicites, ou effectué des paiements au nom de la coentreprise. Dans de telles situations, la Société ne constate plus sa quote-part du résultat net des ICI en fonction de sa participation, mais constate plutôt l'excédent des dividendes à payer par une coentreprise dans son résultat net.

La Société a constaté en résultat net les dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407 de 114,1 millions \$ en 2013 (2012 : 100,6 millions \$) et n'a pas constaté sa quote-part du résultat net de l'Autoroute 407 de 41,7 millions \$ (2012 : 29,3 millions \$) au cours de la même période, car la valeur comptable de son investissement dans l'Autoroute 407 était de néant au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012.

Les produits des ICI de la Société ont augmenté en 2013 par rapport à 2012, principalement en raison de l'accroissement des produits provenant d'AltaLink et de SKH, ainsi que de l'augmentation des dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407. **La marge brute a augmenté en 2013** par rapport à 2012, essentiellement pour les mêmes raisons que celles mentionnées ci-dessus relativement à l'accroissement des produits.

Le résultat net du secteur des ICI a augmenté en 2013 par rapport à 2012, principalement en raison d'une hausse du résultat net provenant d'AltaLink et de SKH, d'un gain net découlant de la cession partielle d'Astoria II, ainsi que d'une hausse des dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407.

Tel que décrit à la note 5 des états financiers consolidés audités de 2013 de la Société, des incertitudes relatives au recouvrement de dividendes de l'un des ICI de la Société comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence ont été résolues en 2013, ayant une incidence positive sur le résultat net provenant des ICI.

8.3.4 PORTEFEUILLE D'ICI

Le tableau ci-dessous présente la liste des principaux ICI de SNC-Lavalin.

NOM	PARTICIPATION	MÉTHODE COMPTABLE	ASSUJETTIE À L'IFRIC 12	DÉTENUE DEPUIS	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	ÉTAT	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS
407 East Development Group General Partnership (« 407 EDGGP »)	50 %	Mise en équivalence	Oui	2012	2045	En construction	Après la conception et la construction, 407 EDGGP assurera l'exploitation, l'entretien et la remise en état de la phase un de la nouvelle autoroute 407 Est.
Groupe immobilier santé McGill (« GISM »)	60 %	Mise en équivalence	Oui	2010	2044	En construction	Après la construction, le GISM assurera l'exploitation et l'entretien du nouveau campus Glen du Centre universitaire de santé McGill.
Rainbow Hospital Partnership (« Rainbow »)	100 %	Consolidation intégrale	Oui	2011	2044	En construction	Assure la conception, la construction, la mise en service et le financement du nouveau Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques à Campbellton, au Nouveau-Brunswick, ainsi que certains services d'exploitation et d'entretien, une fois qu'il sera construit.
Rayalseema Expressway Private Limited (« REPL »)	36,9 %	Mise en équivalence	Oui	2010	2040	En construction	Construit et exploitera un tronçon de 189 km d'une autoroute à péage en Inde, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans.
Rideau Transit Group Partnership	40,0 %	Mise en équivalence	Oui	2013	2043	En construction	Assure la conception, la construction et le financement de la Ligne de la Confédération, le réseau de transport léger sur rail de la ville d'Ottawa, ainsi que son entretien, une fois qu'elle sera construite.
Société d'Exploitation de l'Aéroport de Mayotte S.A.S. (« Mayotte »)	100 %	Consolidation intégrale	Oui	2011	2026	En construction	Modernise les infrastructures, construit une nouvelle aérogare, et gère et entretient l'aéroport, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 15 ans.
Projet de nickel Ambatovy (« Ambatovy ») (voir section 8.3.4.1 pour plus de détails sur l'investissement dans Ambatovy)	5 %	Coût	s.o.	2007	s.o.	En exploitation	Mine à ciel ouvert et usine de traitement hydrométallurgique à Madagascar produisant principalement du nickel et du cobalt.
Astoria Project Partners LLC (« Astoria »)	21,0 %	Mise en équivalence	Non	2004	s.o.	En exploitation	Détient et exploite une centrale au gaz naturel à cycle combiné de 500 MW dans le Queens, à New York.
Astoria Project Partners II LLC (« Astoria II »)	6,2 %	Coût	Non	2008	s.o.	En exploitation	Astoria II détient et exploite une centrale au gaz naturel à cycle combiné de 550 MW dans le Queens, à New York. Astoria II a signé un accord ferme d'achat d'énergie de 20 ans avec la New York Power Authority (« NYPA »).
Chinook Roads Partnership (« Chinook »)	50 %	Mise en équivalence	Oui	2010	2043	En exploitation	Assure l'exploitation et l'entretien du tronçon sud-est de l'autoroute périphérique Stoney Trail pour la ville de Calgary.
407 International inc. (« Autoroute 407 »)	16,77 %	Mise en équivalence	Non	1999	2098	En exploitation	Exploite, entretient et gère l'autoroute 407, une autoroute à péage de 108 km entièrement électronique dans la région du Grand Toronto, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 99 ans.

NOM	PARTICIPATION	MÉTHODE COMPTABLE	ASSUJETTIE À L'IFRIC 12	DÉTENUE DEPUIS	ÉCHÉANCE DE L'ACCORD DE CONCESSION	ÉTAT	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS
InTransit BC Limited Partnership (« InTransit BC »)	33,3 %	Mise en équivalence	Oui	2005	2040	En exploitation	InTransit BC assure l'exploitation et l'entretien de la Canada Line, une ligne rapide de transport en commun de 19 km reliant les villes de Vancouver et de Richmond à l'Aéroport international de Vancouver, en Colombie-Britannique, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 35 ans.
Malta International Airport p.l.c.	15,5 %	Mise en équivalence	Non	2002	2067	En exploitation	Détient les droits de propriété et de gestion de l'Aéroport international de Malte, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 65 ans.
Myah Tipaza S.p.A. (« Myah Tipaza »)	25,5 %	Mise en équivalence	Non	2008	s.o.	En exploitation	Détient, exploite et entretient une usine de dessalement d'eau de mer d'une capacité de 120 000 m ³ /j en Algérie en vue de vendre la production totale d'eau traitée à Sonatrach et à l'Algérienne des Eaux (« ADE »), en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 25 ans.
Okanagan Lake Concession Limited Partnership (« Okanagan Lake Concession »)	100 %	Consolidation intégrale	Oui	2005	2035	En exploitation	Gère et assure l'exploitation et l'entretien du nouveau pont à 5 voies William-R.-Bennett de 1,1 km, à Kelowna, en Colombie-Britannique, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 30 ans.
Groupe immobilier Ovation (« Ovation »)	100 %	Consolidation intégrale	Oui	2009	2038	En exploitation	Exploite et entretient une salle de concert de 2 100 sièges au centre-ville de Montréal, en vertu d'un accord de concession d'une durée de 29 ans.
Shariket Kahraba Hadjret En Nouss S.p.A. (« SKH »)	26 %	Mise en équivalence	Non	2006	s.o.	En exploitation	Détient, exploite et entretient une centrale thermique au gaz de 1 227 MW en Algérie pour vendre la production totale en électricité à Sonelgaz S.p.A., en vertu d'un contrat d'achat ferme d'une durée de 20 ans.
TC Dôme S.A.S. (« TC Dôme »)	51 %	Mise en équivalence	Oui	2008	2043	En exploitation	Exploite un train électrique à crémaillère de 5,3 km en France.
AltaLink ⁽¹⁾	100 %	Consolidation intégrale	Non	2002	s.o.	Activités continues (construction et exploitation)	Détient et exploite environ 12 000 km de lignes de transport d'électricité et plus de 280 postes électriques en Alberta dont l'exploitation est assujettie à des tarifs réglementés.
Piramal Roads Infra Private Limited (« PRIPL »)	10 %	Coût	s.o.	2012	s.o.	Activités continues (construction et exploitation)	Activités relatives aux appels d'offres, à la détention et à l'acquisition d'infrastructures, aux investissements, au développement, à la mise en place et à l'exploitation d'infrastructures dans le secteur des routes en Inde.

(1) AltaLink, L.P. (« ALP ») a été créée en tant que société en commandite en vertu des lois de l'Alberta le 3 juillet 2001 aux termes des dispositions d'une convention de société en commandite. AltaLink Investments, L.P. (« AILP ») est le commanditaire unique d'ALP aux termes de la convention de société en commandite. Le seul commanditaire d'AILP est AltaLink Holdings, L.P. (« AHLPL »). Les commanditaires d'AHLPL sont des filiales de SNC-Lavalin. « AltaLink » désigne AILP, AHLPL, ALP et toute autre entité de portefeuille liée détenue par la Société.

s.o. : sans objet

Le 30 septembre 2013, la Société a annoncé que le conseil d'administration avait approuvé un processus visant la vente d'une participation en capitaux propres dans AltaLink.

En décembre 2013, SNC-Lavalin a annoncé la clôture financière de la vente de 66 % de sa participation dans Astoria II, propriétaire de l'entité juridique qui détient et exploite la centrale Astoria II à New York, pour un prix convenu de 82,4 millions \$ US (87,6 millions \$ CA), qui a donné lieu à un produit net en espèces de 86,3 millions \$ après certains ajustements. Avant la clôture financière, SNC-Lavalin détenait une participation de 18,5 % dans Astoria II. Cette transaction a donné lieu à la comptabilisation d'un gain avant impôts de 73,0 millions \$ (gain après impôts de 36,2 millions \$) dans le compte consolidé de résultat par suite de la cession partielle de cet ICI, y compris le gain sur la réévaluation à la juste valeur de la participation restante de la Société découlant de la perte d'influence notable sur cet ICI.

Ces deux annonces sont une étape importante dans la mise en œuvre du plan stratégique de la Société dévoilé lors de l'Assemblée générale annuelle du 2 mai 2013, qui prévoyait la disposition des investissements à maturité, à moins que des enjeux stratégiques ne justifient d'autres options, et d'envisager modifier la composition et réduire sa participation dans les principaux actifs de son portefeuille d'ICI.

En février 2013, la Société a annoncé que le Rideau Transit Group Partnership, un consortium dont SNC-Lavalin est un partenaire à 40 %, a finalisé avec la Ville d'Ottawa une entente portant sur la conception, la construction, le financement et l'entretien de la Ligne de la Confédération, le tout premier réseau de transport léger sur rail de la ville. Le Rideau Transit Group Partnership sera chargé de construire un tronçon ferroviaire de 12,5 km, 10 gares de surface, 3 gares souterraines et un tunnel de 2,5 km sous le centre-ville même. Le consortium élargira également une portion de l'autoroute 417, fournira les voitures de transport léger sur rail, construira une installation d'entretien et de remisage, et assurera l'entretien continu du réseau pendant 30 ans. La Société s'est engagée à investir un montant de 30 millions \$ en capitaux propres dans cet ICI.

8.3.4.1 AMBATOVOY

SNC-Lavalin détient une participation de 5 % dans le projet Ambatovy, à Madagascar, pour lequel elle a obtenu un contrat d'IAGC en 2007. En mars 2008, Ambatovy a obtenu du financement par emprunt de premier rang, dans le cadre duquel chaque actionnaire a fourni une garantie financière aux prêteurs de premier rang d'Ambatovy en proportion de leur participation respective. De plus, afin de soutenir la partie de la garantie financière émise par un des actionnaires, qui est également l'exploitant d'Ambatovy (l'« Exploitant du projet »), les autres actionnaires (les « Autres actionnaires »), incluant SNC-Lavalin, ont fourni une garantie croisée aux prêteurs de premier rang d'Ambatovy. La garantie financière de 105 millions \$ US et la garantie croisée de 70 millions \$ US demeureront en vigueur jusqu'à ce que certaines conditions légales, financières et opérationnelles soient remplies lors de l'achèvement des travaux de construction et de la mise en service du projet (la « Date d'achèvement »). Les garanties ont été initialement comptabilisées à leur juste valeur, soit environ 9 millions \$, dans l'état consolidé de la situation financière de la Société, et non à leur valeur nominale totale de 175 millions \$ US. Ces garanties pourraient être mobilisées par les prêteurs si de telles conditions n'étaient pas remplies à la Date d'achèvement. En juillet 2013, les prêteurs du projet Ambatovy ont consenti au report de la Date d'achèvement, la faisant passer de septembre 2013 à septembre 2015.

Les Autres actionnaires ont également conclu une entente de prêts subordonnés avec recours limité pour financer une portion de l'apport en capitaux propres de l'Exploitant du projet dans Ambatovy (les « prêts à l'Exploitant du projet »).

À la date d'achèvement, une convention d'achat-vente entre SNC-Lavalin et deux actionnaires d'Ambatovy, dont l'Exploitant du projet, deviendra exerçable. En vertu de cette convention d'achat-vente, SNC-Lavalin pourra, pour une période de deux ans suivant la date d'achèvement, céder à son gré (« option de vente ») sa participation de 5 % dans Ambatovy et le solde de ses prêts à l'Exploitant du projet, et les deux actionnaires auront l'option d'acquiescer (« option d'achat ») la participation de 5 % de SNC-Lavalin dans Ambatovy et de rembourser le solde des prêts à l'Exploitant du projet. À l'exercice de l'option de vente ou de l'option d'achat, SNC-Lavalin recevra un montant lui procurant un rendement déterminé (rendement plus élevé sur l'option d'achat que sur l'option de vente) sur son investissement en capitaux propres et le remboursement du capital et des intérêts courus sur ses prêts à l'Exploitant du projet.

En janvier 2014, l'Exploitant du projet a annoncé le début de la production commerciale d'Ambatovy. La production commerciale s'entend d'un débit de traitement du minerai atteignant, en moyenne, 70 % de la capacité nominale du circuit de lixiviation par acidification sous pression sur une période de 30 jours, et correspond au moment où tous les produits et les charges d'exploitation cessent d'être incorporés dans le coût du projet.

Le tableau suivant présente un sommaire des décaissements et des engagements restants de SNC-Lavalin relativement au projet

Ambatovy au 31 décembre 2013, qui sont inclus dans les « ICI comptabilisés selon la méthode du coût » :

(EN MILLIONS \$ CA)

31 DÉCEMBRE 2013

Apports de capital dans Ambatovy ⁽¹⁾	
Montant déboursé	273,2 \$
Engagements restants	32,0
Prêts à l'Exploitant du projet ^{(1),(2)}	
	79,7
Valeur comptable nette de l'investissement de SNC-Lavalin dans Ambatovy	
	385,0 \$

(1) Le total des apports de capital, déboursés ou découlant d'engagements restants, et les prêts à l'Exploitant du projet sont inclus dans les « ICI comptabilisés selon la méthode du coût ». L'engagement restant à investir dans Ambatovy, correspondant au montant de l'engagement qui n'a pas encore été déboursé, est inclus au poste « Autres passifs financiers courants » de l'état consolidé de la situation financière de la Société.

(2) Ces prêts portant intérêt à taux variable ont une durée de 15 ans et seront remboursés à même une partie de la quote-part de l'Exploitant du projet dans les distributions futures du projet.

8.3.5 TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Dans le cours normal des affaires, SNC-Lavalin conclut des transactions avec certains de ses ICI. Les participations dans lesquelles SNC-Lavalin a une influence notable ou un contrôle conjoint, qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sont considérées comme des parties liées.

Conformément aux IFRS, les profits intra-groupe tirés de produits provenant d'ICI comptabilisés selon les méthodes de la mise en équivalence ou de la consolidation intégrale sont éliminés dans la période où ils sont générés, à l'exception des profits réputés avoir été réalisés par l'ICI. Les profits découlant des transactions avec des ICI comptabilisés selon la méthode du coût ne sont pas éliminés.

Le traitement comptable des profits intra-groupe est présenté ci-dessous :

ICI	MÉTHODE DE COMPTABILISATION	TRAITEMENT COMPTABLE DES PROFITS INTRA-GROUPE
AltaLink	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par AltaLink en vertu de l'application de la loi par un organisme gouvernemental de réglementation indépendant.
ICI comptabilisés en vertu de l'IFRIC 12	Méthode de la consolidation intégrale	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
	Méthode de la mise en équivalence	Pas d'élimination à la consolidation dans la période où ils sont générés, puisque les transactions sont considérées comme ayant été réalisées par l'ICI en vertu de l'entente conclue avec son client.
Autres	Méthode de la mise en équivalence	Élimination dans la période où ils sont générés, comme réduction de l'actif sous-jacent et, par la suite, constatation sur la période d'amortissement de l'actif correspondant.
	Méthode du coût	Pas d'élimination, conformément aux IFRS.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, SNC-Lavalin a constaté des produits de 734,8 millions \$ (2012 : 763,6 millions \$) tirés de contrats avec des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. SNC-Lavalin a aussi constaté sa quote-part du résultat net provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence de 183,9 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 (2012 : 114,5 millions \$). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, les produits intra-groupe découlant des transactions avec AltaLink d'un montant de 1 529,9 millions \$ (2012 : 784,7 millions \$) ont été éliminés à la consolidation alors que les profits sur ces transactions n'ont pas été éliminés.

Les créances clients de SNC-Lavalin provenant de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 35,3 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 23,3 millions \$). Les autres actifs financiers courants de SNC-Lavalin à recevoir de ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence s'élevaient à 300,0 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 172,4 millions \$). L'engagement de SNC-Lavalin restant à investir dans ces ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence était de 155,2 millions \$ au 31 décembre 2013 (2012 : 141,5 millions \$).

Toutes ces transactions entre parties liées sont évaluées à la juste valeur.

9. RÉSULTATS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Au quatrième trimestre de 2013, le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin s'est établi à 92,5 millions \$ (0,61 \$ par action après dilution), comparativement à 93,8 millions \$ (0,62 \$ par action après dilution) pour le trimestre correspondant de 2012, reflétant principalement une perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI, partiellement contrebalancée par une hausse du résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI.

Pour le quatrième trimestre de 2013, une perte nette attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI de 31,3 millions \$ a été enregistrée, comparativement à un résultat net de 23,5 millions \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent, reflétant principalement une perte d'exploitation dans le secteur Infrastructures et environnement et un apport moins élevé du secteur Mines et métallurgie, lequel continue d'être touché par le fléchissement du marché des produits de base, partiellement contrebalancés par un apport plus élevé du secteur Pétrole et gaz, principalement en raison de l'issue favorable d'un contrat d'IAC à prix forfaitaire. La perte d'exploitation enregistrée dans le secteur Infrastructures et environnement s'explique essentiellement par les révisions défavorables des prévisions des coûts pour certains contrats du passé à prix forfaitaire non rentables dans le secteur routier, avec une incidence défavorable de 18,0 millions \$ sur la marge brute. L'apport du secteur Énergie s'est légèrement amélioré au quatrième trimestre de 2013, par rapport au trimestre correspondant de 2012, car les révisions défavorables des prévisions des coûts pour un projet d'envergure dans la catégorie Ensembles en Tunisie comptabilisées au quatrième trimestre de 2013 ont eu une incidence défavorable de 28,0 millions \$, comparativement à 49,0 millions \$ au quatrième trimestre de 2012.

Par ailleurs, la Société a comptabilisé une charge additionnelle pour les coûts de restructuration et une dépréciation du goodwill au quatrième trimestre de 2013. Cette charge a totalisé 55,2 millions \$ (49,7 millions \$ après impôt) pour le trimestre et découlait principalement de la réorganisation des activités européennes de la Société. Cette réorganisation vise à améliorer l'efficacité et la compétitivité de ses activités dans cette région et de ses offres de services connexes par secteur d'activité.

Le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI a augmenté pour s'établir à 123,8 millions \$, comparativement à 70,4 millions \$ pour le quatrième trimestre de 2012, principalement en raison d'un gain net de 36,2 millions \$ découlant de la cession partielle d'Astoria II ainsi que d'une hausse du résultat net provenant d'AltaLink, partiellement contrebalancés par une baisse des dividendes reçus provenant de l'Autoroute 407.

Les produits du quatrième trimestre de 2013 ont diminué par rapport à ceux de 2012, reflétant principalement une baisse dans la catégorie Services, en partie contrebalancée par une hausse des produits provenant des ICI.

Le carnet de commandes de la Société a diminué pour s'établir à 8,3 milliards \$ au 31 décembre 2013, comparativement à 9,0 milliards \$ à la fin du troisième trimestre de 2013, reflétant essentiellement une baisse dans la catégorie Ensembles, principalement dans les secteurs Infrastructures et environnement, et Énergie.

À la fin de décembre 2013, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société s'élevaient à 1,1 milliard \$, comparativement à 0,8 milliard \$ à la fin de septembre 2013, reflétant principalement les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement, découlant essentiellement d'une augmentation de la dette sans recours provenant des ICI, ainsi que les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles, en partie contrebalancées par les flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement, qui reflètent principalement une hausse des immobilisations corporelles d'AltaLink pour la consolidation et l'expansion du réseau de transport d'électricité.

10. LIQUIDITÉS ET RESSOURCES FINANCIÈRES

La présente section Liquidités et ressources financières a été préparée afin de donner au lecteur une meilleure compréhension des principaux éléments des liquidités et de la situation financière de la Société et a été structurée de la façon suivante :

- > l'analyse de la **situation financière**, qui a été préparée avec l'objectif de donner des informations supplémentaires sur les principaux changements dans les états consolidés de la situation financière de la Société en 2013 et en 2012;
- > l'examen de la **trésorerie nette de la dette avec recours** de la Société;
- > l'**analyse des flux de trésorerie**, qui explique comment la Société a généré et affecté la trésorerie et les équivalents de trésorerie;
- > une présentation du **fonds de roulement**, des **facilités de crédit renouvelables avec recours**, des **notations de crédit** et de la **dette avec recours sur le capital total**;
- > l'examen des **obligations contractuelles** et des **instruments financiers dérivés** de la Société, qui fournit un complément d'information permettant de mieux comprendre la situation financière de la Société; et enfin
- > la présentation des **dividendes déclarés**, du **RCI** et du **RCPMA** de la Société, pour les 3 derniers exercices.

En ce qui a trait à la suffisance des capitaux propres des actionnaires, la Société cherche à maintenir un équilibre adéquat entre la suffisance des capitaux propres pour financer la position nette d'actifs engagés, le maintien de marges de crédit bancaires suffisantes et la capacité d'absorber les risques nets conservés liés aux projets, tout en maximisant le rendement des capitaux propres.

Les liquidités de la Société proviennent généralement de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles, des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, de facilités de crédit et d'accès aux marchés de capitaux, selon les besoins, qui sont tous des éléments dont il est question dans la section qui suit. Alors que les liquidités restent sujettes à de nombreux risques et limites, notamment, les risques décrits à la section 13 « Risques et incertitudes » ainsi qu'à la présente section, la Société croit que sa situation actuelle de liquidité, incluant sa position de trésorerie, sa capacité de crédit inutilisée ainsi que ses flux de trésorerie provenant de ses activités opérationnelles seront suffisantes pour financer ses activités dans un avenir prévisible.

La stratégie de la Société en matière de liquidités est guidée par deux objectifs :

- i) le maintien d'une notation de crédit de première catégorie; et
- ii) le maintien d'un niveau de trésorerie disponible et/ou de facilités de crédit suffisants pour a) respecter les besoins continus en fonds de roulement, en particulier pour les projets de la catégorie Ensembles, et b) respecter les engagements à investir dans des projets de la catégorie ICI ou fournir le financement pour ces derniers, sur une base continue.

10.1 ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾
Actifs courants	3 915,8 \$	3 794,1 \$	3 546,3 \$
Actifs non courants	7 856,9	5 816,8	4 807,7
Total de l'actif	11 772,6	9 610,9	8 354,0
Passifs courants	4 442,7	4 062,0	3 514,3
Passifs non courants	5 289,7	3 470,5	2 953,0
Total du passif	9 732,4	7 532,5	6 467,3
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin	2 036,7	2 075,4	1 883,1
Participations ne donnant pas le contrôle	3,6	3,0	3,6
Total du passif et des capitaux propres	11 772,6 \$	9 610,9 \$	8 354,0 \$

(1) Se reporter à la note 2B des états financiers consolidés annuels audités de 2013 de la Société pour des explications sur les chiffres comparatifs.

10.1.1 TOTAL DES ACTIFS COURANTS

Le total des actifs courants a augmenté de 121,7 millions \$ entre le 31 décembre 2012 et le **31 décembre 2013**, reflétant principalement :

Provenant des ICI	Provenant d'I&C et d'O&M
Une augmentation de 22,5 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 14,3 millions \$ des créances clients, principalement attribuable à AltaLink; et > une hausse de 8,0 millions \$ des liquidités soumises à restrictions. 	Une augmentation de 99,2 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 332,0 millions \$ des autres actifs financiers courants, reflétant principalement une hausse des retenues sur contrats avec des clients, provenant essentiellement de GISM et du projet de la ligne de transport rapide Evergreen, ainsi qu'une hausse des avances aux fournisseurs, aux sous-traitants et aux employés et dépôts sur contrats; partiellement contrebalancées par > une baisse de 118,5 millions \$ au titre des contrats en cours, en raison de divers projets en cours; et > une baisse de 83,1 millions \$ des créances clients, en raison de divers projets en cours.

Les actifs courants ont augmenté de 247,8 millions \$ entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, reflétant principalement :

Provenant des ICI	Provenant d'I&C et d'O&M
Une augmentation de 60,6 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 113,4 millions \$ des créances clients, principalement attribuable à AltaLink; partiellement contrebalancée par > une baisse de 30,3 millions \$ des autres actifs financiers courants; et > une baisse de 13,3 millions \$ de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. 	Une augmentation de 187,2 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 207,3 millions \$ au titre des contrats en cours, en raison de divers projets en cours; > une hausse de 62,6 millions \$ des autres actifs financiers courants, reflétant principalement une hausse des retenues sur contrats avec des clients, provenant essentiellement de GISM, partiellement contrebalancée essentiellement par une baisse dans les avances aux fournisseurs, aux sous-traitants et aux employés et dépôts sur contrats; et > une hausse de 60,5 millions \$ des autres actifs courants; partiellement contrebalancées par > une baisse de 93,8 millions \$ des créances clients, en raison de divers projets en cours; et > une baisse de 42,9 millions \$ de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

10.1.2 TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS

Le total des actifs non courants a augmenté de 2 040,0 millions \$ entre le 31 décembre 2012 et le **31 décembre 2013**, reflétant principalement :

Provenant des ICI	Provenant d'I&C et d'O&M
<p>Une augmentation de 2 020,2 millions \$ reflétant essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 1 662,0 millions \$ des immobilisations corporelles d'AltaLink, pour la consolidation et l'expansion du réseau de transport d'électricité; > une hausse de 87,9 millions \$ des ICI comptabilisés selon la méthode du coût, reflétant principalement une augmentation de l'investissement dans Ambatovy et la participation résiduelle dans Astoria II comptabilisée à titre d'actif financier disponible à la vente par suite de sa cession partielle en décembre 2013; > une hausse de 86,9 millions \$ des actifs financiers non courants, principalement des dépôts de tiers d'AltaLink; et > une hausse de 75,2 millions \$ des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, reflétant principalement une augmentation des investissements dans Rideau Transit Group Partnership et InTransit BC. 	<p>Une augmentation de 19,8 millions \$ reflétant essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 77,1 millions \$ de l'actif d'impôt différé; partiellement contrebalancée par > une diminution du goodwill, reflétant principalement une charge de dépréciation de 56,5 millions \$ constatée au titre du goodwill en 2013.

Les actifs non courants ont augmenté de 1 009,1 millions \$ entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, reflétant principalement :

Provenant des ICI	Provenant d'I&C et d'O&M
<p>Une augmentation de 960,6 millions \$ reflétant essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 832,3 millions \$ des immobilisations corporelles d'AltaLink, pour la consolidation et l'expansion du réseau de transport d'électricité; > une hausse de 76,5 millions \$ des autres actifs non courants, reflétant principalement une augmentation des immobilisations incorporelles d'AltaLink; > une hausse de 45,7 millions \$ des ICI comptabilisés selon la méthode du coût, reflétant principalement une augmentation de l'investissement dans Ambatovy; et > une hausse de 23,2 millions \$ des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. 	<p>Une augmentation de 48,5 millions \$ reflétant principalement une hausse de 33,2 millions \$ des immobilisations corporelles.</p>

10.1.3 TOTAL DES PASSIFS COURANTS

Le total des passifs courants a augmenté de 380,7 millions \$ entre le 31 décembre 2012 et le **31 décembre 2013**, reflétant principalement :

Provenant des ICI	Provenant d'I&C et d'O&M
Une augmentation de 16,7 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 171,5 millions \$ des dettes fournisseurs; > une hausse de 32,5 millions \$ des engagements à investir dans des ICI comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et la méthode du coût; et > une hausse de 20,0 millions \$ des produits différés; partiellement contrebalancées par > une baisse de 207,2 millions \$ de la dette à court terme sans recours et de la tranche courante de la dette à long terme sans recours, principalement liée à AltaLink. 	Une augmentation de 364,0 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 324,5 millions \$ des dettes fournisseurs principalement attribuable à certains projets d'envergure de la catégorie Ensembles; > une hausse de 76,4 millions \$ des autres passifs financiers courants, découlant principalement de l'augmentation des retenues sur contrats avec des fournisseurs; > une hausse de 55,9 millions \$ de la tranche à court terme des provisions; et > une hausse de 43,9 millions \$ des avances liées à des arrangements de financement de contrats, découlant principalement du projet de la ligne de transport rapide Evergreen; partiellement contrebalancées par > une baisse de 120,8 millions \$ des acomptes reçus sur contrats.

Les passifs courants ont augmenté de 547,7 millions \$ entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, reflétant les éléments suivants :

Provenant des ICI	Provenant d'I&C et d'O&M
Une augmentation de 210,7 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 157,2 millions \$ de la dette à court terme sans recours et de la tranche courante de la dette à long terme sans recours, principalement liée à AltaLink; et > une hausse de 49,8 millions \$ des dettes fournisseurs. 	Une augmentation de 337,0 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 103,8 millions \$ de la tranche à court terme des provisions; > une hausse de 79,6 millions \$ des dettes fournisseurs; > une hausse de 61,3 millions \$ des produits différés; > une avance de 43,3 millions \$ liée à un arrangement de financement de contrat; et > une hausse de 30,1 millions \$ des acomptes reçus sur contrats.

10.1.4 TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS

Le total des passifs non courants a augmenté de 1 819,2 millions \$ entre le 31 décembre 2012 et le **31 décembre 2013**, reflétant principalement :

Provenant des ICI	Provenant d'I&C et d'O&M
Une augmentation de 1 715,4 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 1 536,2 millions \$ de la dette à long terme sans recours, principalement liée à AltaLink, essentiellement pour financer ses dépenses d'investissement; et > une hausse de 143,2 millions \$ des autres passifs non courants, reflétant principalement une hausse des contributions de tiers d'AltaLink. 	Une augmentation de 103,8 millions \$ reflétant principalement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 61,3 millions \$ du passif d'impôt sur le résultat différé; et > une hausse de 38,8 millions \$ des provisions.

Le total des passifs non courants a augmenté de 517,5 millions \$ entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012, reflétant principalement :

Provenant des ICI	Provenant d'I&C et d'O&M
Une augmentation de 511,1 millions \$ reflétant essentiellement : <ul style="list-style-type: none"> > une hausse de 439,3 millions \$ de la dette à long terme sans recours, principalement liée à AltaLink, essentiellement pour financer ses dépenses d'investissement; et > une hausse de 107,5 millions \$ des autres passifs non courants, reflétant principalement une hausse des contributions de tiers d'AltaLink; partiellement contrebalancées par > une baisse de 37,4 millions \$ des autres passifs financiers non courants, reflétant principalement une baisse du passif lié aux dépôts de tiers d'AltaLink. 	Une augmentation non significative de 6,4 millions \$.

10.1.5 TOTAL DU PASSIF FINANCIER

Le total du passif financier de la Société, tel qu'il est présenté à la note 29A des états financiers consolidés annuels audités de 2013, **s'élevait à 7,2 milliards \$ au 31 décembre 2013**, comparativement à 5,3 milliards \$ et à 4,5 milliards \$ aux 31 décembre 2012 et 2011, respectivement.

10.1.6 TOTAL DES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin ont diminué de 38,8 millions \$ au 31 décembre 2013 par rapport au 31 décembre 2012, reflétant principalement les dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin, partiellement contrebalancés par le total du résultat global et les actions émises en vertu de régimes d'options sur actions en 2013.

L'augmentation de 192,3 millions \$ enregistrée entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 reflétait essentiellement le résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin pour 2012, partiellement contrebalancé par les dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin.

10.2 TRÉSORERIE NETTE DE LA DETTE AVEC RECOURS

La trésorerie nette de la dette avec recours de la Société, qui est une mesure financière non définie par les IFRS, obtenue en excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie provenant des ICI et sa dette avec recours de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie, se présentait comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA)	2013	2012	2011
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 108,7 \$	1 174,9 \$	1 231,0 \$
Moins :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale	17,8	17,6	30,9
Dette avec recours	348,7	348,5	348,4
Trésorerie nette de la dette avec recours	742,2 \$	808,7 \$	851,7 \$

La trésorerie nette de la dette avec recours de la Société s'établissait à 742,2 millions \$ au 31 décembre 2013, comparativement à 808,7 millions \$ au 31 décembre 2012, reflétant principalement une diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

En décembre 2013, la Société a conclu une convention de crédit renouvelable non garantie avec un syndicat d'institutions financières, d'un montant total de 3 500,0 millions \$ pouvant être utilisé pour l'émission de lettres de garantie de performance ou de lettres de crédit financières ainsi que pour le prélèvement de liquidités, sous réserve d'une limite de 1 650,0 millions \$ applicable aux lettres de crédit financières et aux prélèvements.

La direction continue de croire que, sous réserve des risques et limites décrits dans le présent rapport, sa situation actuelle de liquidité, incluant sa position de trésorerie et sa capacité de crédit inutilisée, devrait être suffisante pour financer ses activités dans un avenir prévisible. La direction demeure résolue à maintenir un niveau de trésorerie adéquat et entend gérer son fonds de roulement plus efficacement.

La trésorerie nette de la dette avec recours de la Société au 31 décembre 2013 incluait 14,1 millions \$ de trésorerie et d'équivalents de trésorerie détenus dans une banque libyenne (2012 : 12,8 millions \$). Bien que la Société croie qu'il y a un risque en ce qui a trait à sa capacité actuelle de rapatrier ces fonds, la Société n'a pas actuellement l'intention d'essayer d'effectuer un tel rapatriement ou de cesser de faire affaire en Libye et continue de chercher des occasions de poursuivre ses projets existants en Libye, ainsi que de conclure de nouvelles affaires. La Société continuera d'évaluer les risques liés à la situation politique en Libye à mesure que des faits nouveaux surviennent et que les circonstances évoluent.

10.3 ANALYSE DES FLUX DE TRÉSORERIE

SOMMAIRE DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA)

	2013	2012
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités opérationnelles	333,2 \$	504,3 \$
Activités d'investissement	(1 670,9)	(1 062,9)
Activités de financement	1 269,5	505,1
Augmentation (diminution) liée aux écarts de change découlant de la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus dans des établissements à l'étranger	2,0	(2,6)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(66,2)	(56,1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	1 174,9	1 231,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1 108,7 \$	1 174,9 \$

La section qui suit explique les principaux éléments des flux de trésorerie ayant eu une incidence sur la variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de la Société au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	<p>Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles ont diminué pour s'établir à 333,2 millions \$ en 2013 comparativement aux flux de trésorerie générés de 504,3 millions \$ en 2012. Voici les principaux facteurs ayant eu une incidence sur les activités opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> > Des flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles avant la variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie, qui ont totalisé 203,5 millions \$ en 2013, comparativement à 599,5 millions \$ en 2012, reflétant principalement : <ul style="list-style-type: none"> • un résultat net de 36,4 millions \$ en 2013, comparativement à 306,3 millions \$ en 2012; • un gain sans effet de trésorerie sur cession partielle d'Astoria II de 73,0 millions \$ en 2013, comparativement à néant en 2012; • une dépréciation du goodwill sans effet de trésorerie de 56,5 millions \$ en 2013, comparativement à néant en 2012; et • une variation sans effet de trésorerie des provisions liées à des pertes prévues sur certains contrats de 29,6 millions \$ en 2013, comparativement à 71,8 millions \$ en 2012. > Des flux de trésorerie provenant de la variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie, qui ont totalisé 129,7 millions \$, par rapport à des flux de trésorerie affectés à la variation nette des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie de 95,2 millions \$ en 2012.
---------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	<p>Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont augmenté pour atteindre 1 670,9 millions \$ en 2013 par rapport à des flux de trésorerie affectés de 1 062,9 millions \$ en 2012. Les principales activités d'investissement ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> > L'acquisition d'immobilisations corporelles provenant des ICI comptabilisés selon la méthode de la consolidation intégrale, pour un décaissement total de 1 545,9 millions \$ en 2013, comparativement à 849,2 millions \$ en 2012, attribuable à AltaLink dans les deux cas, en raison essentiellement des dépenses d'investissement destinées à la consolidation et à l'expansion du réseau de transport d'électricité; > L'acquisition d'immobilisations corporelles dans le cadre des activités des catégories Services, Ensembles et O&M, pour un décaissement total de 55,5 millions \$, comparativement à 96,2 millions \$ en 2012; > Le décaissement de 43,6 millions \$ lié à des paiements dans des ICI en 2013, reflétant principalement les paiements faits au titre d'Ambatovy et de Chinook, comparativement à 64,1 millions \$ en 2012, reflétant les paiements faits principalement au titre d'Ambatovy et de PRIPL; > L'investissement net dans des placements à court terme d'une partie représentant 28,9 millions \$ des fonds générés par le refinancement par Rainbow décrit ci-après; > Le produit de 86,3 millions \$ tiré de la cession partielle d'Astoria II en 2013; et > Les paiements de 40,3 millions \$ au deuxième trimestre de 2012 liés à la participation dans SNC-Lavalin Favez Engineering, entité contrôlée conjointement en Arabie saoudite.
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	<p>Les flux de trésorerie provenant des activités de financement ont totalisé 1 269,5 millions \$ en 2013, comparativement à des flux de trésorerie de 505,1 millions \$ provenant des activités de financement en 2012. Les principales activités de financement ont été les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> > L'augmentation de la dette sans recours provenant des ICI, qui a totalisé 1 744,8 millions \$ en 2013, principalement attribuable à AltaLink et à Rainbow, comparativement à 802,9 millions \$ en 2012, principalement attribuable à AltaLink. En 2013, Rainbow, dans laquelle la Société détient une participation de 100 %, a conclu un accord avec des prêteurs externes pour refinancer sa dette contractée dans le cadre du projet de Centre hospitalier Restigouche de soins psychiatriques, au Nouveau-Brunswick, qui était initialement financée à l'interne par la Société. L'accord prévoyait le refinancement d'un capital global de 122,9 millions \$. Il s'agit d'une dette sans recours pour SNC-Lavalin; > Une augmentation du remboursement de la dette à long terme sans recours provenant des ICI qui a totalisé 410,2 millions \$ en 2013, comparativement à 203,6 millions \$ en 2012, principalement attribuable à AltaLink dans les deux cas; > Une augmentation des avances au titre d'un arrangement de financement de contrat de 159,5 millions \$ et le remboursement d'avances au titre d'arrangements de financement de contrats de 117,1 millions \$ en 2013, comparativement à une avance au titre d'arrangements de financement de contrats de 43,3 millions \$ en 2012; > Les dividendes payés aux actionnaires de SNC-Lavalin se sont élevés à 139,4 millions \$ en 2013, comparativement à 132,9 millions \$ en 2012, reflétant une augmentation des dividendes payés par action, qui se sont chiffrés à 0,92 \$ par action en 2013, comparativement à 0,88 \$ par action en 2012; > En vertu de son offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités, la Société n'a racheté aucune action en 2013, comparativement à un rachat de 6,9 millions \$ en 2012 (175 700 actions au prix moyen de rachat de 39,12 \$); > L'émission d'actions par suite de l'exercice d'options sur actions attribuées a généré des liquidités de 26,5 millions \$ en 2013 (737 876 options sur actions à un prix moyen de 35,89 \$), comparativement à 6,9 millions \$ en 2012 (210 140 options sur actions à un prix moyen de 32,98 \$). Au 25 février 2014, 4 333 606 options sur actions étaient en cours, à des prix d'exercice variant de 31,59 \$ à 57,07 \$ par action ordinaire. À la même date, le nombre d'actions ordinaires émises et en circulation était de 151 881 673.

10.4 FONDS DE ROULEMENT

AU 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS \$ CA, SAUF LE RATIO DU FONDS DE ROULEMENT)	2013	2012 ⁽¹⁾	2011 ⁽¹⁾	VARIATION DE 2012 À 2013	VARIATION DE 2011 À 2012
Actifs courants	3 915,8 \$	3 794,1 \$	3 546,3 \$	121,7 \$	247,8 \$
Passifs courants	4 442,7	4 062,0	3 514,3	380,7	547,7
Fonds de roulement	(527,0) \$	(267,9) \$	32,0 \$	(259,0) \$	(299,9)\$
Ratio du fonds de roulement	0,88	0,93	1,01	(0,05)	(0,08)

(1) Se reporter à la note 2B des états financiers consolidés annuels audités de 2013 de la Société pour des explications sur les chiffres comparatifs.

Le fonds de roulement et le ratio du fonds de roulement ont affiché une baisse au 31 décembre 2013 par rapport à l'exercice précédent, alors que les flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles et de financement à court terme ont été utilisés, en partie, pour le financement d'une portion des activités d'investissement dans des actifs non courants, tels que des immobilisations corporelles provenant des ICI et des paiements au titre des ICI, excédant les flux de trésorerie générés par les activités de financement à long terme.

10.5 ENDETTEMENT AVEC RECOURS ET ENDETTEMENT SANS RECOURS

10.5.1 DETTE AVEC RECOURS

10.5.1.1 FACILITÉ DE CRÉDIT RENOUVELABLE AVEC RECOURS

En décembre 2013, la Société a conclu une convention de crédit renouvelable non garantie (la « facilité de crédit ») avec un syndicat d'institutions financières, d'un montant total de 3 500,0 millions \$ pouvant être utilisé pour l'émission de lettres de garantie de performance et de lettres de crédit financières ainsi que pour le prélèvement de liquidités, sous réserve d'une limite de 1 650,0 millions \$ applicable aux lettres de crédit financières et aux prélèvements de liquidités, mais non applicable aux lettres de garantie de performance. Les montants prélevés aux termes de cette facilité de crédit portent intérêt à des taux variables majorés d'une marge applicable. La facilité de crédit vient à échéance en décembre 2016 et est assortie d'une option de prolongation annuelle pour une période de un an, sous réserve de l'approbation des prêteurs.

La facilité de crédit est engagée et assujettie à des obligations de faire ou de ne pas faire et à des clauses restrictives financières, y compris l'exigence de maintenir en tout temps, sur des périodes consécutives de 12 mois, un ratio de la dette nette avec recours sur le résultat ajusté avant intérêts, impôts et amortissements, tel qu'il est défini aux termes de la facilité de crédit, ne dépassant pas une certaine limite.

Si les clauses restrictives de la facilité de crédit ne sont pas respectées, les prêteurs peuvent, entre autres, retirer à la Société son droit d'utiliser la facilité de crédit et exiger le paiement immédiat de la totalité ou d'une partie de l'encours de la facilité de crédit.

Au 31 décembre 2013, un montant de 1 807,2 millions \$ sur cette facilité de crédit demeurait inutilisé, la différence de 1 692,8 millions \$ ayant servi exclusivement à l'émission de lettres de crédit, incluant 321,7 millions \$ de lettres de crédit financières.

Par ailleurs, la facilité de crédit prévoit l'émission de lettres de crédit bilatérales sur une base non engagée pour un montant maximum de 2 000,0 millions \$, ces lettres de crédit étant assujetties aux clauses restrictives de la facilité de crédit. Au 31 décembre 2013, une tranche de 212,1 millions \$ a servi à l'émission de lettres de crédit bilatérales.

Au 31 décembre 2012, la Société disposait de marges de crédit renouvelables à long terme auprès de différentes banques, totalisant 590,0 millions \$, sur lesquelles elle pouvait soit émettre des lettres de crédit, soit emprunter à des taux variables ne dépassant pas le taux préférentiel. Au 31 décembre 2012, un montant de 123,4 millions \$ sur ces marges de crédit demeurait inutilisé, la différence de 466,6 millions \$ ayant servi exclusivement à l'émission de lettres de crédit. De plus, la Société possédait d'autres marges de crédit destinées spécifiquement à l'émission de lettres de crédit. Ces marges de crédit étaient non garanties et assujetties à des clauses de sûreté négative.

10.5.1.2 DÉBENTURE AVEC RECOURS — NOTATIONS DE CRÉDIT

Le 22 mai 2013, Standard & Poor's a légèrement abaissé à BBB, avec une perspective négative, la notation de crédit des débentures de la Société. Le 28 août 2013, DBRS a revu les perspectives pour la notation de crédit des débentures de la Société, les faisant passer de négatives à stables. Le 17 octobre 2013, DBRS a abaissé la notation de crédit des débentures de la Société, la faisant passer de BBB (élevée) à BBB, tout en maintenant les perspectives négatives. La Société conserve son statut d'investissement de première qualité auprès des deux agences.

10.5.1.3 RATIO DE LA DETTE AVEC RECOURS SUR LE CAPITAL TOTAL

Ce ratio compare le solde de la dette avec recours à la somme de la dette avec recours et des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les autres composantes des capitaux propres, et constitue une mesure des capacités financières de la Société. Aux 31 décembre 2013 et 2012, le ratio de la dette avec recours sur le capital total de la Société était de 14:86, en deçà de l'objectif de la Société, qui est de ne pas dépasser un ratio de 30:70.

10.5.2 DETTE SANS RECOURS

SNC-Lavalin ne tient pas compte de la dette sans recours lorsqu'elle effectue le suivi de son capital, car une telle dette découle de la consolidation intégrale de certains ICI détenus par la Société. Ainsi, les bailleurs de fonds d'une telle dette n'ont pas recours au crédit général de la Société, mais plutôt à des actifs précis des ICI qu'ils financent. Les ICI de la Société comptabilisés selon les méthodes de la consolidation intégrale ou de la mise en équivalence pourraient, par contre, présenter un risque si ces investissements n'étaient pas en mesure de rembourser leur dette à long terme sans recours.

10.6 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

10.6.1 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Dans le cours normal de ses activités, SNC-Lavalin assume diverses obligations contractuelles. Le tableau suivant présente un sommaire des engagements contractuels futurs de SNC-Lavalin portant précisément sur les remboursements de la dette à court terme et de la dette à long terme, les engagements à investir dans des ICI et les obligations en vertu de contrats de location :

(EN MILLIONS \$ CA)	2014	2015-2016	2017-2018	PAR LA SUITE	TOTAL
Versements sur la dette à court terme et la dette à long terme :					
Avec recours	– \$	– \$	– \$	350,0 \$	350,0 \$
Sans recours provenant des ICI	283,1	250,4	211,1	3 102,6	3 847,2
Engagements à investir dans des ICI	187,2	–	–	–	187,2
Obligations en vertu de contrats de location simple	92,8	131,0	80,8	83,7	388,3
Total	563,1 \$	381,4 \$	291,9 \$	3 536,3 \$	4 772,7 \$

D'autres précisions sur les versements futurs de capital sur la dette à court terme et la dette à long terme avec recours et sans recours de la Société sont fournies à la note 18D des états financiers consolidés annuels audités de 2013 de la Société. Les engagements à investir dans des ICI proviennent du fait que SNC-Lavalin peut ne pas être tenue de verser immédiatement son apport lorsqu'elle investit, mais peut plutôt injecter sa part des fonds au fil du temps, tel qu'il est décrit à la note 5C de ses états financiers consolidés annuels audités de 2013. Les engagements à investir dans des ICI sont constatés pour les investissements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou la méthode du coût, et sont principalement liés à GISM, Ambatovy, Rideau et 407 EDGDP. De l'information relative aux paiements de location minimaux de la Société pour des loyers annuels de base en vertu de contrats de location simple à long terme est fournie à la note 33 de ses états financiers consolidés annuels audités de 2013. De plus, AltaLink a un engagement contractuel visant l'acquisition d'immobilisations corporelles auprès des tierces parties pour un montant de 253,3 millions \$ au 31 décembre 2013.

10.6.2 INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société présente l'information sur le classement et la juste valeur de ses instruments financiers, de même que sur la nature, l'ampleur et la gestion des risques découlant des instruments financiers, à la note 29 de ses états financiers consolidés annuels audités de 2013.

Instruments financiers dérivés	Arrangement financier
SNC-Lavalin utilise des instruments financiers dérivés, soit : i) des contrats de change à terme pour se protéger du risque de fluctuation provenant des taux de change sur des projets, et ii) des swaps de taux d'intérêt pour couvrir la variabilité des taux d'intérêt liés aux arrangements de financement.	La Société a un arrangement financier avec une institution financière de première catégorie afin de réduire le risque de variabilité de ses régimes dont le paiement fondé sur les actions est réglé en trésorerie découlant de la fluctuation du prix de ses actions (se reporter à la note 22C des états financiers consolidés annuels audités de 2013).
Tous les instruments financiers sont conclus avec des institutions financières de première catégorie, dont SNC-Lavalin prévoit qu'elles respecteront de façon satisfaisante leurs obligations en vertu des contrats.	

La Société ne détient ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives, mais seulement à des fins de couverture. Les instruments financiers dérivés sont assujettis aux modalités de crédit, contrôles financiers et procédures de gestion et de surveillance des risques habituels.

10.7 DIVIDENDES DÉCLARÉS

Le conseil d'administration a décidé d'augmenter le dividende trimestriel en espèces à payer aux actionnaires en le faisant passer de 0,23 \$ par action à 0,24 \$ par action au quatrième trimestre de 2013, pour des dividendes déclarés totalisant 0,93 \$ par action pour l'exercice 2013.

Les dividendes déclarés pour les 3 derniers exercices sont présentés dans le tableau ci-dessous :

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE (EN \$ CA)	2013	2012	2011
Dividendes déclarés aux actionnaires de SNC-Lavalin, par action ⁽¹⁾	0,93 \$	0,89 \$	0,85 \$
Augmentation du dividende (%)	4 %	5 %	18 %

(1) Les dividendes déclarés sont présentés dans l'exercice pour lequel les résultats financiers sont annoncés publiquement, nonobstant la date de déclaration ou de paiement.

Le total des dividendes en espèces payés en 2013 s'élevait à 139,4 millions \$ comparativement à 132,9 millions \$ en 2012. La Société a versé des dividendes trimestriels sans interruption depuis 24 ans et a augmenté son dividende annuel par action pour chacun des 13 derniers exercices.

10.8 RENDEMENT DU CAPITAL INVESTI (« RCI »)

Le RCI est une mesure financière non définie par les IFRS du rendement du capital investi de la Société. Le RCI, tel qu'il est calculé par la Société, correspond à son résultat d'exploitation avant charges financières nettes et après impôt, divisé par la valeur comptable totale de la dette et des capitaux propres de la Société.

En 2013, le RCI s'est élevé à 2,8 %, comparativement à 8,9 % en 2012 et à 12,0 % en 2011.

10.9 RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES MOYENS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE SNC-LAVALIN (« RCPMA »)

Le RCPMA est une mesure financière non définie par les IFRS du rendement des capitaux propres de la Société. Le RCPMA, tel qu'il est calculé par la Société, correspond au résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin des 12 derniers mois divisé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SNC-Lavalin des 13 derniers mois, excluant les « autres composantes des capitaux propres ».

La Société exclut les « autres composantes des capitaux propres » puisque cette composante des capitaux propres découle principalement du traitement comptable des couvertures de flux de trésorerie, et ne reflète pas la méthode utilisée par la Société pour évaluer la gestion de son risque de change. Ainsi, les « autres composantes des capitaux propres » ne reflètent pas la situation financière de la Société.

En 2013, le RCPMA s'est élevé à 1,6 %, comparativement à 14,6 % en 2012 et à 19,3 % en 2011.

11. JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES ET SOURCES PRINCIPALES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'application des méthodes comptables de la Société, qui sont décrites à la note 2 des états financiers consolidés annuels audités de 2013 de la Société, exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables d'actifs et de passifs qui ne sont pas facilement disponibles d'autres sources. Ces estimations et hypothèses sous-jacentes se fondent sur l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cette période, ou dans la période de la révision et dans les périodes ultérieures si la révision a une incidence sur la période considérée et sur les périodes ultérieures.

Les jugements comptables critiques et les estimations clés relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitudes relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière qui présentent un risque significatif d'entraîner un ajustement considérable de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant sont détaillés à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de 2013 de la Société.

12. MÉTHODES COMPTABLES ET MODIFICATIONS

12.1 NORMES ET MODIFICATIONS APPLIQUÉES EN 2013

Les normes et les modifications aux normes existantes suivantes ont été appliquées par la Société à compter du 1^{er} janvier 2013 :

- > L'IFRS 10, *États financiers consolidés* (« IFRS 10 »), remplace les directives de consolidation de l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels*, et le SIC-12, *Consolidation – Entités ad hoc*, et énonce les principes permettant de déterminer qu'une entité en contrôle une autre.
- > L'IFRS 11, *Partenariats* (« IFRS 11 »), remplace l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et le SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et impose une méthode unique pour la comptabilisation des participations dans des coentreprises.
- > L'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* (« IFRS 12 »), établit les obligations d'information exhaustives pour toutes les formes de participation dans d'autres entités, y compris dans des partenariats, des entreprises associées et des entités ad hoc.
- > L'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur* (« IFRS 13 »), regroupe toutes les dispositions des IFRS concernant l'évaluation à la juste valeur et les informations à fournir à ce sujet.

- > L'IAS 27, *États financiers individuels*, et l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, amendées et renommées par suite de la publication des nouvelles normes IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12.
- > Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin d'exiger que les entités regroupent les éléments compris dans les autres éléments du résultat global qui sont susceptibles d'être reclassés en résultat net.
- > Modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel* (« IAS 19 »), afin d'éliminer l'application de la méthode dite du « corridor » ayant pour effet de différer la comptabilisation des gains et des pertes, afin d'éliminer le concept de rendement attendu des actifs des régimes, de simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant de régimes à prestations définies, et d'améliorer les informations à fournir pour les régimes à prestations définies.
- > L'International Accounting Standards Board (« IASB ») a aussi publié une série de modifications aux IFRS comme suit :
 - Modifications à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (« IFRS 1 »), relatives à l'application répétée de l'IFRS 1 et aux coûts d'emprunt.
 - Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, relatives à la clarification des exigences en matière d'information comparative.
 - Modifications à l'IAS 16, *Immobilisations corporelles*, relatives au classement du matériel d'entretien.
 - Modifications à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*, relatives à l'effet fiscal des distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres.
 - Modifications à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, relatives à l'information financière intermédiaire et l'information sectorielle sur le total des actifs et le total des passifs.

À l'exception de l'IFRS 12, qui n'a eu d'incidence que sur les informations à fournir relatives aux participations de la Société dans d'autres entités, et des modifications à l'IAS 19, les normes et modifications présentées ci-dessus n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers de la Société. La première application des modifications à l'IAS 19 a été mise en œuvre selon ses dispositions transitoires et s'est traduite par une application rétrospective selon les directives de l'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, les modifications à l'IAS 19 se sont traduites par une augmentation de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comprise dans les « frais de vente, généraux et administratifs » au compte de résultat et par une diminution équivalente des pertes actuarielles constatées à l'état du résultat global provenant de régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi, avec une incidence de néant sur les résultats non distribués de la Société. Ce changement se rapporte principalement à l'élimination du taux de rendement attendu des actifs des régimes, qui est remplacé par un taux d'actualisation appliqué au passif net au titre des prestations constituées en vertu des modifications à l'IAS 19. Les ajustements apportés aux chiffres comparatifs pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 se sont traduits par une augmentation de 4,2 millions \$ des frais de vente, généraux et administratifs (2011 : 1,9 million \$) et une diminution de 1,0 million \$ de la charge d'impôt sur le résultat (2011 : 0,5 million \$) entraînant une diminution de 3,2 millions \$ du résultat net (2011 : 1,4 million \$) et une diminution équivalente des pertes actuarielles constatées à l'état du résultat global pour les exercices terminés les 31 décembre 2012 et 2011, avec une incidence de néant sur les résultats non distribués de la Société.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013, l'application des modifications à l'IAS 19 s'est traduite par une augmentation d'environ 5,0 millions \$ (3,8 millions \$ après impôts sur le résultat) de la charge nette au titre des régimes de retraite à prestations définies comprise dans les « frais de vente, généraux et administratifs » au compte de résultat, avec une diminution équivalente des pertes actuarielles constatées à l'état du résultat global provenant des régimes de retraite à prestations définies et autres avantages postérieurs à l'emploi, et une incidence de néant sur les résultats non distribués de la Société.

12.2 NORME, MODIFICATIONS ET INTERPRÉTATION PUBLIÉES EN VUE D'ÊTRE APPLIQUÉES À UNE DATE ULTÉRIEURE

L'interprétation et les modifications aux normes existantes suivantes ont été publiées et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, et l'application anticipée est permise :

- > L'interprétation IFRIC 21, *Droits ou taxes*, examine comment une entité doit comptabiliser les droits ou taxes imposés par des gouvernements, qui ne sont pas des impôts sur le résultat, dans ses états financiers.
- > Les modifications intitulées « *Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers* » (modifications à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*) établissent les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans le cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Les modifications et les séries de modifications suivantes ont été publiées par l'IASB et sont applicables par la Société pour ses exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, et l'application anticipée est permise :

- > Les modifications intitulées « *Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel* » (modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*) s'appliquent aux cotisations versées par des membres du personnel ou des tiers à un régime à prestations définies et visent à simplifier la comptabilisation des cotisations qui ne sont pas liées au nombre d'années de service.
- > Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2010-2012), qui comprennent notamment les modifications suivantes :
 - Les modifications à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, portent sur les définitions de « condition d'acquisition des droits » et de « condition de marché » et ajoutent les définitions de « condition de performance » et de « condition de service ».
 - Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (« IFRS 3 »), clarifient le fait qu'une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif doit être évaluée à la juste valeur à chaque date de clôture, peu importe si la contrepartie éventuelle est un instrument financier ou un actif ou passif non financier.
 - Les modifications à l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, exigent qu'une entité fournisse des informations sur les jugements portés par la direction lors de l'application des critères de regroupement aux secteurs opérationnels et clarifient le fait qu'un rapprochement entre le total des actifs des secteurs à présenter et les actifs de l'entité doit être fourni uniquement si les montants des actifs du secteur sont régulièrement fournis au principal décideur opérationnel.
 - Les modifications à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que la publication de l'IFRS 13 n'a pas eu pour effet d'enlever à l'entité la possibilité d'évaluer les créances et les dettes à court terme sans taux d'intérêt stipulé au montant de la facture non actualisé, lorsque l'effet de la non-actualisation est négligeable.
- > Améliorations annuelles des IFRS (Cycle 2011-2013), qui comprennent notamment les modifications suivantes :
 - Les modifications à l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, clarifient le fait que le champ d'application de l'IFRS 3 ne s'applique pas à la comptabilisation de la formation de tous types de partenariats dans les états financiers dudit partenariat.
 - Les modifications à l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, clarifient le fait que l'exception relative aux portefeuilles permettant d'évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers sur une base nette s'applique à l'ensemble des contrats compris dans le champ d'application de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, que ces contrats répondent ou non à la définition d'actifs financiers ou de passifs financiers.

La norme suivante a été publiée et entrera en vigueur à une date ultérieure qui sera déterminée par l'IASB, et l'application anticipée est permise :

- > L'IFRS 9, *Instruments financiers*, porte principalement sur i) le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers et ii) la nouvelle méthode de comptabilité de couverture.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette interprétation, de ces modifications et de cette norme sur ses états financiers.

13. RISQUES ET INCERTITUDES

La Société est assujettie à un certain nombre de risques et d'incertitudes dans le cadre de ses activités et vous devriez porter une attention particulière aux risques et aux incertitudes mentionnés ci-après avant d'investir dans les titres de la Société. D'autres risques qui sont actuellement inconnus ou que la Société considère comme négligeables à l'heure actuelle pourraient également nuire à ses activités, à ses résultats d'exploitation, à sa situation financière et à ses liquidités.

RISQUES LIÉS À DES LITIGES, À DES QUESTIONS D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE ET À DES ENQUÊTES

L'issue des réclamations et litiges en cours et futurs pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

SNC-Lavalin et ses ICI sont ou peuvent être parties à divers litiges dans le cours normal de leurs activités. Étant donné que la Société exerce ses activités dans les domaines de l'ingénierie et de la construction, et de l'exploitation et de l'entretien pour des installations et des projets où des défauts de conception, de construction ou de systèmes peuvent entraîner des blessures ou des dommages graves à des employés, d'autres personnes ou des biens, la Société est exposée à des réclamations et à des litiges importants en cas de défaut sur de tels projets. Ces réclamations pourraient notamment porter sur des lésions corporelles, des décès, des interruptions des activités, des dommages aux biens, de la pollution et des dommages à l'environnement, et elles pourraient provenir de clients ou de tierces parties, entre autres de personnes habitant ou travaillant près de projets de clients. SNC-Lavalin peut également être exposée à des réclamations lorsqu'il est convenu qu'un projet devra atteindre certaines normes de performance ou respecter certaines exigences techniques et que ce même projet n'atteint ou ne respecte pas ces normes ou exigences. La Société accepte, dans bon nombre de contrats qu'elle conclut avec des clients, des sous-traitants et des fournisseurs, de garder ou de prendre en charge la responsabilité potentielle relative aux dommages, aux pénalités, aux pertes et aux autres expositions liés aux projets, ce qui pourrait entraîner des réclamations dépassant de beaucoup les profits attendus de ces contrats. En outre, bien que certains clients et sous-traitants puissent accepter d'indemniser la Société relativement à certains types de responsabilité, ces tierces parties pourraient refuser de payer ou être dans l'incapacité de le faire.

De plus, le 1^{er} mars 2012, une « requête pour autorisation d'exercer un recours collectif et de se voir attribuer le statut de représentant » (la « Requête québécoise ») a été déposée devant la Cour supérieure du Québec, au nom des personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin entre le 13 mars 2009 et le 28 février 2012 inclusivement sur le marché primaire ou secondaire. Les défendeurs dans le cadre de la Requête québécoise sont SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants, anciens et actuels. Les réclamations mises de l'avant par la Requête québécoise se fondent sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et sur la responsabilité civile pour négligence découlant de fausses représentations.

Le 9 mai 2012, deux recours collectifs ont été intentés devant la Cour supérieure de l'Ontario au nom de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de différentes périodes. Ces deux recours ont été regroupés en un seul (le « Recours ontarien ») le 29 juin 2012. Les défendeurs dans le cadre du Recours ontarien sont SNC-Lavalin et certains de ses administrateurs et dirigeants, anciens et actuels. Le Recours ontarien recherche une condamnation à des dommages-intérêts pour le compte de toutes les personnes qui ont acquis des valeurs mobilières de SNC-Lavalin au cours de la période allant du 6 novembre 2009 au 27 février 2012 (la « période visée par le recours collectif »). Les réclamations mises de l'avant par le Recours ontarien se fondent, entre autres, sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* et la common law découlant de déclarations inexactes.

La Requête québécoise et le Recours ontarien (collectivement, les « Recours ») allèguent que certains documents déposés par SNC-Lavalin contenaient des fausses représentations ou des déclarations inexactes concernant, entre autres, les pratiques de gouvernance, la suffisance des contrôles et des procédures et le résultat net déclaré pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 de SNC-Lavalin, ainsi que le respect de son code d'éthique.

Le 19 septembre 2012, le juge saisi du Recours ontarien a accepté que les demandesses limitent leurs réclamations à celles fondées sur la responsabilité légale prévue à la *Loi sur les valeurs mobilières* découlant de déclarations inexactes, conformément à une entente conclue entre les parties. Le juge a autorisé les demandesses à aller de l'avant avec les réclamations fondées sur la responsabilité légale et a certifié un recours collectif regroupant les actionnaires ayant acheté des actions de SNC-Lavalin au cours de la période visée par le recours collectif, à l'exclusion des résidents du Québec. Le 24 janvier 2013, un juge de la Cour supérieure du Québec a rendu un verdict similaire à l'égard des résidents du Québec.

Dans le cadre de chacun des Recours, on réclame des dommages-intérêts fondés sur la baisse du cours de marché des valeurs mobilières achetées par les membres des groupes proposés lorsque SNC-Lavalin a diffusé un communiqué de presse daté du 28 février 2012, ainsi que d'autres dommages-intérêts et des frais. Dans le cadre du Recours ontarien, on réclame des dommages-intérêts additionnels en raison d'autres baisses du cours des actions qui seraient survenues le 13 avril, le 25 juin et les 26, 28 et 29 novembre 2012 ainsi que le 3 juillet 2013, soi-disant liées à la publication d'information concernant, entre autres, l'évolution d'enquêtes menées par des autorités canadiennes et suisses chargées de l'application des lois (comme il est décrit ci-après), en vertu des modifications apportées au Recours ontarien acceptées par la Cour le 29 janvier 2014.

En raison des incertitudes inhérentes aux litiges, il n'est pas possible de prédire l'issue de ces poursuites ou de déterminer le montant de toute perte éventuelle, le cas échéant, et SNC-Lavalin pourrait, dans l'avenir, être visée par d'autres recours collectifs ou litiges. Alors que SNC-Lavalin souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, la Société ne maintient aucune autre assurance relativement aux Recours. Le montant de couverture d'assurance pour les administrateurs et dirigeants est limité et une telle couverture peut ne représenter qu'une infime partie du montant que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement aux Recours. Les montants que la Société pourrait avoir à verser, ou pourrait décider de verser, relativement à ces recours ou autres litiges, pourraient être importants, et ils pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin.

SNC-Lavalin maintient une couverture d'assurance pour les divers aspects de ses activités et de son exploitation. Les programmes d'assurance de la Société sont assortis de diverses limites et montants maximaux de couverture, et il est possible que certaines compagnies d'assurance cherchent à refuser des réclamations demandées par la Société. De plus, SNC-Lavalin a choisi de conserver une tranche des pertes pouvant survenir au moyen de divers déductibles, limites et retenues en vertu de ces programmes. Par conséquent, la Société pourrait être exposée à une responsabilité future pour laquelle elle pourrait n'être que partiellement assurée, ou encore ne pas être assurée du tout.

En outre, la nature des activités de la Société fait parfois en sorte que des clients, des sous-traitants et des fournisseurs présentent des réclamations, notamment à l'égard du recouvrement de coûts liés à certains projets. Dans un même ordre d'idées, SNC-Lavalin présente parfois des avis de modification et des réclamations à des clients, des sous-traitants et des fournisseurs. Dans l'éventualité où la Société ne documenterait pas de façon adéquate la nature des réclamations et des avis de modification ou serait incapable de négocier des règlements raisonnables avec ses clients, sous-traitants et fournisseurs, elle pourrait enregistrer des dépassements de coûts, une réduction de ses profits ou, dans certains cas, une perte sur un projet. L'incapacité de recouvrer rapidement les sommes relatives à ce type de réclamations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les liquidités et les résultats financiers de SNC-Lavalin. De plus, sans égard à la qualité de la documentation de la Société sur la nature de ses réclamations et avis de modification, les coûts liés aux poursuites et aux procédures de défense relatives aux réclamations et aux avis de modification pourraient être importants.

Les décisions judiciaires et réglementaires comportent des éléments d'incertitudes intrinsèques, et des jugements défavorables peuvent être, et sont parfois, rendus. L'issue de réclamations en cours ou futures contre SNC-Lavalin pourrait se traduire par des responsabilités professionnelles, des responsabilités du fait des produits, des responsabilités criminelles, des provisions pour garanties et d'autres responsabilités qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dans l'éventualité où elle ne serait pas assurée contre une telle perte ou que son assureur ne lui fournirait pas de couverture à cet égard.

La Société est assujettie à des enquêtes en cours qui pourraient l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle, à des poursuites civiles, ainsi qu'à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes, ce qui pourrait alors nuire à la réputation de la Société, donner lieu à une suspension, à une interdiction ou à une radiation visant à empêcher la Société de participer à certains projets, réduire ses produits et son résultat net et avoir une incidence défavorable sur ses activités.

En février 2012, le conseil d'administration a amorcé, sous la direction de son comité d'audit, une enquête indépendante (l'« examen indépendant ») des faits et circonstances se rapportant à certains paiements qui étaient documentés (en vertu de certaines conventions présumées être des conventions d'agence) à l'égard de projets de construction auxquels ils ne se rapportaient pas et à certains autres contrats. Le 26 mars 2012, la Société a annoncé les résultats de l'examen indépendant et les conclusions et recommandations du comité d'audit s'y rapportant au conseil d'administration, et elle a fourni les renseignements connexes aux autorités pertinentes. La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités chargées de l'application des lois et de réglementation en valeurs mobilières sont en cours au sujet de ces renseignements, comme il est décrit plus en détail ci-après. La Société continue également d'examiner les questions de conformité (y compris des questions allant au-delà de la portée de

l'examen indépendant), notamment en vue de déterminer si des sommes ont été irrégulièrement versées, directement ou indirectement, à des personnes ayant un devoir fiduciaire envers la Société, et au fur et à mesure qu'elle obtiendra des renseignements additionnels s'y rapportant, le cas échéant, elle continuera de mener des enquêtes et d'examiner les renseignements obtenus comme elle l'a fait par le passé.

Enquêtes de la GRC

La Gendarmerie Royale du Canada (la « GRC ») mène actuellement une enquête officielle afin de déterminer si des paiements illicites ont été versés ou offerts à des représentants de gouvernement au Bangladesh afin d'influencer l'attribution d'un projet de contrat de services-conseils, supervision et construction à une filiale de la Société, en violation de la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* (Canada) (la « *LCAPE* »), ainsi que sur sa participation à des projets dans certains pays d'Afrique du Nord. Dans le cadre de cette enquête, des accusations au criminel ont été portées contre trois anciens employés d'une filiale de la Société en vertu des dispositions sur la lutte contre la corruption de la *LCAPE*.

La GRC mène également une enquête officielle (y compris relativement au mandat de perquisition visant la Société exécuté par la GRC le 13 avril 2012) afin de déterminer si des paiements illicites ont été versés ou offerts d'être versés, directement ou indirectement, à un représentant de gouvernement en Libye afin d'influencer l'attribution de certains contrats d'ingénierie et de construction en violation de la *LCAPE*, du *Code criminel* (Canada) (le « Code criminel ») et du *Règlement sur l'application des résolutions des Nations Unies sur la Libye* au Canada (la « Résolution de l'ONU »). Dans le cadre de cette enquête, des accusations au criminel ont été portées contre deux autres anciens employés de la Société. La Société croit comprendre que l'un de ces anciens employés ou les deux font l'objet d'accusations de corruption en vertu de la *LCAPE*, de fraude, de recyclage des produits de la criminalité et de possession de biens criminellement obtenus en vertu du Code criminel, ainsi que de violation de la Résolution de l'ONU.

Bien qu'aucune accusation, à ce jour, n'ait été portée contre la Société relativement à ces événements et que la Société continue de coopérer avec la GRC dans le cadre des enquêtes menées par cette dernière, ces enquêtes pourraient donner lieu à des accusations au criminel contre la Société et/ou certaines de ses filiales en vertu de la *LCAPE*, du Code criminel et/ou de la Résolution de l'ONU et à une condamnation pour l'une ou plusieurs de ces accusations. Les enquêtes de la GRC et l'issue de ces enquêtes, ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation et la réputation de la Société et l'exposer à des sanctions, à des amendes et à d'autres pénalités, dont certaines pourraient être importantes. De plus, les enquêtes de la GRC pourraient notamment donner lieu, pour la Société ou l'une ou plusieurs de ses filiales, à une suspension, à une interdiction ou à une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, les empêchant de participer aux projets de certains gouvernements (tels que le gouvernement du Canada et/ou les gouvernements provinciaux canadiens) ou de certains organismes administratifs en vertu des lois, règlements, politiques ou pratiques applicables en matière de marchés publics. Un pourcentage important des produits mondiaux annuels de la Société (et un pourcentage encore plus grand de ses produits annuels au Canada) provient de contrats gouvernementaux ou liés au secteur public. Par conséquent, une suspension, une interdiction ou une radiation, discrétionnaire ou obligatoire, visant à empêcher la Société de participer à certains contrats gouvernementaux ou liés au secteur public (à l'échelle du Canada, dans une province canadienne ou ailleurs) pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse.

Enquête de l'AMF; autorisation de l'AMF en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* du Québec

La Société croit comprendre que l'autorité de réglementation en valeurs mobilières de la province de Québec, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »), mène actuellement une enquête dans le cadre des lois et règlements applicables en matière de valeurs mobilières.

Par ailleurs, comme il a été annoncé le 5 février 2014, la Société et certaines de ses filiales ont obtenu l'autorisation requise de l'AMF de conclure des contrats avec des organismes publics de la province de Québec, tel qu'il est requis en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Dans l'éventualité où une entité ou l'une de ses sociétés affiliées est déclarée coupable de certaines infractions précises en vertu du Code criminel ou de la *LCAPE*, l'autorisation de l'AMF peut être automatiquement annulée. De plus, l'AMF a le pouvoir discrétionnaire de refuser à une entreprise de lui accorder une autorisation ou d'annuler une autorisation si celle-ci ne satisfait pas aux exigences élevées d'intégrité auxquelles le public est en droit de s'attendre d'une partie à un contrat public ou à un sous-contrat public.

Accord de règlement de la Banque mondiale

Le 17 avril 2013, la Société a annoncé qu'un accord de règlement est intervenu concernant les enquêtes rendues publiques antérieurement par le Groupe de la Banque mondiale relatives au projet au Bangladesh mentionné précédemment et à un projet au Cambodge, qui comprend la suspension, pour une période de 10 ans, du droit de SNC-Lavalin inc., une filiale de la Société, et de ses sociétés affiliées contrôlées de soumissionner et de se voir octroyer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale (l'« accord de règlement de la Banque mondiale »). La suspension pourrait être levée après une période de 8 ans si les conditions énoncées sont pleinement respectées. Selon les conditions de l'accord de règlement de la Banque mondiale, certaines des autres sociétés affiliées de la Société demeurent autorisées à soumissionner et à se voir attribuer des projets financés par le Groupe de la Banque mondiale; elles doivent pour cela se conformer à toutes les conditions en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale, y compris l'obligation de ne pas échapper à la sanction imposée. Par ailleurs, la Société devra à l'avenir collaborer avec la Banque mondiale en ce qui a trait à diverses questions de conformité en vertu de l'accord de règlement de la Banque mondiale. L'accord de règlement de la Banque mondiale n'est assorti d'aucune sanction pécuniaire. L'accord de règlement de la Banque mondiale a amené certaines autres banques multilatérales de développement à emboîter le pas et à exclure, selon les mêmes modalités, SNC-Lavalin inc. et ses sociétés affiliées contrôlées.

Autres enquêtes

La Société croit savoir que des enquêtes par diverses autorités sont en cours dans diverses juridictions au sujet des questions mentionnées ci-dessus et d'autres questions, notamment une enquête menée par les autorités suisses (y compris des enquêtes relatives au mandat de perquisition visant la Société exécuté par la GRC le 13 avril 2012). En outre, l'ancien chef de la direction de la Société et un ancien vice-président directeur de la Société ont été accusés de diverses fraudes par les autorités de la province de Québec, soi-disant au sujet d'un projet mené par la Société dans la province de Québec, et ce même ancien vice-président directeur est détenu par les autorités suisses depuis avril 2012 relativement à des accusations criminelles qui pèsent contre lui, incluant des accusations de fraude.

La Société est actuellement incapable de déterminer quand l'une ou l'autre des enquêtes mentionnées ci-dessus seront achevées, si d'autres enquêtes sur la Société seront ouvertes par ces autorités ou d'autres autorités, ou si les enquêtes en cours seront élargies. Bien que la Société continue de coopérer et de communiquer avec les autorités responsables de toutes les enquêtes en cours mentionnées précédemment (y compris les enquêtes de la GRC), dans l'éventualité où des autorités de réglementation, des autorités d'application de la loi, des autorités administratives ou des tierces parties décidaient d'entreprendre des mesures contre la Société ou de lui imposer des sanctions à l'égard d'éventuelles violations de la loi, de contrats ou autres, ces mesures ou autres recours, que les violations soient réelles ou alléguées, pourraient faire en sorte que la Société soit dans l'obligation de payer des amendes ou dommages-intérêts importants, de consentir à d'autres injonctions relativement à sa conduite future, ou se voie imposer d'autres sanctions, y compris une suspension, une interdiction ou une radiation temporaire ou permanente, obligatoire ou discrétionnaire, visant à empêcher la Société de participer à des projets menés par certains organismes administratifs (tel que ceux prévus dans l'accord de règlement de la Banque mondiale) ou par des gouvernements (tel que le gouvernement du Canada et/ou le gouvernement du Québec) en vertu des lois, règlements, politiques ou pratiques applicables en matière de marchés publics, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable importante sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse.

L'issue des enquêtes susmentionnées pourrait, entre autres, donner lieu i) au non-respect de clauses restrictives de contrats liés à divers projets, ii) à des réclamations de tiers, notamment des réclamations pour dommages particuliers, indirects, dérivés ou consécutifs, ou avoir iii) une incidence défavorable sur la capacité de la Société à obtenir du financement ou à continuer son propre financement, ou à maintenir son financement ou à en obtenir pour des projets actuels ou futurs, ce qui pourrait avoir, dans tous les cas, une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les liquidités de la Société ainsi que sur le cours du marché de ses valeurs mobilières cotées en Bourse. De plus, ces enquêtes et l'issue de ces enquêtes (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale), ainsi que la publicité négative découlant de celles-ci, pourraient nuire à la réputation de SNC-Lavalin et à sa capacité de faire des affaires. Enfin, les conclusions ou l'issue de ces enquêtes (y compris l'accord de règlement de la Banque mondiale) pourraient avoir une incidence sur le déroulement des recours collectifs mentionnés ci-dessus.

En raison des incertitudes entourant l'issue de chacune des enquêtes susmentionnées, la Société ne peut actuellement estimer de façon fiable le montant ou la fourchette des pertes éventuelles, le cas échéant, relativement à ces enquêtes.

La haute direction et le conseil d'administration de la Société ont dû consacrer beaucoup de temps et de ressources aux enquêtes décrites ci-dessus, à l'accord de règlement de la Banque mondiale et à des questions connexes en cours, ce qui les a éloignés et pourrait continuer de les éloigner de la gestion quotidienne des activités de la Société, et des dépenses considérables ont été et pourraient continuer d'être occasionnées relativement à ces enquêtes, notamment des honoraires importants d'avocats et d'autres conseillers. De plus, la Société et/ou d'autres employés ou anciens employés de la Société pourraient faire l'objet de ces enquêtes ou d'autres enquêtes menées par des autorités d'application de la loi et/ou des autorités de réglementation relativement aux questions susmentionnées ou à d'autres questions, ce qui pourrait exiger un engagement additionnel de temps de la part des hauts dirigeants et l'utilisation d'autres ressources ou encore la réaffectation de ressources normalement destinées à d'autres fins.

Toute nouvelle réglementation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats de la Société, et l'inconduite ou le non-respect des lois anticorruption ou autres lois ou règlements gouvernementaux par un employé, un agent ou un partenaire pourrait nuire à la réputation de la Société, réduire ses produits et son résultat net, et l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles.

La Société est assujettie à divers règlements, lois et autres obligations juridiques imposées par les gouvernements ou d'autres autorités de réglementation. Toute nouvelle réglementation découlant notamment des changements radicaux dans les politiques et les règlements de gouvernements étrangers pourrait avoir un effet défavorable important sur les résultats de la Société.

En outre, l'inconduite, la fraude, le non-respect des lois et règlements applicables ou toute autre activité inappropriée par un employé, un agent, ou un partenaire de la Société pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités et la réputation de SNC-Lavalin. L'inconduite peut comprendre le non-respect de la réglementation gouvernementale en matière d'approvisionnement, de la réglementation relative à la protection des renseignements classifiés, de la réglementation en matière de lutte contre la corruption et d'autres pratiques de corruption à l'étranger, de la réglementation relative au prix de la main-d'œuvre et autres coûts liés aux contrats conclus avec les gouvernements, de la réglementation relative au lobbyisme et autres activités similaires, de la réglementation relative au contrôle interne à l'égard de l'information financière, des lois environnementales et d'autres lois et règlements applicables. Par exemple, la *LCAPE* et d'autres lois anticorruption semblables à l'étranger interdisent, de façon générale, aux sociétés et à leurs intermédiaires de verser des paiements inopportuns à des agents publics étrangers en vue d'obtenir ou de conserver des contrats. De plus, SNC-Lavalin fournit des services de nature très sensible ou liés à des questions cruciales en matière de sécurité nationale; si la sécurité était compromise, la capacité de la Société à obtenir des contrats du gouvernement dans l'avenir pourrait être extrêmement limitée.

Les politiques de SNC-Lavalin exigent le respect de ces lois et règlements, et la Société a mis en œuvre des mesures visant à prévenir et à détecter toute inconduite. Cependant, étant donné les limites inhérentes aux contrôles internes, y compris l'erreur humaine, il est possible que ces contrôles soient volontairement contournés ou qu'ils deviennent inefficaces par suite d'un changement dans les conditions. Par conséquent, SNC-Lavalin ne peut garantir que ses contrôles protégeront la Société contre les actes insoucians ou criminels commis par des employés, des agents ou des partenaires. Un non-respect des lois et règlements applicables ou des actes d'inconduite pourraient exposer SNC-Lavalin à des amendes et pénalités, à la perte d'une autorisation de sécurité, et à une suspension, à une interdiction ou à une radiation relativement à la prestation de services, tous ces facteurs pouvant nuire à la réputation de la Société, l'exposer à des actions coercitives en matière administrative et criminelle et à des poursuites civiles en plus d'avoir une incidence défavorable sur les activités de SNC-Lavalin.

Une dévaluation de l'image publique de la Société pourrait influencer sur sa capacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir.

Le risque encouru en cas d'atteinte à la réputation de la Société est de dévaluer son image publique, ce qui pourrait entraîner l'annulation de projets en cours et influencer sur la capacité de la Société à se voir attribuer des projets dans l'avenir. Bon nombre de situations pourraient porter atteinte à la réputation de la Société dont des problèmes liés à la qualité ou aux résultats obtenus sur les projets, un mauvais dossier en santé et sécurité, le non-respect allégué ou établi des lois et règlements en vigueur par les employés, les agents, les sous-traitants, les fournisseurs ou les partenaires de la Société, ou le fait d'être la cause d'un cas de pollution ou de contamination.

RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Si la Société est incapable de mener à bien son nouveau plan stratégique, cela pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

Le 2 mai 2013, la Société a annoncé son nouveau plan stratégique visant à renforcer ses activités de base en vue d'accroître sa rentabilité à long terme. Ce plan stratégique, décrit plus haut, présente les secteurs d'activité et les régions que ciblera la Société, ainsi que les solutions intégrées pour le modèle de concession d'infrastructure en favorisant une approche rigoureuse en matière d'investissements dans le portefeuille d'ICI. La mise en œuvre de ce nouveau plan stratégique pose différents défis, que ce soit du point de vue de la gestion ou sur les plans organisationnels, administratifs, opérationnels ou autres. Elle pourrait entre autres nécessiter le recrutement, le perfectionnement, la motivation et la fidélisation de membres du personnel talentueux, l'aliénation de certains actifs d'ICI en temps opportun ainsi que des acquisitions stratégiques au besoin, le tout, dans l'optique de soutenir la stratégie de croissance de la Société. Si la Société n'est pas en mesure de mener à bien une partie ou l'ensemble de son nouveau plan stratégique, ce sont ses produits, ses résultats d'exploitation et sa rentabilité qui risquent d'en subir les effets défavorables. Même si la Société parvient à mettre en œuvre ce plan, il n'est pas garanti que ses produits, ses résultats d'exploitation et sa rentabilité connaîtront une amélioration.

Les contrats à prix forfaitaire ou l'incapacité de la Société à respecter l'échéancier contractuel ou les exigences de rendement peuvent accroître la volatilité et l'imprévisibilité de ses produits et de sa rentabilité.

Une partie importante des activités et des produits de la Société repose sur des contrats à prix forfaitaire. La Société assume les risques de dépassement des coûts connexes. L'évaluation des produits et des coûts relatifs à un contrat est établie en partie selon des estimations qui sont assujetties à un certain nombre d'hypothèses, telles que celles liées à la conjoncture économique future, à la productivité, au rendement du personnel de la Société et de ses sous-traitants ou de ses fournisseurs d'équipement, au prix, à la disponibilité de la main-d'œuvre, des équipements et des matériaux, ainsi qu'à d'autres contraintes pouvant avoir un effet sur les coûts ou le calendrier du projet, notamment l'obtention en temps opportun des approbations et des permis environnementaux exigés. Des événements imprévus peuvent également occasionner des dépassements de coûts.

Si des dépassements de coûts survenaient, la Société pourrait enregistrer des profits moins élevés ou, dans certains cas, une perte au titre du projet. Un dépassement de coûts important peut survenir sur les contrats ou projets de grande envergure ou de moins grande envergure. Si un projet entraîne un dépassement de coûts important, ou si plusieurs projets entraînent plusieurs dépassements de coûts, cela pourrait accroître l'imprévisibilité et la volatilité de la rentabilité de la Société et avoir une incidence défavorable importante sur ses activités.

Par ailleurs, dans certains cas, SNC-Lavalin peut garantir à un client qu'elle terminera un projet pour une date prévue ou que l'installation atteindra certaines normes de rendement. Advenant le cas où le projet ou l'installation ne respecterait pas la date d'achèvement prévue ou les normes de rendement, SNC-Lavalin pourrait alors devoir engager des coûts additionnels. Les produits d'un projet pourraient également être réduits dans l'éventualité où la Société serait tenue de payer des dommages-intérêts extrajudiciaires ou en raison de pénalités contractuelles, lesquels peuvent être importants et s'accumuler sur une base quotidienne.

Les produits et la rentabilité de la Société dépendent en grande partie de l'obtention de nouveaux contrats, facteur sur lequel la Société n'a aucune influence directe, et l'incertitude quant au moment auquel les contrats sont octroyés pourrait avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Société à faire correspondre la taille de son effectif à ses besoins contractuels.

L'obtention de nouveaux contrats est un élément clé de la stabilité du résultat net et un facteur de risque dans un milieu compétitif. Une partie importante des produits et de la rentabilité de SNC-Lavalin provient des contrats de grande envergure qui lui sont confiés. Le moment de l'obtention d'un contrat est imprévisible et indépendant de la volonté de la Société. SNC-Lavalin exerce ses activités dans des marchés hautement concurrentiels où il est difficile de prévoir si elle obtiendra les contrats octroyés et à quel moment, puisque les processus de négociation et d'appel d'offres liés à de tels contrats et projets sont souvent longs et complexes. Un large éventail de facteurs peut influencer sur ces processus, notamment les approbations gouvernementales, les éventualités financières, les prix des marchandises, les conditions environnementales, ainsi que la conjoncture économique et la situation des marchés en général. En outre, la Société pourrait ne pas obtenir des contrats pour lesquels elle a présenté une offre de services en raison du prix, de la réputation de la Société auprès du client, de la capacité d'exécution et/ou d'avantages technologiques ou autres attribués à des concurrents. Des concurrents de SNC-Lavalin peuvent être portés à prendre des risques plus importants ou inhabituels ou à accepter des modalités contractuelles que la Société pourrait autrement ne pas considérer comme étant négociables ou acceptables. Étant donné qu'une grande partie des produits de la Société provient de projets d'envergure, ses résultats d'exploitation peuvent fluctuer d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre selon qu'elle obtient de nouveaux contrats, le

moment auquel elle en obtient, et le début et la progression des travaux effectués aux termes des contrats octroyés. Par conséquent, SNC-Lavalin est exposée au risque de perdre de nouveaux contrats au profit de concurrents ou au risque que les produits tirés des contrats octroyés ne soient pas générés aussi rapidement que prévu.

Par ailleurs, les fluctuations cycliques de la demande sont fréquentes dans les secteurs de l'ingénierie et de la construction et peuvent avoir une incidence marquée sur le niveau de concurrence pour les projets disponibles et l'octroi de nouveaux contrats. Par conséquent, ces fluctuations de la demande dans les secteurs de l'ingénierie et de la construction ou la capacité du secteur public ou privé de financer les projets dans un contexte de ralentissement économique pourraient influencer défavorablement sur l'octroi de nouveaux contrats et les marges, et par conséquent, sur les résultats de SNC-Lavalin. Étant donné la nature cyclique des secteurs de l'ingénierie et de la construction, les résultats financiers de SNC-Lavalin, tout comme les résultats d'autres entreprises de ces secteurs, pourraient être touchés, au cours de toute période donnée, par divers facteurs qui sont indépendants de sa volonté et, par conséquent, les résultats financiers trimestriels et annuels de la Société pourraient subir à l'occasion des fluctuations importantes et imprévisibles.

Les estimations du rendement futur de SNC-Lavalin reposent sur plusieurs facteurs, notamment si la Société obtiendra certains nouveaux contrats et à quel moment, y compris la proportion dans laquelle elle utilise son effectif. Le taux d'utilisation de son effectif fluctue en fonction de divers facteurs, notamment la capacité de la Société à gérer l'attrition; la capacité de la Société à prévoir ses besoins à l'égard des services, ce qui lui permet de maintenir un niveau d'effectif approprié; la capacité de la Société à assurer la transition des employés entre les projets achevés et les nouveaux projets ou entre les divisions à l'interne; et le besoin de la Société d'affecter des ressources à des activités non facturables telles que la formation ou le développement des affaires. Bien que les estimations de SNC-Lavalin soient fondées sur son jugement de bonne foi, elles peuvent se révéler inexactes et peuvent fréquemment changer en fonction des nouvelles informations disponibles. Dans le cas des projets de grande envergure à l'échelle nationale et internationale pour lesquels le calendrier est souvent incertain, il est particulièrement difficile de prévoir si la Société se verra octroyer un contrat et à quel moment. L'incertitude entourant le moment auquel le contrat sera octroyé peut rendre difficile la détermination de la taille appropriée de l'effectif de la Société par rapport à ses besoins contractuels. Si un contrat prévu est reporté ou n'est pas obtenu, ou si un contrat en cours est annulé, la Société pourrait devoir engager des coûts liés à la réduction de l'effectif ou aux installations excédentaires qui auraient pour effet de réduire l'efficacité opérationnelle, les marges et les profits de la Société.

Le carnet de commandes de la Société est assujéti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société.

Le carnet de commandes de la Société est tiré de contrats considérés comme fermes et constitue par conséquent une indication des produits futurs prévus. Il arrive occasionnellement, dans le secteur d'activité de la Société, que des projets soient retardés, interrompus, qu'ils soient annulés, que l'on y mette fin ou qu'on en réduise la portée, pour des raisons indépendantes de la volonté de SNC-Lavalin. De telles situations pourraient influencer de façon significative sur le montant inscrit au carnet de commandes, et entraîner des répercussions défavorables correspondantes sur les produits et la rentabilité futurs. En outre, bon nombre des contrats de la Société comportent des clauses de « résiliation pour raisons de commodité » qui permettent au client de résilier ou d'annuler le contrat à son gré en avisant la Société dans un certain délai précédant la date de résiliation et/ou en payant à la Société une compensation équitable, selon les modalités spécifiques du contrat. Advenant le cas où un grand nombre de clients de la Société auraient recours à une telle clause de « résiliation pour raisons de commodité », ou si un ou plusieurs contrats importants étaient résiliés pour raisons de commodité, cela aurait une incidence défavorable sur le carnet de commandes publié de la Société et une incidence défavorable correspondante sur ses produits et sa rentabilité futurs prévus.

SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques.

SNC-Lavalin est un fournisseur de services auprès d'organismes publics et les contrats conclus avec les gouvernements l'exposent à certains risques. Le défaut de SNC-Lavalin de se conformer aux modalités d'un ou de plusieurs contrats conclus avec un gouvernement ou aux lois et règlements gouvernementaux pourrait entraîner la résiliation des contrats de la Société avec les organismes publics ou la suspension ou la radiation de la Société des projets gouvernementaux futurs pour une longue période, ainsi que d'éventuelles amendes ou pénalités civiles ou criminelles et un risque lié à l'examen du public du rendement de la Société, et pourrait éventuellement nuire à sa réputation, chacun de ces facteurs pouvant avoir une incidence défavorable significative sur les activités de SNC-Lavalin. La saisie de profits et la suspension de paiements sont d'autres mesures que les organismes publics clients pourraient prendre à l'encontre de la Société en cas d'activités ou d'exécution inappropriées. Par ailleurs, la quasi-totalité des contrats conclus entre la Société et les gouvernements comportent des clauses de « résiliation pour raisons de commodité », comme il est décrit sous le facteur de risque intitulé « *Le carnet de commandes de la Société est assujéti à des ajustements et à des annulations imprévus, y compris en vertu de clauses de « résiliation pour raisons de commodité », et ne donne aucune garantie quant aux produits ou à la rentabilité futurs de la Société* », présenté précédemment.

Les contrats conclus avec les gouvernements exposent SNC-Lavalin à d'autres risques également. Les corps législatifs affectent habituellement des fonds sur une base annuelle, alors qu'il faut parfois plus d'un an avant que le contrat ne génère un rendement. Par conséquent, si les contrats que la Société conclut avec des organismes publics sont financés en partie seulement ou sont résiliés, la Société pourrait ne pas réaliser la totalité des produits et des profits pouvant être tirés de ces contrats. Les affectations et le moment du paiement peuvent dépendre, entre autres, de la situation économique, des priorités politiques concurrentes, de la diminution des octrois de contrat par les gouvernements, des restrictions budgétaires, du calendrier et du montant des revenus fiscaux ainsi que du niveau global des dépenses gouvernementales.

Les activités mondiales de la Société sont exposées à divers risques et à diverses incertitudes, y compris des environnements politiques défavorables, des économies étrangères faibles et le risque de change.

Une partie importante des produits de SNC-Lavalin provient de projets réalisés dans des marchés internationaux à l'extérieur du Canada. Les activités de SNC-Lavalin sont tributaires du succès continu de ses activités à l'échelle internationale, et la Société s'attend à ce que ses activités mondiales continuent de générer une partie importante de ses produits. Les activités mondiales de la Société sont assujétiées à divers risques, notamment :

- > les récessions et autres crises économiques à l'étranger, notamment en Europe ou dans d'autres économies étrangères, et leur incidence sur les coûts engagés par la Société pour l'exercice de ses activités dans ces pays;
- > les problèmes de recrutement de personnel et de gestion des activités à l'étranger, y compris les défis de logistique, de sécurité et de communication;
- > les changements dans les politiques, lois, règlements et exigences réglementaires des gouvernements étrangers, ou dans leur interprétation et/ou application;
- > la difficulté à faire appliquer les droits contractuels, ou les frais engagés pour y parvenir, en raison de l'absence d'un système juridique bien établi ou pour quelque autre raison que ce soit;
- > la renégociation ou l'annulation de contrats existants;
- > l'adoption de nouvelles restrictions commerciales ou autres ou l'expansion des restrictions existantes;
- > les problèmes et les retards qui peuvent être occasionnés ou les frais qui peuvent être engagés en raison de la circulation et du dédouanement de marchandises ainsi que l'autorisation du personnel de franchir les douanes ou de leur passage devant les autorités de l'immigration de diverses juridictions;
- > les embargos;
- > les actes de guerre, les agitations civiles, les forces majeures et les actes de terrorisme;
- > l'instabilité sociale, politique et économique;
- > l'expropriation de biens;
- > les hausses d'impôt ou les changements dans les lois ou règlements fiscaux ou dans leur interprétation et/ou application; et
- > les limites à la capacité de la Société de rapatrier de la trésorerie, des fonds ou du capital investis ou détenus dans des juridictions à l'extérieur du Canada.

Dans la mesure où les activités mondiales de SNC-Lavalin seraient touchées par des conditions économiques, politiques ou autres conditions imprévues ou défavorables, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société pourraient subir des répercussions défavorables.

En outre, les activités de la Société à l'extérieur du Canada exposent SNC-Lavalin à des risques de change qui pourraient avoir un effet négatif sur ses résultats d'exploitation. La Société est particulièrement vulnérable aux fluctuations de l'euro et du dollar américain. Même si SNC-Lavalin a mis en place une stratégie de couverture pour atténuer l'incidence de son exposition au risque de change, rien ne garantit que cette stratégie sera efficace. De plus, la Société n'a pas adopté de stratégies de couverture pour toutes les monnaies en usage dans les régions où elle exerce ses activités. La stratégie de couverture de la Société prévoit notamment le recours à des contrats de change à terme, qui comportent également un élément de risque inhérent au crédit dans l'éventualité du non-respect des obligations des contreparties à l'égard de ces contrats.

Les investissements de la Société dans les ICI comportent des risques pouvant avoir des répercussions défavorables.

Conformément à sa stratégie d'affaires, SNC-Lavalin investit dans des ICI. Lorsque SNC-Lavalin détient une participation dans un ICI, elle assume un certain degré de risque relativement au rendement financier de l'ICI. La valeur des investissements de la Société dans de tels ICI dépend de la capacité de l'ICI à atteindre ses projections de produits et de coûts, ainsi que de sa capacité à obtenir un financement initial et continu, qui peuvent dépendre de nombreux facteurs, dont certains échappent au contrôle de l'ICI, notamment des changements dans les politiques ou dans les lois, l'entretien du cycle de vie, les produits d'exploitation, les délais de recouvrement, la gestion des coûts ainsi que l'état général des marchés financiers et/ou des marchés du crédit. Par ailleurs, la Société doit parfois garantir les obligations de l'ICI ou du partenaire de l'ICI, ce qui peut entraîner un passif pour la Société si la garantie devient exécutoire. Pour consulter un exemple, se référer à la garantie accordée par SNC-Lavalin quant à son investissement dans Ambatovy, à la rubrique 8.3.4.1 du présent rapport de gestion.

La Société effectue des investissements dans des ICI dans lesquels elle ne détient pas de participation lui conférant le contrôle. Ces ICI peuvent ne pas être assujettis aux mêmes exigences auxquelles SNC-Lavalin est assujettie en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière et à d'autres contrôles internes. Dans la mesure où l'entité exerçant le contrôle prendrait des décisions qui ont une incidence négative sur l'ICI ou que des problèmes surviendraient relativement au contrôle interne de l'ICI, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La dette sans recours provenant des ICI de la Société peut être exposée aux fluctuations de taux d'intérêt.

Par ailleurs, bon nombre des ICI de la Société sont régis par des ententes ou des accords impliquant les actionnaires, des partenariats ou des coentreprises du même genre, dont plusieurs limitent la capacité ou le droit de la Société de vendre librement ou de céder d'une autre manière ses ICI et/ou ont une incidence sur le moment où aura lieu une vente ou cession de ce genre. Par conséquent, la capacité de la Société à céder ou à monétiser, efficacement ou en temps opportun, un ou plusieurs de ses ICI pourrait être limitée par de tels accords contractuels, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les liquidités ou les ressources financières de SNC-Lavalin.

La Société dépend de tierces parties pour réaliser bon nombre de ses contrats.

SNC-Lavalin conclut des contrats dans le cadre desquels elle sous-traite à des tiers une partie d'un projet ou la fourniture de matériel et d'équipement. Si le montant que doit payer la Société pour les services d'un sous-traitant ou pour du matériel ou des fournitures excède le montant estimé, la Société pourrait subir des pertes au titre des contrats connexes. Si un fournisseur ou un sous-traitant n'est pas en mesure de fournir les fournitures, le matériel ou les services requis en vertu du contrat négocié pour quelque raison que ce soit, ou s'il fournit des fournitures, du matériel ou des services de qualité inacceptable, la Société pourrait devoir se procurer ces fournitures, ce matériel ou ces services à un moment ultérieur ou à un prix plus élevé que prévu, ce qui pourrait avoir une incidence sur la rentabilité du contrat. De plus, des matières ou du matériel défectueux peuvent avoir des répercussions sur l'ensemble du projet et donner lieu à des réclamations contre SNC-Lavalin pour le non-respect des spécifications requises pour le projet. Ces risques peuvent s'intensifier en période de ralentissement économique si les fournisseurs ou sous-traitants connaissent des difficultés financières ou ont de la difficulté à obtenir les fonds nécessaires pour financer leurs activités ou à obtenir un cautionnement, et qu'ils ne sont pas en mesure de fournir les services ou les fournitures nécessaires aux activités de la Société. En outre, dans les cas où SNC-Lavalin a recours aux services d'un seul fournisseur ou sous-traitant ou d'un petit nombre de sous-traitants, rien ne garantit que le marché pourra fournir les produits ou services en temps opportun, ou au coût estimé par la Société. Le défaut d'un sous-traitant ou fournisseur indépendant de se conformer aux lois ou aux règlements applicables pourrait avoir une incidence négative sur les activités de SNC-Lavalin et, dans le cas des contrats octroyés par le gouvernement, pourrait entraîner des amendes, des pénalités, une suspension ou même une radiation à l'encontre de la Société.

Les coentreprises et les partenariats dans lesquels s'engage la Société l'exposent à des risques et à des incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté.

SNC-Lavalin conclut parfois des contrats de coentreprise, de partenariat ou d'autres arrangements similaires. Ces contrats exposent la Société à un certain nombre de risques, notamment le risque que ses partenaires soient dans l'incapacité de remplir leurs obligations envers la Société ou ses clients. Les partenaires de SNC-Lavalin pourraient être dans l'incapacité ou refuser d'apporter le soutien financier nécessaire au partenariat. Dans de telles circonstances, la Société pourrait être tenue de payer des pénalités financières ou des dommages-intérêts extrajudiciaires, de fournir des services additionnels ou d'investir des montants supplémentaires afin d'assurer l'exécution et la livraison adéquates des services à fournir. Aux termes d'ententes comportant des obligations conjointes et individuelles (ou solidaires), SNC-Lavalin pourrait être responsable de ses obligations et de celles de ses partenaires. Ces situations pourraient également donner lieu à des différends ou à des litiges avec les partenaires ou les clients de la Société, lesquels pourraient avoir une incidence défavorable significative sur la réputation, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

SNC-Lavalin participe à des coentreprises et à des arrangements similaires dans lesquels elle n'est pas l'entité exerçant le contrôle. Dans ces cas, la Société a un contrôle limité sur les actions ou les décisions de la coentreprise. Ces coentreprises peuvent ne pas être assujetties aux mêmes exigences auxquelles SNC-Lavalin est assujettie en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière et à d'autres contrôles internes. Dans la mesure où l'entité exerçant le contrôle prendrait des décisions qui ont une incidence négative sur la coentreprise ou que des problèmes surviendraient relativement au contrôle interne de la coentreprise, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Le défaut d'un coentrepreneur de se conformer aux lois ou aux règlements applicables ou aux exigences du client pourrait avoir une incidence négative sur les activités de SNC-Lavalin et, dans le cas des contrats octroyés par le gouvernement, pourrait entraîner des amendes, des pénalités, une suspension ou même une radiation à l'encontre de la Société, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la réputation, les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

La concurrence dans les marchés où la Société est présente pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités.

SNC-Lavalin exerce ses activités dans des secteurs d'activité et des marchés géographiques hautement concurrentiels tant au Canada que sur la scène internationale. SNC-Lavalin livre concurrence à la fois à de grandes entreprises et à de petites et moyennes entreprises dans divers secteurs de l'industrie. En outre, l'arrivée sur le marché canadien de nouvelles sociétés d'envergure internationale contribue à rendre le contexte commercial plus concurrentiel. L'octroi de nouveaux contrats et les marges réalisées sur les contrats sont tributaires de l'intensité de la concurrence et des conditions générales des marchés où la Société exerce ses activités. Les fluctuations de la demande dans les secteurs où la Société est présente peuvent influencer sur le niveau de la concurrence. La situation concurrentielle est liée à de nombreux facteurs, notamment le prix, la capacité d'obtenir un cautionnement approprié, le carnet de commandes, la vigueur financière, la propension à prendre des risques, la disponibilité des partenaires, des fournisseurs et de la main-d'œuvre, ainsi que la réputation en matière de qualité, de respect des délais et d'expérience. Si la Société n'est pas en mesure de répondre efficacement à ces facteurs, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pourraient être défavorablement touchés. De plus, une crise économique prolongée ou une reprise plus lente que prévu pourrait également entraîner un accroissement de la concurrence dans certains secteurs, des réductions de prix ou de marge ou une diminution de la demande. Tous ces facteurs auraient une incidence négative sur les résultats.

Les activités exercées par la Société dans le cadre de l'exécution d'un projet peuvent engager sa responsabilité professionnelle ou sa responsabilité pour des services défectueux.

Si la Société fait défaut d'agir ou de formuler des jugements et des recommandations conformément aux normes professionnelles applicables, elle pourrait être tenue de verser des indemnités pécuniaires importantes. Les activités de la Société exigent qu'elle porte des jugements professionnels à l'égard de la planification, de la conception, de la mise en œuvre, de la construction, de l'exploitation et de la gestion d'installations industrielles et de projets d'infrastructure publique. Une défaillance ou un événement découlant des travaux effectués par SNC-Lavalin à l'un des sites liés à un projet en cours ou achevé de la Société pourrait donner lieu à d'importantes réclamations au titre de sa responsabilité professionnelle ou de sa responsabilité de produits, au titre d'une garantie ou à d'autres réclamations à l'encontre de la Société, et porter atteinte à sa réputation, en particulier si la sécurité publique est compromise. Les obligations découlant de ces réclamations pourraient excéder les limites d'assurance de la Société ou les droits que cela génère, ou avoir une incidence sur la capacité de la Société à obtenir une assurance dans l'avenir. Par ailleurs, les clients ou sous-traitants qui se sont engagés à indemniser SNC-Lavalin pour de telles obligations ou pertes pourraient refuser ou ne pas être en mesure de payer. Si une réclamation importante non couverte par l'assurance, soit en partie ou en totalité, est accordée, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Dans certaines juridictions où elle exerce ses activités, la Société pourrait être tenue responsable conjointement et individuellement à l'égard de ses obligations et de celles d'autres parties participant à un projet particulier, nonobstant l'absence d'une relation contractuelle entre la Société et ces autres parties.

La Société pourrait être assujettie à des indemnités et à des pénalités pécuniaires relativement aux rapports et aux opinions techniques et professionnelles qu'elle fournit.

SNC-Lavalin fournit à ses clients des rapports et des opinions fondés sur son expertise technique et autres compétences professionnelles. Les rapports et opinions de la Société doivent souvent observer des normes professionnelles, des prescriptions en matière de permis, la réglementation des valeurs mobilières et d'autres lois, réglementations, règlements et normes régissant la prestation de services professionnels dans la juridiction où les services sont fournis. En outre, la Société pourrait engager sa responsabilité envers des tiers qui utilisent ses rapports et opinions et qui s'appuient sur ceux-ci, même si la Société n'est pas liée par contrat à ces tiers, ce qui pourrait entraîner des indemnités pécuniaires ou des pénalités.

La Société pourrait ne pas disposer d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins.

Dans le cadre de ses activités commerciales, la Société maintient une protection d'assurance. Rien ne garantit que la Société dispose d'une protection d'assurance suffisante pour répondre à ses besoins, ou qu'elle sera en mesure d'obtenir toute la protection d'assurance dont elle aura besoin dans l'avenir. La Société souscrit une assurance auprès de plusieurs assureurs indépendants, souvent sous forme de contrats d'assurance par tranches. Si l'un des assureurs indépendants manque à ses obligations, refuse de renouveler ou annule l'assurance ou pour quelque autre raison que ce soit ne peut remplir ses obligations d'assurance envers SNC-Lavalin, l'exposition globale au risque et les charges d'exploitation de la Société pourraient alors s'accroître, et elle pourrait devoir interrompre ses activités commerciales.

SNC-Lavalin a souscrit une assurance de responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants, laquelle couvre la responsabilité de ces derniers pour leurs actes ou omissions dans le cadre de leurs fonctions à titre d'administrateur et de dirigeant, sous réserve de certaines exclusions. Cette assurance protège également SNC-Lavalin contre les pertes qu'elle pourrait subir par suite de l'indemnisation de ses dirigeants et administrateurs. De plus, SNC-Lavalin peut conclure des ententes d'indemnisation avec ses dirigeants et administrateurs clés et ceux-ci ont également droit à des indemnités en vertu des lois applicables et des actes constitutifs de la Société. Les indemnités que doit verser SNC-Lavalin aux administrateurs et aux dirigeants peuvent poser des risques importants pour la situation financière de la Société, car la Société pourrait ne pas être en mesure de maintenir son assurance ou, même si elle est en mesure de le faire, les réclamations excédant la protection de la Société pourraient entraîner une réduction importante de ses actifs.

Le personnel de la Société travaille sur des projets qui peuvent être dangereux par nature et le défaut de maintenir la sécurité sur le lieu de travail pourrait entraîner des pertes importantes et/ou une incapacité à se voir attribuer des projets dans l'avenir.

La nature des activités de SNC-Lavalin expose le personnel et d'autres personnes à des équipements de grande dimension, à des processus dangereux ou à des matières hautement réglementées, ainsi qu'à des environnements difficiles. De nombreux clients exigent de la Société qu'elle respecte certaines normes ou certains critères de sécurité pour pouvoir soumissionner pour un contrat, et le paiement d'une partie des honoraires et bénéfices liés aux contrats de la Société pourrait être assujéti au respect des normes ou critères de sécurité. Des conditions de travail dangereuses peuvent également accroître la rotation du personnel, augmenter les coûts du projet et les charges d'exploitation et avoir une incidence négative sur l'obtention de nouveaux contrats. Si SNC-Lavalin ne réussit pas à mettre en œuvre des procédures de sécurité appropriées et/ou si ces procédures se révèlent inefficaces, le personnel ou d'autres personnes pourraient se blesser. Le défaut de respecter les procédures, les contrats conclus avec les clients ou la réglementation applicable pourrait exposer SNC-Lavalin à des pertes, engager sa responsabilité et avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation, ainsi que sa capacité à se voir confier des projets à l'avenir.

L'incapacité de la Société à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités.

La réussite de SNC-Lavalin repose grandement sur ses effectifs et sa capacité à attirer et à retenir du personnel compétent dans un marché compétitif. L'incapacité à attirer et à retenir du personnel compétent pourrait entraîner, entre autres, la perte d'occasions, des dépassements de coûts, une mauvaise exécution dans le cadre d'un projet et l'incapacité à atténuer les risques et incertitudes.

Les arrêts de travail, les négociations syndicales et autres questions relatives à la main-d'œuvre pourraient avoir des répercussions défavorables sur la Société.

Une partie de l'effectif de la Société et des employés de ses sous-traitants est syndiquée. Une longue grève ou tout autre arrêt de travail causé par le personnel syndiqué ou non syndiqué dans le cadre d'un projet de la Société pourrait avoir une incidence défavorable significative sur la Société. Il existe un risque inhérent que l'issue des négociations en cours ou futures relativement aux conventions collectives ou à la représentation syndicale ne soit pas favorable pour la Société. De temps à autre, des tentatives de syndicalisation sont entreprises par le personnel non syndiqué de la Société. Ces efforts de syndicalisation peuvent souvent entraîner des interruptions ou des retards de travail et présentent un risque d'agitation ouvrière.

La Société s'appuie sur des systèmes et des données informatiques dans le cadre de ses activités; une défaillance relative à la disponibilité ou la sécurité des systèmes informatiques ou à la sécurité des données de la Société pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

L'information est essentielle à la réussite de SNC-Lavalin. L'intégrité, la fiabilité et la sécurité de l'information sous toutes ses formes sont fondamentales pour ce qui est des activités quotidiennes et stratégiques de la Société. Des données inexacts, incomplètes ou non disponibles, ou encore un accès inapproprié à l'information, pourraient entraîner des erreurs au chapitre de la présentation de l'information financière ou de l'information liée à l'exploitation, de mauvaises décisions, un retard dans le règlement des problèmes, une violation de la vie privée, la présentation d'informations inadéquates, ou encore la fuite d'informations sensibles.

Toute acquisition ou tout autre investissement peut être assorti de risques et incertitudes.

L'intégration d'une entreprise acquise est une tâche parfois difficile qui comprend, notamment, la réalisation de synergies, la gestion des coûts afin d'éviter le dédoublement des tâches, l'intégration des systèmes d'information, la réorganisation du personnel, l'établissement de contrôles, de procédures et de politiques, ainsi que l'harmonisation de la culture d'entreprise. L'incapacité d'intégrer de manière adéquate et en temps voulu une entreprise acquise pourrait entraîner des départs de personnel compétent, la perte d'occasions d'affaires et/ou des coûts d'intégration plus élevés que prévu. De plus, l'acquisition d'une entreprise comporte le risque que certains passifs, notamment des passifs éventuels ou des passifs découlant de réclamations légales et des risques liés à l'environnement, soient inconnus au moment de la négociation et de la conclusion de l'acquisition.

RISQUES LIÉS AUX LIQUIDITÉS, AUX RESSOURCES FINANCIÈRES ET À LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Une dégradation ou un affaiblissement de la situation financière de la Société, y compris de sa trésorerie nette de la dette avec recours, pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

La Société s'appuie sur sa position de trésorerie ainsi que sur les marchés du crédit et les marchés financiers pour satisfaire une partie de ses besoins en capital; dans certains cas, elle doit obtenir des garanties bancaires comme moyen de satisfaire ses diverses obligations contractuelles. Une instabilité ou des bouleversements importants sur les marchés financiers, y compris les marchés du crédit, ou une dégradation ou un affaiblissement de sa situation financière, y compris sa trésorerie nette de la dette avec recours, en raison de facteurs internes ou externes, pourraient limiter ou empêcher l'accès de la Société à une ou plusieurs sources de financement, ou accroître de façon importante leur coût, y compris les facilités de crédit, l'émission de titres d'emprunt à long terme, ou la disponibilité des lettres de crédit nécessaires pour garantir ses obligations contractuelles ou autres obligations relatives aux projets. Rien ne garantit que la Société maintiendra une trésorerie nette de la dette avec recours appropriée et que les flux de trésorerie provenant de ses activités opérationnelles seront suffisants pour financer ses activités et ses besoins de liquidités, assurer le service de sa dette et/ou maintenir sa capacité à obtenir et à conserver des garanties bancaires. En outre, la facilité de crédit est assujettie à des obligations de faire ou de ne pas faire et à des clauses restrictives financières, y compris l'exigence de maintenir en tout temps, sur des périodes consécutives de 12 mois, un ratio de la dette nette avec recours sur le résultat ajusté avant intérêts, impôts et amortissements, tel qu'il est défini aux termes de la facilité de crédit, ne dépassant pas une certaine limite. Si les clauses restrictives de la facilité de crédit ne sont pas respectées, les prêteurs peuvent, entre autres, retirer à la Société son droit d'utiliser la facilité de crédit et exiger le paiement immédiat de la totalité ou d'une partie de l'encours de la facilité de crédit, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités et la situation financière de la Société.

Une dégradation de la situation financière de la Société pourrait également entraîner une réduction ou une révision à la baisse de ses notations de crédit, y compris une note inférieure aux notes attribuées aux placements de première qualité, ce qui pourrait empêcher ou restreindre l'utilisation, par la Société, de lettres de crédit ou de garanties de bonne exécution, ou l'accès à des sources externes d'instruments d'emprunt à court terme et à long terme, ou augmenter de façon importante les coûts liés à l'utilisation de telles lettres de crédit, garanties de bonne exécution et facilités de crédit bancaires et à l'émission de titres d'emprunt à long terme, et ainsi avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société.

Le prélèvement d'un montant sur les lettres de crédit ou les garanties bancaires par un ou plusieurs tiers pourrait notamment réduire de façon importante la position de trésorerie de la Société et avoir une incidence défavorable significative sur ses activités et ses résultats d'exploitation.

La Société pourrait avoir des besoins en fonds de roulement importants qui, s'ils ne sont pas financés, pourraient avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa situation financière et ses flux de trésorerie.

À l'occasion, SNC-Lavalin peut avoir besoin d'un fonds de roulement important pour financer l'achat de matières et/ou l'exécution de travaux d'ingénierie, de construction ou autres dans le cadre d'un projet avant de recevoir le paiement des clients. Dans certains cas, la Société a l'obligation contractuelle envers ses clients de financer les besoins en fonds de roulement relatifs aux projets. Une augmentation des besoins en fonds de roulement pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités, la situation financière et les flux de trésorerie de SNC-Lavalin.

Par ailleurs, la Société pourrait temporairement manquer de liquidités si elle n'est pas en mesure d'utiliser ses soldes de trésorerie et placements à court terme pour financer ses besoins en fonds de roulement. Les soldes de trésorerie et placements à court terme de SNC-Lavalin sont détenus dans des comptes auprès de banques et d'institutions financières, et certains dépôts de la Société excèdent l'assurance disponible. Il existe un risque que ces banques et institutions financières puissent, dans l'avenir, faire faillite ou être mises sous séquestre, ou faire l'objet d'une saisie par les gouvernements, ce qui pourrait faire en sorte que la Société manque temporairement de liquidités ou soit dans l'incapacité de recouvrer ses dépôts en excédent de l'assurance disponible.

Si les conditions des marchés du crédit et la conjoncture économique à l'échelle mondiale continuaient de s'aggraver de façon importante, en particulier dans les pays de la zone euro, SNC-Lavalin pourrait avoir de la difficulté à maintenir une répartition diversifiée de son actif auprès d'institutions financières solvables.

Par ailleurs, SNC-Lavalin peut investir une partie de sa trésorerie dans des occasions d'investissement à long terme, y compris l'acquisition d'autres entités ou activités, la réduction de certains passifs tels que des passifs non capitalisés au titre des prestations et/ou les rachats d'actions en circulation de la Société. Dans la mesure où la Société utiliserait la trésorerie à de telles fins, le montant des liquidités disponibles pour les besoins en fonds de roulement décrits précédemment pourrait être réduit.

L'incapacité des clients de SNC-Lavalin de s'acquitter de leurs obligations en temps opportun pourrait avoir des répercussions défavorables sur la Société.

SNC-Lavalin est exposée au risque de perte découlant de l'incapacité des clients de s'acquitter de leurs obligations à l'égard des créances clients, des contrats en cours et des autres actifs financiers. L'incapacité des clients de s'acquitter de telles obligations pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière et la rentabilité de la Société.

La Société pourrait être tenue de déprécier une partie de son goodwill, et elle pourrait aussi être tenue de diminuer ou de radier la valeur de certains de ses actifs ou de ses investissements, ce qui, selon l'une ou l'autre éventualité, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Conformément aux IFRS, le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois par année en déterminant si la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (une « UGT ») ou d'un groupe d'UGT est supérieure à sa valeur comptable. Pour déterminer si un goodwill a subi une perte de valeur, il est nécessaire d'estimer la valeur d'utilité de chacune des UGT ou groupe d'UGT auxquelles ou auquel a été affecté le goodwill, ce qui exige le recours aux estimations et aux jugements formulés par la direction qui sont par leur nature subjectifs et incertains, et peuvent varier au fil du temps. Le taux de croissance des flux de trésorerie futurs et le taux d'actualisation sont les principales hypothèses requises pour estimer la valeur d'utilité. L'évaluation de ces flux de trésorerie estimés exige l'exercice du jugement, ce qui pourrait occasionner des fluctuations importantes de la valeur comptable de ces actifs.

La Société ne peut pas garantir que de nouveaux événements ou des circonstances défavorables, qui l'obligeraient à réévaluer la valeur du goodwill et à comptabiliser une importante perte de valeur au titre du goodwill, ne se produiront pas, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Les actifs financiers, y compris les placements de la Société, autres que ceux comptabilisés à la juste valeur, font l'objet d'un test de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs financiers sont réputés dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale des actifs financiers sur les flux de trésorerie futurs estimés du placement. Dans un tel cas, la Société pourrait être tenue de réduire les valeurs comptables à leur juste valeur estimative. La subjectivité intrinsèque des estimations de la Société à l'égard des flux de trésorerie futurs pourrait avoir une incidence importante sur son analyse. Toute réduction de valeur ou radiation des actifs ou de la valeur comptable des placements de la Société pourrait également avoir une incidence significative sur sa situation financière ou ses résultats d'exploitation.

RISQUES MONDIAUX/MACROÉCONOMIQUES

La conjoncture économique mondiale pourrait avoir des répercussions sur les clients, les partenaires, les sous-traitants et les fournisseurs de la Société et avoir une incidence significative sur son carnet de commandes, ses produits, son résultat net et sa capacité d'obtenir et de maintenir du financement.

Les fluctuations de la conjoncture économique mondiale pourraient avoir une incidence sur la volonté et la capacité des clients de financer leurs projets. En raison de la conjoncture, les clients de la Société pourraient avoir de la difficulté à planifier et à prévoir avec exactitude les tendances et activités commerciales futures, ce qui pourrait les amener à ralentir ou même à freiner leurs dépenses liées aux services de la Société, ou à exiger des modalités contractuelles plus avantageuses pour eux. Les clients gouvernementaux de SNC-Lavalin peuvent être aux prises avec des déficits budgétaires qui les empêchent de financer les projets proposés ou existants ou qui leur permettent d'exercer leur droit de résilier les contrats avec un court préavis ou sans préavis. De plus, toute difficulté financière que pourrait connaître un partenaire, un sous-traitant ou un fournisseur de la Société risquerait d'accroître les coûts liés aux projets ou d'avoir une incidence sur le calendrier des projets. Cette conjoncture économique continue de réduire la disponibilité des liquidités et du crédit nécessaires pour financer et soutenir la poursuite et l'expansion des activités commerciales à l'échelle mondiale. La volatilité du marché des capitaux et les conditions défavorables du marché du crédit pourraient nuire à la capacité d'emprunt de la Société ou à celle de ses clients et de ses partenaires, une telle capacité favorisant la poursuite et l'expansion de projets à l'échelle mondiale, et pourraient entraîner des annulations ou suspensions de contrat, des retards dans les projets, des retards de paiement ou des manquements de la part des clients de la Société. La capacité de

SNC-Lavalin d'exercer ou d'accroître ses activités serait limitée si, dans l'avenir, la Société n'était pas en mesure d'accéder à une capacité de crédit suffisante, y compris l'obtention d'un financement sur les marchés financiers, de crédits bancaires, tels que des lettres de crédit, et de cautionnements, ou encore d'y accéder selon des modalités favorables. De telles perturbations pourraient avoir une incidence significative sur le carnet de commandes, les produits et le résultat net de la Société.

Les fluctuations dans les prix des marchandises peuvent avoir une incidence sur les décisions d'investissement des clients et, par conséquent, exposer la Société à des risques d'annulation, de retard dans les travaux en cours, ou de changement dans l'échéancier et le financement des nouveaux contrats, et avoir des répercussions sur les coûts des projets de la Société.

Les prix des marchandises peuvent influencer de diverses façons sur les activités des clients de SNC-Lavalin. Par exemple, les fluctuations des prix peuvent avoir une incidence directe sur la rentabilité et les flux de trésorerie des clients qui produisent des marchandises et, par conséquent, sur leur volonté de continuer à investir ou à faire de nouvelles dépenses d'investissement. Dans la mesure où les prix des marchandises baisseraient et que les clients de la Société reporteraient leurs nouveaux investissements ou annuleraient ou suspendraient les projets en cours, la demande pour les services de la Société diminuerait, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de SNC-Lavalin.

Les prix des marchandises peuvent également avoir d'importantes répercussions sur les coûts des projets. Une hausse des prix des marchandises peut avoir une incidence négative sur la rentabilité des projets futurs ou en cours, et une incidence défavorable significative sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de SNC-Lavalin.

RISQUES LIÉS À LA CONFORMITÉ ET À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les limites inhérentes au cadre de contrôle de la Société pourraient donner lieu à des anomalies significatives à l'égard de l'information financière.

SNC-Lavalin maintient des systèmes comptables et des contrôles internes à l'égard de l'information financière ainsi que des contrôles et des procédures de communication de l'information. Il existe des limites inhérentes à tout cadre de contrôle, étant donné que les contrôles peuvent être contournés par des gestes posés par des personnes, intentionnels ou non, par la collusion de deux personnes ou plus, par la dérogation aux contrôles par la direction, par un manque de jugement et des pannes attribuables à l'erreur humaine. Aucun système ni contrôle ne peuvent garantir de façon absolue que toutes les fraudes ou erreurs, tous les contournements des contrôles ou toute omission de communication de l'information seront évités ou décelés. De tels fraudes, erreurs, contournements des contrôles ou omissions dans la communication de l'information pourraient entraîner une fausse déclaration importante touchant l'information financière. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité des contrôles sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Les lois et règlements en matière d'environnement exposent la Société à certains risques, peuvent accroître ses coûts et ses obligations et influencer sur la demande pour ses services.

SNC-Lavalin s'expose à divers risques liés à l'environnement et est tenue de se conformer aux lois et règlements en vigueur en matière d'environnement, lesquels varient d'un pays à l'autre et sont sujets à changement. Le fait pour la Société de ne pas être en mesure de se conformer aux lois et règlements en vigueur en matière d'environnement pourrait entraîner des pénalités, des poursuites en justice et éventuellement nuire à sa réputation.

14. CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Le chef de la direction et le chef des affaires financières de la Société ont la responsabilité d'établir et de maintenir les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière, tels qu'ils sont définis dans le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 ») des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

14.1 CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir l'assurance raisonnable que :

- > l'information importante relative à la Société leur est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les documents annuels sont établis; et
- > l'information qui doit être présentée par la Société dans ses documents annuels, ses documents intermédiaires ou d'autres rapports que la Société dépose ou transmet en vertu des lois sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières.

Selon l'évaluation effectuée sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information ont été conçus et fonctionnent de manière efficace au 31 décembre 2013.

14.2 CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le chef de la direction et le chef des affaires financières ont également conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, le contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

Selon l'évaluation effectuée sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, le chef de la direction et le chef des affaires financières ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière a été conçu et fonctionne de manière efficace au 31 décembre 2013, selon le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* (cadre de 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« cadre COSO de 2013 »).

À la demande du comité d'audit de la Société, son auditeur indépendant, Deloitte, a effectué un audit de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2013 en fonction du cadre COSO de 2013. Deloitte a publié un rapport d'audit daté du 6 mars 2014 qui conclut, selon l'avis de Deloitte, que la Société a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2013, en vertu des critères établis dans le cadre COSO de 2013. Le rapport de l'auditeur indépendant portant sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2013 accompagne les états financiers consolidés annuels audités de 2013 de la Société et devrait être lu dans son intégralité.

14.3 MODIFICATIONS AU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il n'y a eu aucune modification apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au cours de l'exercice et du trimestre terminés le 31 décembre 2013 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir, une incidence significative sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière.

15. INFORMATIONS TRIMESTRIELLES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS \$ CA,
SAUF LES MONTANTS PAR ACTION)

	2013					2012 ⁽¹⁾				
	PREMIER TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TOTAL	PREMIER TRIMESTRE	DEUXIÈME TRIMESTRE	TROISIÈME TRIMESTRE	QUATRIÈME TRIMESTRE	TOTAL
Produits par activité :										
Services	650,7	723,1	626,8	697,1	2 697,6	669,1	787,0	797,7	921,2	3 174,9
Ensembles	723,4	736,9	819,8	833,2	3 113,4	619,0	701,2	745,5	954,7	3 020,4
O&M	382,9	298,4	318,8	338,2	1 338,3	383,4	293,2	304,5	349,4	1 330,5
ICI	143,3	185,0	179,7	255,9	763,8	116,5	124,9	127,5	196,2	565,1
	1 900,3	1 943,4	1 945,2	2 124,3	7 913,2	1 787,9	1 906,3	1 975,2	2 421,5	8 091,0
Marge brute	306,5	231,7	180,3	397,3	1 115,8	297,2	280,9	389,1	387,8	1 355,0
Frais de vente, généraux et administratifs	207,1	228,7	175,7	225,1	836,6	184,2	213,7	208,2	249,3	855,5
Coûts de restructuration et dépréciation du goodwill	–	–	68,2	55,2	123,5	–	–	–	–	–
Gain sur cession partielle d'un ICI	–	–	–	(73,0)	(73,0)	–	–	–	–	–
RAII	99,4	3,1	(63,7)	190,0	228,8	113,0	67,2	180,8	138,6	499,5
Charges financières nettes :										
Provenant des ICI	31,6	31,3	30,5	37,8	131,2	25,8	26,1	30,0	30,6	112,5
Provenant d'I&C et d'O&M	1,6	3,8	11,5	2,7	19,5	4,5	3,8	5,9	(0,5)	13,7
	33,2	35,0	41,9	40,5	150,7	30,2	29,9	35,9	30,1	126,2
Résultat avant impôt sur le résultat	66,2	(32,0)	(105,6)	149,4	78,1	82,7	37,3	144,9	108,5	373,4
Impôt sur le résultat :										
Provenant des ICI	6,6	5,0	7,8	52,6	72,0	3,3	5,6	5,3	4,3	18,6
Provenant d'I&C et d'O&M	5,9	0,5	(41,0)	4,2	(30,3)	12,9	(0,3)	25,6	10,2	48,5
	12,5	5,5	(33,1)	56,8	41,7	16,2	5,4	31,0	14,5	67,0
Résultat net	53,7	(37,5)	(72,5)	92,6	36,4	66,5	31,9	113,9	94,0	306,3
Résultat net attribuable aux éléments suivants :										
Actionnaires de SNC-Lavalin	53,6	(37,7)	(72,7)	92,5	35,8	66,3	31,7	114,1	93,8	305,9
Participations ne donnant pas le contrôle	0,1	0,2	0,3	0,1	0,6	0,2	0,2	(0,1)	0,1	0,4
Résultat net	53,7	(37,5)	(72,5)	92,6	36,4	66,5	31,9	113,9	94,0	306,3
Résultat de base par action (\$)	0,35	(0,25)	(0,48)	0,61	0,24	0,44	0,21	0,76	0,62	2,03
Résultat dilué par action (\$)	0,35	(0,25)	(0,48)	0,61	0,24	0,44	0,21	0,75	0,62	2,02
Dividende déclaré par action (\$)	0,23	0,23	0,23	0,24	0,93	0,22	0,22	0,22	0,23	0,89
Amortissement des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants :										
Provenant des ICI	28,6	30,6	30,9	43,0	133,1	24,1	24,5	19,4	31,3	99,2
Provenant d'I&C et d'O&M	15,5	16,5	16,2	19,7	67,9	13,6	14,3	16,4	17,1	61,6
	44,1	47,0	47,1	62,7	201,0	37,8	38,8	35,8	48,4	160,8
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin provenant des ICI :										
Provenant de l'Autoroute 407	16,8	21,8	33,5	41,9	114,1	14,7	14,7	14,7	56,6	100,6
Provenant d'AltaLink	13,7	17,5	21,3	39,3	91,8	11,3	12,9	13,6	16,7	54,4
Provenant des autres ICI	4,6	27,7	0,8	42,6	75,7	(0,9)	2,9	2,7	(2,9)	1,8
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin excluant les ICI	18,6	(104,7)	(128,4)	(31,3)	(245,8)	41,2	1,2	83,1	23,5	149,0
Résultat net attribuable aux actionnaires de SNC-Lavalin	53,6	(37,7)	(72,7)	92,5	35,8	66,3	31,7	114,1	93,8	305,9
Carnet de commandes (à la fin du trimestre)										
Services	1 889,2	1 848,6	1 672,5	1 629,6		2 377,4	2 348,1	2 125,7	2 151,3	
Ensembles	5 954,2	5 553,4	5 050,2	4 429,7		5 580,6	5 988,3	5 453,6	5 747,7	
O&M	2 392,4	2 250,4	2 272,7	2 228,5		2 558,4	2 357,3	2 346,3	2 234,4	
	10 235,8	9 652,4	8 995,4	8 287,8		10 516,4	10 693,7	9 925,6	10 133,4	

(1) Se reporter à la section 12.1 pour des explications sur les chiffres comparatifs.